

Document de référence	2002
-----------------------	------

## **Actualisation A.01**

Actualisation A.01 : éléments financiers du groupe Crédit Agricole



**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**

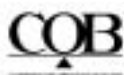
# Sommaire

## » Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

- Responsable du document de référence [02]
- Responsables du contrôle des comptes [02]
- Attestation des responsables du contrôle des comptes [03]

## » Etats financiers

- Rapport de gestion sur l'exercice 2002 du groupe Crédit Agricole [05]
- Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2002 [55]
- Rapport des Commissaires aux comptes [119]



Le présent document a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 28 mai 2003.  
Il complète le document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 23 mai 2003 sous le numéro R.03-093.  
Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.  
Ce document a été établi par Crédit Agricole S.A. et engage la responsabilité de ses signataires.

## » Personnes responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes

### » Personne responsable du document de référence

**Monsieur Jean Laurent**, Directeur général de Crédit Agricole S.A.

### » Attestation de la personne responsable du document de référence

« A ma connaissance, les données du présent document sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ; elles ne comportent pas d'omissions de nature à altérer la portée.

Aucun élément nouveau, autre que ceux mentionnés dans le présent document, intervenu depuis le 23 mai 2003, date à laquelle un document de référence a été enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R.03-093, n'est susceptible d'affecter de manière significative sa situation financière. »

Le Directeur général  
de Crédit Agricole S.A.  
Jean Laurent

### » Personne responsable de l'information

**Monsieur Patrice Vincent**,  
Chef du service Synthèse et informations financières  
Crédit Agricole S.A.  
91-93, boulevard Pasteur - 75015 Paris  
Téléphone : 01 43 23 56 68

### » Responsables du contrôle des comptes

Désignés pour six ans par l'assemblée générale ordinaire du 31 mai 1994 et renouvelés pour six ans par l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2000.

#### Titulaires

Barbier Frinault et Autres  
Ernst & Young  
Société représentée par  
René Proglia et Valérie Meeus  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Cabinet Alain Lainé  
Société représentée par Alain Lainé  
2, rue du Colonel Moll  
75017 Paris

#### Suppléants

M. Alain Grosmann  
41, rue Ybry  
92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Cabinet Mazars et Guérard  
125, rue de Montreuil  
75011 Paris

## » Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de commissaire aux comptes de Crédit Agricole S.A. et en application du règlement COB n°98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques donnés dans le document de référence enregistré auprès de la COB le 23 mai 2003 sous le numéro R.03-093 et son actualisation ci-jointe.

Ces documents ont été établis sous la responsabilité de Monsieur Jean Laurent, Directeur Général de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'ils contiennent portant sur la situation financière et les comptes.

Le document de référence a fait l'objet d'un avis de notre part en date du 23 mai 2003, dans lequel nous avons conclu que, sur la base des diligences effectuées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France :

- à vérifier qu'il n'est pas survenu d'événements postérieurs à la date de notre avis, de nature à remettre en cause la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et n'ayant pas fait l'objet d'une actualisation, contenues dans le document de référence,

- à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentées dans l'actualisation et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport de notre part. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans cette

actualisation, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. La présente actualisation ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

### » Comptes consolidés du groupe Crédit Agricole

Les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole pour les exercices clos les 31 décembre 2000, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2002, arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. selon les règles et principes comptables français, ont fait l'objet d'un audit de notre part selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve.

- Notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2000 en date du 14 mars 2001 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2 et 20 de l'annexe qui exposent le changement de méthode résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 99-07 du 24 novembre 1999, et sur la note 2.3 de l'annexe qui mentionne les changements de présentation des comptes résultant de l'application par anticipation du règlement CRC 2000-04 relatif aux documents de synthèse consolidés des établissements de crédit.

## Groupe Crédit Agricole

- Notre rapport sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole de l'exercice clos le 31 décembre 2001 en date du 10 avril 2002 comporte une observation, qui, sans remettre en cause notre opinion, attire l'attention des actionnaires sur les notes 2.2, 2.3.7, 18 et 20 de l'annexe qui exposent les changements effectués, à la suite, notamment, d'une demande de justification formulée par la Commission des opérations de bourse, sur

les méthodes de constitution de la provision épargne-logement et leur impact sur les comptes au 31 décembre 2001.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans le document de référence et son actualisation.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 28 mai 2003

### Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres  
Ernst & Young  
Valérie Meeus          René Proglío

Cabinet Alain Lainé  
  
Alain Lainé

# Rapport de gestion

## Sommaire

» Présentation des états financiers	[08]
» Présentation des pôles métiers du Groupe	[10]
» Environnement économique et financier	[12]
» Analyse des comptes du groupe Crédit Agricole	[13]
» Les ratios prudentiels	[26]
» Evolutions récentes et perspectives d'avenir	[30]
» Annexe au rapport de gestion	[34]
• Suivi et contrôle des risques dans le groupe Crédit Agricole	[34]
- Contrôle interne	[34]
- Organisation de la déontologie et conformité	[37]
- Gestion des risques de crédit, de marchés et opérationnels	[37]
- Risques de contrepartie	[41]
- Risques de marchés	[48]
- Risques opérationnels	[51]
- Autres risques	[51]
- Assurance et couverture des risques	[52]
- Risques financiers structurels	[53]

## » États financiers

Les éléments financiers ci-après se rapportent au groupe Crédit Agricole, ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

### Bilan consolidé synthétique

<b>Actif</b> (en millions d'euros)	31/12/2002 montant	Structure en %	31/12/2001 montant	31/12/2000 montant	Variation 2002/2001
Opérations interbancaires et assimilées	111 359	19,2 %	95 876	100 330	16,1 %
Opérations avec la clientèle	266 349	45,9 %	262 403	247 721	1,5 %
Opérations de crédit-bail et assimilées	6 863	1,2 %	6 654	6 051	3,1 %
Opérations sur titres	63 069	10,9 %	69 366	62 606	- 9,1 %
Placements des entreprises d'assurance	85 296	14,7 %	79 692	72 130	7,0 %
Part des réassureurs dans les provisions techniques	171	0,0 %	131	99	30,5 %
Valeurs immobilisées	13 946	2,4 %	13 300	12 594	4,9 %
Ecart d'acquisition	1 570	0,3 %	1 810	1 383	- 13,3 %
Comptes de régularisation et actifs divers	32 172	5,5 %	34 057	32 747	- 5,5 %
<b>Total actif</b>	<b>580 795</b>	<b>100 %</b>	<b>563 289</b>	<b>535 661</b>	<b>3,1 %</b>

<b>Passif</b> (en millions d'euros)	31/12/2002 montant	Structure en %	31/12/2001 montant	31/12/2000 montant	Variation 2002/2001
Opérations interbancaires et assimilées	70 882	12,2 %	70 307	73 409	0,8 %
Comptes créditeurs de la clientèle	270 164	46,5 %	266 674	250 099	1,3 %
Dettes représentées par un titre	64 684	11,1 %	64 031	61 755	1,0 %
Provisions techniques des entreprises d'assurance	84 553	14,6 %	78 019	70 845	8,4 %
Comptes de régularisation et passifs divers	42 187	7,3 %	37 852	39 161	11,5 %
Provisions et dettes subordonnées	13 908	2,4 %	13 234	11 467	5,1 %
Fonds pour risques bancaires généraux	4 299	0,7 %	4 128	2 239	4,1 %
Intérêts minoritaires	361	0,1 %	656	894	- 45,0 %
Capitaux propres part du Groupe (hors FRBG)	29 757	5,1 %	28 388	25 792	4,8 %
<b>Total passif</b>	<b>580 795</b>	<b>100 %</b>	<b>563 289</b>	<b>535 661</b>	<b>3,1 %</b>

## Compte de résultats consolidés synthétique

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000 retraité*	Variation 2002/2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>15 727</b>	<b>16 259</b>	<b>15 439</b>	<b>- 3,3 %</b>
Charges générales d'exploitation (y compris amortissements)	(10 505)	(10 701)	(10 044)	- 1,8 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>5 222</b>	<b>5 558</b>	<b>5 395</b>	<b>- 6,0 %</b>
Coût du risque	(796)	(1 353)	(860)	- 41,2 %
Sociétés mises en équivalence	8	283	153	- 97,2 %
Résultat net sur actifs immobilisés	(94)	122	322	n.s.
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>4 340</b>	<b>4 610</b>	<b>5 010</b>	<b>- 5,9 %</b>
Résultat net exceptionnel	(255)	(116)	(622)	n.s.
Impôt sur les bénéfices	(1 322)	(1 330)	(1 005)	- 0,6 %
Amortissements des écarts d'acquisition	(299)	(302)	(212)	- 1,0 %
Dotations aux fonds pour risques bancaires généraux	(171)	(1 615)	(371)	n.s.
<b>Résultat net</b>	<b>2 293</b>	<b>1 247</b>	<b>2 800</b>	<b>+ 83,9 %</b>
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>2 297</b>	<b>1 158</b>	<b>2 762</b>	<b>+ 98,4 %</b>
<b>Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>2 596</b>	<b>1 460</b>	<b>2 974</b>	<b>+ 77,8 %</b>

\* A compter de 2001, le groupe Crédit Agricole applique l'ensemble des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés. Les comptes au 31 décembre 2000 sont retraités suivant cette présentation.



L'organisation du groupe Crédit Agricole repose sur une structure à trois niveaux, avec 2 650 Caisses Locales regroupées en 45 Caisses Régionales qui détiennent, au travers de la SAS Rue La Boétie, 70 % environ du capital de Crédit Agricole S.A., société cotée au premier marché, qui assure entre autres les fonctions d'organe central et de banque centrale du groupe Crédit Agricole.

## » Présentation des états financiers

Les états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante composée de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. (société mère). Ils incluent donc les comptes des Caisses Locales, des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et de leurs filiales. Ils sont comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable (CRC) relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF).

### • Evolution du périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2002, le périmètre de consolidation comprend 2 650 Caisses Locales, 45 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et 280 filiales et participations (contre 253 au 31 décembre 2001). Les principales modifications enregistrées depuis le 31 décembre 2001 concernent :

- **la sortie du périmètre, dès le 1er janvier 2002, du groupe Banco Bisel** (Banco Bisel, Bersa et Suquia), suite à la suspension de la licence bancaire de ce groupe en Argentine et au transfert, par la Banque Centrale d'Argentine, du contrôle opérationnel de Banco Bisel au Banco Nacion.

Le groupe Banco Bisel était auparavant consolidé dans les comptes du groupe Crédit Agricole par la méthode globale. Les titres ayant été totalement provisionnés, la sortie du périmètre n'a pas d'effet sur le résultat 2002, la déconsolidation entraînant par ailleurs le passage en résultat d'écarts de conversion déjà actés en situation nette ;

- **l'élargissement du périmètre** du groupe Crédit Agricole Asset Management à six nouvelles sociétés : CA AIPG Holding, CA AIPG SAS et CA AIPG Inc, suite à l'acquisition de AIP AIM (dans le domaine de la gestion alternative), et par la création de nouvelles implantations : CA AM Securities Company Japan KK (Japon), CA AM Espana Holding (Espagne), Sim Spa Selezione e Distributione (Italie) et à Londres. Par ailleurs, la participation du Crédit Agricole au capital d'EFL, société de crédit-bail en Pologne, est passée de 44,3 % en 2001 à 71,2 % en 2002.

**Les autres variations** affectant le périmètre n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Il s'agit de **créations de sociétés** suite à des réorganisations d'activités exercées au sein du Groupe.

Ainsi, dans le cadre de la constitution du pôle métiers « Services financiers », les activités de conservation institutionnelle, de contrôle dépositaire, d'administration de fonds et des services financiers aux émetteurs, ont été regroupées et filialisées sous Crédit Agricole Investor Services Bank (CA-IS Bank) et Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CA-IS CT). Ces activités étaient auparavant exercées au sein de Crédit Agricole S.A., de Crédit Agricole Indosuez et de Crédit Agricole Asset Management. Il s'agit aussi de la **consolidation en direct de filiales** précédemment consolidées sous les paliers constitués autour de CPR (Compagnie Parisienne de Réescompte) - 16 filiales sont concernées - d'une part, et de Carr Indosuez Asia - 12 entités - d'autre part.

Il s'agit enfin de **regroupements d'entités**.

Au cours de l'exercice écoulé, 3 nouvelles fusions de Caisses Régionales ont été réalisées : celle des Caisses Régionales de Vendée et de Loire-Atlantique a formé la Caisse Régionale Atlantique Vendée, celle des Caisses Régionales du Nord et du Pas-de-Calais

a donné naissance à la Caisse Régionale Nord de France, celle des Caisses Régionales de la Côte-d'Or et de Champagne-Bourgogne a créé la Caisse Régionale de Champagne-Bourgogne (2ème du nom).

Ces fusions ont ramené le nombre de Caisses Régionales de 48 fin 2001 à 45 fin 2002. Elles n'ont pas d'impact sur les comptes du Groupe.

### • Précisions concernant l'application de la réglementation relative aux règles de consolidation

Concernant les OPCVM dédiés, le groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le règlement n° 99-07 du Comité de la réglementation comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités. Dans ces conditions, il n'a procédé à aucun réinvestissement dans les OPCVM de ce type après le 31 décembre 1999 et il a pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

### • Changements de principes et méthodes comptables

Le Crédit Agricole applique le règlement n° 2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs. Ce règlement, en vigueur depuis le 1er janvier 2002, a instauré de nouvelles règles en ce qui concerne les principes de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges ; il s'applique aux opérations autres que « de banque ». Toutefois, compte-tenu de la politique de provisionnement adoptée antérieurement par le Groupe, la première application de ce règlement n'a pas d'impact significatif sur les comptes de l'exercice 2002 (cf notes n° 2.3 et 2.3.6 de l'Annexe).

## • Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

### » Modification du taux de décentralisation

Pour associer les Caisses Régionales à la gestion et à l'optimisation du coût de la ressource d'épargne et du rendement des prêts à moyen et long terme, quatre réformes successives des relations financières internes ont été mises en œuvre dans le Groupe. Elles ont permis de restituer aux Caisses Régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, 33,33 % et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées auprès de leur clientèle, qui sont inscrites au bilan de Crédit Agricole S.A. conformément au mécanisme d'épargne-avances en vigueur dans le Groupe.

L'accroissement à 50 % de ce pourcentage de l'épargne alloué aux Caisses Régionales (appelé « taux de décentralisation ») produit son plein effet en 2002.

### » Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité

Les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. ont constitué un « Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité » lors de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. fin 2001. Ce fonds, doté à l'origine de 610 millions d'euros, est destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. de mettre en œuvre la solidarité interne au groupe Crédit Agricole et d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur de celles des Caisses Régionales qui viendraient à connaître des difficultés. La convention relative au Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité restera en vigueur pendant une période de cinq ans à compter de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A. A l'expiration de cette période de cinq ans, une nouvelle convention pourra être conclue après examen de la situation et du bilan de fonctionnement du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

Les éventuelles décisions d'utilisation seront prises par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. au fur et à mesure de l'apparition de sinistres justifiant l'intervention de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité.

## » Présentation des pôles métiers du Groupe

### **Les activités du groupe Crédit Agricole sont organisées en quatre pôles métiers**

- Banque de proximité en France,
- Gestion d'actifs, assurances et banque privée,
- Banque de grande clientèle,
- Banque de détail à l'étranger,

**et un pôle** Gestion pour compte propre et divers.

### **Banque de proximité en France**

Ce pôle recouvre, pour l'essentiel, l'activité des Caisses Régionales et de leurs filiales ainsi que les activités des filiales de Crédit Agricole S.A. offrant des produits et services bancaires aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises et collectivités locales en France (Sofinco pour le crédit à la consommation, Ucabail pour le crédit-bail, Transfact pour l'affacturage, ainsi que la garantie de Foncaris sur des crédits distribués par les Caisses Régionales dans la banque de proximité).

### **Gestion d'actifs, assurances et banque privée**

Ce pôle comprend les activités de gestion d'actifs (gestion des OPCVM et comptes gérés) exercées principalement par le groupe Crédit Agricole Asset Management, CPR AM et la BFT, les activités d'assurance-vie (exercées par Predica), d'assurance IARD (exercées par Pacifica) et de banque privée (exercées principalement par des filiales de Crédit Agricole Indosuez : BGP Indosuez, CAI Suisse SA, Crédit Foncier de Monaco, CAI Luxembourg). En outre, depuis sa création, Crédit Agricole Investor Services Bank est affecté à ce pôle.

### **Banque de grande clientèle**

Ce pôle se décompose en deux grandes activités. D'une part, la banque de marché et d'investissement qui regroupe les activités « actions » primaires et secondaires (CAI Cheuvreux), le négoce d'instruments de change et de taux (marchés monétaires et obligataires, produits dérivés et structurés), les services financiers aux entreprises

(CA-IS CT), les activités de fusions-acquisitions, les activités de capital-investissement du groupe UI (UI, IDIA Participations et Sofipar) et les actifs dépréciés (work-out) de Crédit Agricole Indosuez.

D'autre part, la banque de financement est composée des activités de financements d'actifs et de l'exploitation bancaire effectuées par CAI et des activités de financements structurés de CAL FP.

### **Banque de détail à l'étranger**

Ce pôle comprend les filiales étrangères intégrées globalement ou par mise en équivalence dont l'activité ressort majoritairement de la banque de détail, principalement en Italie (Banca Intesa), au Portugal (Banco Espirito Santo), en Pologne (groupe Lukas et EFL), les filiales étrangères de Sofinco et d'Ucabail, ainsi que les résultats des participations bancaires non consolidées de Crédit Agricole S.A. ressortissant de cette activité (Banque Commerciale de Grèce...). Il enregistre également les conséquences directes et indirectes de la déconsolidation de Banco Bisel.

### **Gestion pour compte propre et divers**

Ce pôle comprend principalement la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A. Il comprend également les résultats des activités de diverses autres sociétés du groupe Crédit Agricole (Uni-Editions, sociétés de moyens, sociétés immobilières d'exploitation portant des immeubles affectés à plusieurs pôles ...), ainsi que les dividendes ou autres revenus et charges de Crédit Agricole S.A. sur ses participations (notamment dans le Crédit Lyonnais) et autres titres non consolidés (hors la banque de réseau à l'étranger). Enfin, les résultats nets sur immobilisations financières sont, à défaut d'être rattachables sans ambiguïté à un métier, affectés à ce poste (dotations nettes et plus ou moins values de cessions de participations), de même que les provisions générales ou forfaitaires non attribuables à l'activité spécifique d'un pôle.

Ainsi, les conséquences du désengagement de la participation dans Bradesco, de caractère minoritaire

et non stratégique, sont affectées à ce pôle. Celui-ci comprend également les effets nets de l'intégration fiscale du groupe Crédit Agricole S.A.

Jusqu'à l'exercice clos au 31 décembre 2001, ce pôle comprenait aussi les résultats des activités du groupe CPR, à l'exception de CPR Online rattaché à la banque de grande clientèle.

En 2002, suite à leur intégration dans les lignes métiers du groupe, les activités du groupe CPR sont réparties : CPR AM est intégré dans le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée ; CPR Private Equity et CPR A<sup>2</sup>M (gestion alternative) sont désormais intégrés au pôle Banque d'investissement au sein du métier Banque de grande clientèle ; CPR Or et Billets restant dans le pôle Gestion pour compte propre et divers.

De même, les activités de conservation institutionnelle, d'administration de fonds et de services aux émetteurs étaient auparavant regroupées dans le pôle Gestion pour compte propre et divers. Suite à la création des filiales de « Services financiers » : CA-IS Bank a été affectée au pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée et CA-IS Corporate Trust à la Banque de grande clientèle.

Les résultats des différents pôles sont constitués de l'ensemble des revenus et des charges générés par l'activité économique des entités les constituant. A ce titre, en particulier :

- le produit net bancaire de chacun des pôles comprend la rémunération des fonds propres réels des entités,
- pour chacun des pôles, la charge d'impôt correspond à la charge comptable enregistrée.

### Modification de présentation des résultats du Crédit Agricole par pôle d'activité

Afin d'améliorer la présentation des résultats par métiers du groupe Crédit Agricole, des transferts d'activités ont été effectués entre les pôles métiers, en particulier suite aux opérations de restructuration de certaines activités (groupe CPR, services financiers). Par ailleurs, certaines filiales de moyens et SCI, initialement affectées dans les pôles métiers, ont été reclassées dans le pôle Gestion pour compte propre et divers afin de neutraliser l'effet des opérations intra-groupe.

Ces changements d'affectation, intervenus à compter du 1er janvier 2002, ont été effectués rétroactivement dans la répartition par secteur d'activité des résultats de l'exercice 2001. Aussi, la répartition par pôle d'activité des résultats de l'exercice 2001 présentée ci-après est-elle légèrement différente de celle publiée il y a un an. Les modifications portent principalement sur le PNB et les charges d'exploitation.

### Résultats 2001 par pôle d'activité

Comparaison avec les résultats publiés antérieurement

(en millions d'euros)		PNB	Charges	RBE
Banque de proximité en France	Publié	10 499	(6 848)	3 651
	Retraité	10 527	(6 881)	3 646
	<b>Transferts</b>	<b>+ 28</b>	<b>+ 33</b>	<b>- 5</b>
Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Publié	1 539	(807)	732
	Retraité	1 532	(810)	722
	<b>Transferts</b>	<b>- 7</b>	<b>+ 3</b>	<b>- 10</b>
Banque de détail à l'étranger	Publié	910	(665)	245
	Retraité	911	(665)	246
	<b>Transferts</b>	<b>+ 1</b>	<b>0</b>	<b>+ 1</b>
Banque de grande clientèle	Publié	2 716	(2 016)	700
	Retraité	2 712	(2 013)	699
	<b>Transferts</b>	<b>- 4</b>	<b>- 3</b>	<b>- 1</b>

Gestion pour compte propre et divers	Publié	595	(365)	230
	Retraité	577	(332)	245
	<b>Transferts</b>	<b>- 18</b>	<b>- 33</b>	<b>+ 15</b>

## » Environnement économique et financier

### » 2002 : l'année des désillusions

Après 2000, l'année des doutes, 2001 l'année des « catastrophes », 2002 devait être l'année de la reprise. Le début d'année avait fait naître des espérances qui se sont révélées être irréalistes : les Etats-Unis n'ont pas résolu leurs déséquilibres et l'Europe ne peut toujours pas s'affranchir du cycle américain et mondial.

#### **Etats-Unis : pas de reprise durable sur des déséquilibres persistants**

Avec une croissance estimée à 2,4 %, 2002 marque indéniablement un mieux par rapport à 2001 (+0,3 %). Mais les déséquilibres dont souffrait l'économie américaine à la fin des années 90 sont toujours présents. Partiellement corrigés pour les entreprises, ils sont relayés par l'apparition d'un déficit public (- 2,2 % en 2002) et l'aggravation du déficit courant (de -3,9 % en 2001 à - 4,7 % en 2002). Quant aux ménages, ils deviennent petit à petit le point faible de l'économie américaine : face au ralentissement de leurs revenus, ni l'investissement dans le secteur résidentiel, ni la consommation ne se sont ajustés, stimulés par des taux d'intérêt très bas et par une offre bancaire massivement réorientée vers les ménages. Dès le début de l'été, les doutes quant à une reprise américaine stable et durable ont entraîné une rechute des marchés boursiers (-18 % pour le Dow Jones et -34 % pour le Nasdaq) et, du côté réel, une nouvelle déprime industrielle. Le thème de la déflation, qui focalisait l'attention des marchés jusqu'en octobre, a depuis été contredit par les faits. Sur l'année, les taux d'intérêt ont reculé de 50 points de base (Fed funds), ou 120 points de base (10 ans). Fin 2002, le dollar avait perdu plus de 15 % de sa valeur contre l'euro et près de 9 % contre le yen, signe des difficultés américaines à financer leur déficit courant.

### **Zone euro : l'année des déceptions**

Avec le redémarrage des échanges mondiaux, l'économie européenne semblait prendre le chemin de la reprise. La confiance des industriels s'est envolée rapidement en début d'année 2002, pour mieux retomber par la suite, sous le coup du retour des incertitudes économiques, financières et géopolitiques. Le « cercle vertueux de la croissance », censé entraîner à la suite des exportations, investissement, emploi et consommation, n'a donc pas eu le temps de s'enclencher. Les entreprises, n'ayant pas encore opéré les ajustements nécessaires, en ont été les premières victimes. Doutes sur les débouchés extérieurs, situation financière dégradée, conditions de financement sur les marchés financiers à nouveau tendues, ralentissement des crédits bancaires : le contexte est moins que jamais favorable à une reprise de l'investissement et de l'emploi. Le secteur industriel s'est d'ailleurs à nouveau approché de la récession... Quant aux ménages, ils continuent de résister, permettant ainsi à la croissance de terminer sur une progression limitée à 0,8 % pour 2002 après 1,4 % en 2001. En réponse à ces déceptions économiques et financières, la BCE a de nouveau assoupli sa politique monétaire pour ramener ses taux de base à 2,75 % (-50 points de base sur l'année).

### **France : toujours légèrement au dessus de la moyenne**

Dans ce cadre européen peu brillant, la France s'en est à nouveau relativement bien sortie avec une croissance légèrement supérieure à la moyenne (1 % après 1,8 % en 2001). Ses atouts restent les mêmes que les années précédentes, mais commencent à s'essouffler : un marché du travail relativement résistant, qui soutient le revenu et la consommation des ménages, mais qui rogne le

taux de marge des entreprises, un ajustement limité de l'investissement (qui a pesé sur le taux d'autofinancement) et enfin un marché immobilier résistant ... autant de facteurs qui pourraient repousser la reprise, le temps pour les entreprises de reconstituer leur santé financière. Restent quelques atouts indéniables : un niveau d'épargne abondant qui s'est encore renforcé (au-delà de 17 % en fin d'année) et qui joue un rôle de protection pour la consommation des ménages en cas de ralentissement plus prononcé de leurs revenus

et, paradoxalement, le très bas niveau de stocks atteint en 2002, qui implique pour la suite une contribution mécanique importante à la croissance. Dans ce contexte, les comportements financiers des ménages sont restés marqués par une grande prudence ; à partir d'une épargne financière toujours abondante, ils ont donc continué à accumuler de l'épargne liquide et d'attente (livrets fiscalisés, OPCVM monétaires...), au détriment de l'épargne de long terme, jugée trop risquée.

## » Analyse des résultats du groupe Crédit Agricole

En 2002, dans un contexte économique et financier défavorable, le groupe Crédit Agricole a confirmé sa dynamique commerciale et sa solidité financière, tout en engageant des opérations stratégiques majeures telles l'acquisition de Finaref et le projet de rapprochement amical avec le Crédit Lyonnais. Les résultats de l'exercice 2002 sont le reflet de cet environnement ainsi que des événements exceptionnels défavorables auxquels le groupe a été confrontés. Ils démontrent aussi la capacité de résistance de tous les métiers du Groupe.

### • Evolution du bilan consolidé

Fin 2002, le total du bilan du Crédit Agricole atteint 580,8 milliards d'euros. Il augmente de 17,5 milliards d'euros sur un an soit de 3,1 %. Sa progression entre fin 2001 et fin 2002 est limitée, d'une part, par l'évolution du périmètre (déconsolidation du Banco Bixel au 1er janvier 2002) et, d'autre part, par l'appréciation de l'euro contre les principales devises (+ 19 % par rapport à l'USD et aux devises corrélées). A périmètre et taux de change constants, le bilan s'accroît de 5,5 %.

#### Les ressources clientèle

Au passif, **les comptes créditeurs de la clientèle**, d'un montant de 270,2 milliards d'euros, augmentent de 1,3 % sur un an. Cette augmentation résulte d'évolutions contrastées :

- diminution due à la déconsolidation de Banco Bixel (plus de 2 milliards d'euros en 2001), à l'effet de change des principales devises (USD, GBP, JPY) contre l'euro, à la décroissance des dépôts de la clientèle sur les places de banque privée ainsi qu'à de moindres dépôts d'institutionnels, notamment au Royaume Uni. La diminution apparente des dépôts à vue de 2,5 % entre décembre 2001 et décembre 2002, à 68,6 milliards d'euros, résulte d'un effet de base tenant à l'accroissement exceptionnel de leurs encours fin 2001 en raison du passage à l'euro au 1er janvier 2002.

- à l'inverse, les titres donnés en pension à la clientèle augmentent fortement, passant de 8,2 milliards d'euros à 14,8 milliards d'euros, en liaison avec l'accroissement du stock d'effets publics à l'actif du bilan. Les ressources d'épargne à régime spécial collectées quasi intégralement par les Caisses Régionales progressent, pour leur part, de 4 %. Dans le même temps, **les dettes représentées par un titre** se sont développées de 1 % par rapport à 2001. Eu égard au niveau des taux d'intérêt, le groupe a accru son recours au marché sous forme d'émissions de titres de créances négociables ou du marché interbancaire (+ 2,1 milliards d'euros). A l'inverse, les emprunts obligataires se sont réduits de 1,2 milliard d'euros à 22,1 milliards d'euros. Au total, sur l'exercice 2002, les ressources clientèle au bilan du groupe sont en hausse de 6 milliards d'euros soit + 1,8 % et dépassent 345 milliards

d'euros. Avec les placements financiers de la clientèle, **la collecte globale du Groupe** —collecte bancaire, gestion d'actifs pour compte de tiers, assurance-vie et banque privée— représente, fin 2002, 579 milliards d'euros.

### Les emplois clientèle et interbancaires

**L'encours des créances sur la clientèle** (y compris les opérations de crédit bail) net des provisions s'élève à 273,2 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Il augmente de 1,5 % sur un an. Corrigées de l'impact de la déconsolidation du Banco Bisel, dont les encours représentaient plus de 2 milliards d'euros au 31 décembre 2001, et à taux de change constant, les créances sur la clientèle sont en croissance de 3,1 %. L'activité de crédit des Caisses Régionales a été soutenue (les encours sont en hausse de 5,5 %) de même que celle des filiales spécialisées de crédit à la consommation et d'affacturage notamment.

A l'inverse, la réduction, de 2,2 milliards d'euros par rapport à 2001, des titres reçus en pension de la clientèle (- 31,9 %), d'une part, et la poursuite du recentrage des activités de « corporate banking » aux Etats-Unis, d'autre part, ont pesé sur l'évolution des encours.

Résultat de la stratégie de recentrage géographique des actifs, la répartition des créances clientèle fait ressortir une concentration de plus de 90 % dans l'espace économique européen dont 85 % sur la France. Les encours sur l'Amérique ne représentent plus que 7 milliards d'euros soit 2,6 % contre 4,3 % en 2001, la zone « Asie et Océanie » 3,8 % contre 5,2 %.

**Les opérations interbancaires** se sont développées de 15,5 milliards d'euros (+ 16,2 %). Elles s'élèvent à 111 milliards d'euros et représentent désormais 19,2 % de l'actif du bilan. Les activités de pension avec des établissements de crédit se sont très fortement développées, passant de 14,9 milliards d'euros en 2001 à 34,4 milliards d'euros en 2002 ; elles sont marquées par une concentration sur Paris qui a repris les positions auparavant logées dans les succursales de Milan et Madrid.

### Les opérations sur titres

**Les placements** dans des portefeuilles de transaction, placement, investissement et de titres de l'activité de portefeuille sous forme d'obligations et de titres à revenu variable ont diminué de 6,3

milliards d'euros (- 9,1 %) à 63,1 milliards d'euros. En 2002, les portefeuilles ont été réorganisés (baisse des billets de trésorerie, BMTN d'établissements de crédit, Eurobonds, reclassement technique de titres en « effets publics et assimilés »). De plus, la déprime des marchés boursiers pèse sur les positions en actions.

A l'inverse, les placements des entreprises d'assurance se sont accrus de 7 % sur un an à 85,3 milliards d'euros, contrepartie des performances de collecte réalisées notamment par Predica dont l'encours géré croît de 8,2 %. De fait, les provisions techniques des entreprises d'assurance, au passif, s'élèvent à 84,6 milliards d'euros dont 83,1 milliards d'euros pour l'assurance vie et 1,5 milliard d'euros pour l'assurance IARD.

### Les fonds propres

**Les capitaux propres** du groupe Crédit Agricole (y compris le résultat de l'exercice) dépassent 30 milliards d'euros (30,1 milliards d'euros) au 31 décembre 2002, en hausse de 3,7 %. Comme les intérêts minoritaires se réduisent de 656 millions d'euros en 2001 à 361 millions d'euros en 2002 en liaison avec la déconsolidation de Banco Bisel, la part du Groupe s'accroît de 1,4 milliard d'euros (+ 4,8 %) pour s'établir à 29,8 milliards d'euros. Leur augmentation depuis la clôture de l'exercice précédent résulte principalement du résultat de l'exercice (2,3 milliards d'euros) diminué des titres « d'auto-contrôle » (- 550 millions d'euros y compris les acquisitions, par la SNC Crédit Agricole Transactions, annoncées lors de la cotation de Crédit Agricole S.A., dans le cadre de la fenêtre de liquidité ouverte en février 2002 pour les titres acquis avant la cotation) et des distributions de dividendes, qu'il s'agisse d'intérêts aux parts sociales et ou aux porteurs de CCI (- 319 millions d'euros).

**Avec le FRBG**, les capitaux propres, part du groupe, atteignent 34,1 milliards d'euros fin 2002.

**Les fonds propres bruts** (capitaux propres, FRBG et dettes subordonnées) atteignent 44,7 milliards d'euros, en croissance de 3,1 milliards d'euros soit + 7,5 % ; la part du Groupe s'établit à 44,3 milliards d'euros (+ 8,3 %). Outre la variation des capitaux propres, l'émission de dettes subordonnées (1,9 milliard d'euros) et l'accroissement net du FRBG (+ 171 millions d'euros à 4,3 milliards d'euros) expliquent cette évolution.

Le noyau dur des fonds propres, c'est à dire les capitaux propres et le FRBG, représente 77 % de l'ensemble.

**Le ratio de solvabilité international** du Groupe s'établit à 10,8 % pour le ratio global et à 11,7 % pour le ratio sur noyau dur.

Dans le même temps, les **valeurs immobilisées** (participations non consolidées par la méthode globale et immobilisations) passent de 13,3 milliards d'euros au 31 décembre 2001 à 13,9 milliards d'euros au 31 décembre 2002. Les principaux mouvements concernent la cession de la participation de Crédit Agricole S.A. dans la filiale brésilienne Bradesco, l'entrée de Crédit Agricole Asset Management au capital de Resona Trust and Banking Company, le renforcement de la participation de Crédit Agricole S.A. dans la Banque Commerciale de Grèce et surtout dans le Crédit Lyonnais (17,8 % fin 2002 contre 10,3 % fin 2001 soit + 1,4 milliard d'euros).

## • Résultats consolidés

Les résultats du Crédit Agricole sur l'exercice 2002 s'inscrivent dans un environnement économique et de marché difficile. Ils reflètent aussi des événements exceptionnels auxquels le Groupe a dû faire face : retrait d'Argentine et impact de la mise en œuvre par Banca Intesa de son plan stratégique.

**Le résultat net, part du Groupe**, de l'exercice 2002 s'établit à 2,3 milliards d'euros. Il ressort en hausse de 98,4 % sur le résultat 2001. Avant amortissement des écarts d'acquisition, il atteint 2,6 milliards d'euros en hausse de 77,8 %. Cette forte progression s'explique par le fait que le résultat 2001 intégrait des charges liées à l'introduction en Bourse, fin 2001, de Crédit Agricole S.A. (dotation de 610 millions d'euros au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité et provisions prudentielles couvrant des risques sectoriels ou opérationnels). Ainsi, l'exercice 2002 traduit un retour à un niveau de résultat « normal » bien que la déconsolidation, au 1er janvier 2002, de Banco Bisel impacte l'évolution des soldes intermédiaires de gestion entre 2001 et 2002.

Aussi, les évolutions sont-elles recalculées hors cet effet.

**Le produit net bancaire** du Groupe atteint 15,7 milliards d'euros en 2002. Il recule de 3,3 % sur celui de 2001 en dépit d'une progression sensible des

activités de détail en France et en Europe (Caisses Régionales et filiales spécialisées) et du développement des partenariats à l'étranger.

Cette diminution du PNB est imputable à la déconsolidation de Banco Bisel dans le cadre du retrait d'Argentine. De fait, à périmètre constant, le PNB augmente de 0,2 %. Par ailleurs, la stratégie de réallocation et de redéploiement géographique des actifs et l'évolution des marchés actions ont pesé sur les revenus de la Banque de grande clientèle. Enfin, le PNB a subi l'impact du provisionnement des portefeuilles actions. Les titres d'investissement dégagent un revenu moindre et, eu égard à la conjoncture boursière, le Groupe a extériorisé moins de plus-values nettes sur les titres de placement et de l'activité de portefeuille.

**Les charges d'exploitation** se réduisent de 1,8 % sur l'année à 10,5 milliards d'euros sous l'effet de la sortie du Banco Bisel. Hors cet impact, leur évolution est contenue à + 2,1 % globalement. Les frais de personnel sont restés stables. Les autres frais administratifs et les amortissements augmentent de 4,5 % ; ces charges intègrent la poursuite des investissements informatiques, la modernisation des agences, le développement organique et externe des activités en France et à l'international.

Dans ces conditions, **le résultat brut d'exploitation** ressort à 5,2 milliards d'euros, enregistrant une diminution de 6 % par rapport à 2001. A périmètre constant, le recul est limité à 3,7 %.

**Le coefficient d'exploitation** s'établit globalement à 66,8 % du PNB contre 65,8 % en 2001.

Pour sa part, le coefficient d'exploitation des métiers (hors pôle Gestion pour compte propre et divers) s'améliore de 66,1 % en 2001 à 64,5 % en 2002.

**Le coût du risque** représente 796 millions d'euros après 1 353 millions d'euros en 2001. A périmètre constant, il est en recul de 380 millions d'euros. En 2001, le Groupe avait enregistré des dotations nettes importantes de provisions pour risques crédit et surtout des provisions pour risques et charges dotées par les Caisses Régionales lors de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. et destinées à couvrir des risques sectoriels et filières ainsi que des risques opérationnels.

L'ensemble des créances douteuses s'élèvent à 12,9 milliards d'euros, en réduction de 919 millions d'euros depuis fin 2001. Cette évolution est due en partie à la déconsolidation de Banco Bisel. Les CDL



représentent 4,5 % des encours bruts de crédits à la clientèle contre 4,9 % en 2001. Elles sont couvertes à hauteur de 67,9 % par des provisions (66,8 % au 31 décembre 2001).

**La contribution des sociétés mises en équivalence** passe de 283 millions d'euros en 2001 à 8 millions d'euros en 2002. Cette forte diminution s'explique principalement par la baisse de la contribution de Banca Intesa (qui passe de 185 millions d'euros en 2001 à - 55 millions d'euros en 2002).

**Le résultat sur actifs immobilisés** fait apparaître une perte de 94 millions d'euros en 2002 suite notamment au désengagement du Brésil (cession par Crédit Agricole S.A. de l'intégralité de la participation dans Bradesco).

En conséquence, **le résultat courant** avant impôt ressort à 4,3 milliards d'euros en 2002, en recul de 5,9 % sur celui de 2001.

**Le résultat exceptionnel** est négatif de 255 millions d'euros en 2002. Ces charges exceptionnelles couvrent notamment des coûts de restructuration et de migration des systèmes d'information (à hauteur de 154 millions d'euros) ainsi que l'écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel.

**Les fonds pour risques bancaires généraux** enregistrent une dotation nette de 171 millions d'euros.

**L'amortissement des survaleurs** est stable à 299 millions d'euros. L'exercice 2001 avait été marqué par la dépréciation totale de la survaleur sur Banco Bisel et ses filiales. L'amortissement des écarts d'acquisition en 2002 illustre l'investissement complémentaire réalisé dans les filiales polonaises.

A 1,3 milliard d'euros, **la charge fiscale** s'établit à un niveau comparable à celui de 2001.

**Au total, le résultat net** comptable de l'exercice ressort à 2,293 milliards d'euros contre 1,247 milliard d'euros en 2001, année qui avait enregistré des opérations exceptionnelles liées à l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A. **Le résultat net, part du groupe, atteint 2,297 milliards d'euros. Avant amortissement des survaleurs, il s'établit à 2,596 milliards d'euros en 2002.**

## • Résultats par pôle d'activité

Le développement dynamique des activités de banque de détail ainsi que la bonne résistance des activités d'assurances et de gestion d'actifs ont permis un accroissement sensible de la contribution des métiers à rentabilité récurrente dans la formation des résultats du Groupe. Par ailleurs, la politique active de gestion des risques a permis une bonne maîtrise de la charge du risque dans l'ensemble des métiers.

### Banque de proximité en France

Toutes les composantes du pôle Banque de proximité en France ont fait preuve d'un très fort dynamisme. Les Caisses Régionales comme les filiales spécialisées ont enregistré une forte croissance de l'activité commerciale, une amélioration constante des équilibres de gestion et un coût du risque maîtrisé.

Le pôle dégage, sur l'année 2002, un résultat net, avant amortissement des écarts d'acquisition, en croissance de 24,5 % sur un an. Sa contribution représente 73,5 % du résultat du groupe Crédit Agricole.

### Banque de proximité en France

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation 2002/2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>11 207</b>	<b>10 527</b>	<b>+ 6,5 %</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(7 040)	(6 881)	+ 2,3 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4 167</b>	<b>3 646</b>	<b>+ 14,3 %</b>
Coût du risque	(655)	(627)	+ 4,5 %
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 512</b>	<b>3 019</b>	<b>+ 16,3 %</b>
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(1 607)	(1 489)	+ 7,9 %
<b>Résultat net avant amortissements des écarts d'acquisition</b>	<b>1 905</b>	<b>1 530</b>	<b>+ 24,5 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>1 778</b>	<b>1 403</b>	<b>+ 26,7 %</b>

**L'activité** a été particulièrement soutenue tant dans le domaine du crédit que dans celui de la collecte.

**Les encours de collecte** bilan et hors-bilan (hors titres et obligations) de la banque de proximité en France s'établissent à 330,4 milliards d'euros fin 2002, en augmentation de 3,1 % par rapport à décembre 2001. Sur 12 mois, ils se sont développés de près de 10 milliards d'euros malgré un effet marché fortement négatif sur les OPCVM.

En matière de placements, les comportements financiers des ménages sont restés marqués par une grande prudence ; ils ont continué à accumuler de l'épargne liquide et d'attente (livrets fiscalisés, OPCVM monétaires...), au détriment de l'épargne de long terme, jugée trop risquée.

**La collecte bancaire** est entraînée par les livrets qui progressent de 11,3 % (et plus particulièrement par les livrets ordinaires + 19,4 %) et, dans une moindre mesure, par l'épargne logement (+ 6,7 %). Les dépôts à vue, qui avaient enregistré un accroissement exceptionnel fin 2001 en raison du passage à l'euro, se maintiennent à ce niveau élevé (58,1 milliards d'euros). En raison de cet effet de base, les encours de fin de période apparaissent en légère réduction d'une année sur l'autre (- 0,3 %), mais, calculée en moyenne, leur progression ressort à 8,5 % en 2002 contre 4,7 % l'année précédente. Dans le même temps, le niveau peu attractif des taux de marché entraîne une réduction des encours des comptes à terme et des bons (- 16,8 %) et la décollecte se poursuit sur les plans d'épargne populaire (- 10,7 %) avec l'arrivée à échéance de nombreux contrats.

**La collecte hors-bilan** enregistre, sur un an, une croissance de 4,5 % globalement. Dans ce contexte propice à une épargne de précaution, les produits d'assurance ont conservé leur attractivité : les encours d'assurance-vie distribuée par les Caisses Régionales s'accroissent de 8,2 % à 83,4 milliards d'euros. Les encours d'OPCVM placés par les Caisses Régionales affichent une bonne résistance compte tenu du contexte boursier. Ils s'établissent à 33,6 milliards d'euros, en retrait limité de 1 % sur un an.

**L'activité crédit** a été particulièrement dynamique au cours de l'année avec une production nouvelle d'un niveau exceptionnellement élevé : 35,9 milliards d'euros de prêts à moyen et long terme ont été accordés par les Caisses Régionales, en croissance de 13,7 % sur le montant de l'année précédente qui constituait déjà un record. Les encours de crédit (net des provisions) du pôle atteignent 217 milliards d'euros ; ils sont en croissance de 6 % sur l'année 2001.

La demande de crédit des ménages, en particulier, reste soutenue, notamment pour le financement de l'habitat. Les encours de prêts au logement progressent ainsi de 6,6 % et représentent désormais

43 % des encours totaux de la banque de proximité France. Comme la production, les encours augmentent aussi dans tous les autres secteurs de financement : + 7,6 % pour les crédits aux entreprises, + 3,5 % pour les professionnels, + 2,5 % pour l'agriculture, +3,4 % pour la consommation, + 4,7 % pour les collectivités locales et + 18,1 % pour le crédit-bail et les autres prêts.

**Les Caisses Régionales** ont ainsi enregistré une bonne progression de leurs activités et le taux d'équipement de la clientèle en produits et services a continué de progresser pour atteindre 7,4 produits par dépôt à vue fin 2002 contre 7,06 fin 2001. Malgré le recul des activités titres, les commissions clientèle se sont accrues de 7,3 % d'une année sur l'autre, et notamment les commissions de services, d'assurance et la gestion des comptes et moyens de paiement. Elles représentent 35,1 % du PNB clientèle en 2002 (+ 0,2 point). La progression du produit net bancaire des Caisses Régionales (+ 4,8 % à 10,3 milliards d'euros) a profité du niveau élevé de l'activité commerciale mais également des revenus supplémentaires dégagés par le remplacement des augmentations de fonds propres liées à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

Dans le même temps, les frais d'exploitation des Caisses Régionales évoluent de façon contenue (+ 1,8 % à 6,2 milliards d'euros) malgré la prise en compte des charges liées à la modernisation des agences et à la migration vers un nombre limité de systèmes d'information plus performants. Le coefficient d'exploitation des Caisses Régionales (hors dividendes reçus de Crédit Agricole S.A.) s'améliore ainsi régulièrement pour s'établir à 62,7 % en 2002 contre 65,7 % en 2001.

Le coût du risque reste bien maîtrisé dans les Caisses Régionales à 535 millions d'euros ; entre 2001 et 2002, il recule de 5 points de base à 28 points de base. Les créances douteuses représentent 4,1 % des encours de crédit contre 4,6 % en 2001 et leur couverture se renforce à 68,8 % contre 67,0 % un an auparavant.

**Les filiales spécialisées** ont également enregistré une forte croissance de leurs activités, tirée par la demande des particuliers et les partenariats.

Dans le domaine du crédit à la consommation, la production totale de **Sofinco France** a atteint 7,9 milliards d'euros, en hausse de 31,2 % dont

4,5 milliards d'euros (+ 2,7 %) hors Caisses Régionales et Crédit Lyonnais.

Les encours gérés par Sofinco en France s'élèvent à 13,2 milliards d'euros, en augmentation de 23,5 % par rapport à 2001 (dont 1,9 milliard d'euros géré pour le compte des Caisses Régionales et 4,2 milliards d'euros en compte de tiers et partagés).

De fait, les coopérations avec les Caisses Régionales d'une part, et l'activité des partenariats d'autre part ont continué de se développer. En particulier, le partenariat avec le Crédit Lyonnais monte en régime : la production 2002 de prêts bancaires atteint 1,9 milliard d'euros. En outre, Sofinco a repris, en fin d'année, l'encours revolving du Crédit Lyonnais (166 millions d'euros sur 2002). L'accord de partenariat avec Fiat a été renouvelé jusqu'à fin 2005 et une nouvelle convention a été signée avec BMW. Par ailleurs, une nouvelle convention de partenariat a été signée, en février 2002, avec la Banque Accord (Groupe Auchan), portant sur les produits prêts bancaires.

Ainsi, le PNB de Sofinco France augmente de 8,1 % sur l'année. Son coefficient d'exploitation s'améliore de 1 point sur un an à 61 %. Le coût du risque s'accroît mais reste contenu à un bas niveau puisqu'il représente globalement 1,01 % des encours moyens. La contribution de Sofinco France au résultat du groupe progresse sensiblement (+ 6,1 %).

**Ucabail**, qui regroupe les sociétés de crédit-bail du Groupe, réalise, en France, une production annuelle de 1,6 milliard d'euros. L'activité globale est en recul de 9 % par rapport à 2001 sous l'effet de la faiblesse de l'investissement des entreprises, d'une politique volontariste de recentrage sur des opérations à forte valeur ajoutée et d'une vigilance accrue sur les risques.

L'encours de crédit-bail sur le marché français représente 5,9 milliards d'euros fin 2002, en croissance de 1,6 % sur un an. Le PNB ressort en recul de 9,3 % par rapport à 2001 et les dotations aux provisions sont en baisse après l'effort important réalisé en 2001.

Sur le marché de l'affacturage, marqué en 2002 par une récession de l'activité, **Transfact** a réalisé, en 2002, de bonnes performances commerciales. Le chiffre d'affaires (factures achetées) est resté quasiment stable (- 0,6 %) par rapport à 2001, à 4,3 milliards d'euros ; néanmoins, l'encours brut ressort en hausse de 24,3 % à 966 millions d'euros. Sous l'effet de la diminution des marges, le PNB reste stable.

**Au total, le produit net bancaire** du pôle s'élève à 11,2 milliards d'euros en 2002, en progression de 6,5 % sur 2001. L'évolution des **frais de fonctionnement** étant contenue à 2,3 % (à 7,0 milliards d'euros), **le coefficient d'exploitation** s'améliore sensiblement de 65,4 % en 2001 à 62,8 % en 2002. Il en résulte une progression de 14,3 % du **résultat brut d'exploitation** du pôle Banque de proximité en France, qui passe de 3,6 milliards d'euros en 2001 à 4,2 milliards d'euros en 2002.

**Le coût du risque** de ce pôle atteint 655 millions d'euros, en augmentation de 28 millions d'euros sur celui de l'exercice 2001.

**Le résultat courant avant impôt** du pôle Banque de proximité en France ressort à 3,5 milliards d'euros, en hausse de 16,3 % sur un an.

Après des charges exceptionnelles stables d'une année sur l'autre, un impôt sur les bénéfices en hausse de 25,4 % et une dotation nette aux FRBG de 270 millions d'euros malgré les reprises mécaniques de 100 millions d'euros du FRBG épargne-logement des Caisses Régionales, **le résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 1,9 milliard d'euros, en progrès de 24,5 % sur celui de 2001.

### Gestion d'actifs, assurances et banque privée

Le pôle Gestion d'actifs, assurances et banque privée enregistre, dans l'ensemble, une bonne tenue de son activité en dépit du contexte de crise boursière aggravée, qui incite la clientèle à arbitrer en faveur de produits à plus faible volatilité. Il dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition de 471 millions d'euros en baisse limitée de 4,1 % par rapport à 2001.

#### Gestion d'actifs, assurances et banque privée

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation 2002/2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 552</b>	<b>1 532</b>	<b>+ 1,3 %</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(862)	(810)	+ 6,4 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>690</b>	<b>722</b>	<b>- 4,4 %</b>
Coût du risque	(12)	(1)	n.s.
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	3	2	+ 50,0 %
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>681</b>	<b>723</b>	<b>- 5,8 %</b>
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(210)	(232)	- 9,5 %
<b>Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>471</b>	<b>491</b>	<b>- 4,1 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>442</b>	<b>475</b>	<b>- 6,9 %</b>

Les actifs gérés au sein de ce pôle ont très légèrement augmenté (+ 0,1 %) malgré l'évolution très défavorable des marchés. Ils atteignent 232,5 milliards d'euros (hors doubles comptes) contre 232,3 milliards d'euros fin 2001.

- **En assurance-vie**, dans un marché en croissance modérée et affecté par la forte dégradation des marchés financiers, **Predica** enregistre une activité soutenue.

Le chiffre d'affaires total atteint 9,7 milliards d'euros, en croissance de 3 % sur celui de 2001 ; le mix produits s'est fortement modifié en faveur des contrats en euros, qui enregistrent une progression de 8 %, contre une baisse de 21 % pour les produits individuels en unités de comptes. L'activité de prévoyance s'est aussi fortement développée portant le portefeuille global de contrats de prévoyance à 2,7 millions, en augmentation de 11,7 % sur un an. La

diversification de la gamme se poursuit avec, notamment, le déploiement commercial du nouveau contrat d'assurance-vie Floriane destiné à la clientèle à patrimoine élevé.

Au total, les encours gérés par Predica atteignent 83,4 milliards d'euros ; ils enregistrent une croissance de 8,2 % sur un an, supérieure à celle du marché (+ 5 %).

Malgré des conditions de marchés très défavorables, Predica a poursuivi en 2002 sa politique d'accroissement des réserves financières qui s'établissent à 3,2 milliards d'euros (+ 3,5 %) représentant 4,2 % des provisions techniques. En outre, les plus-values latentes sur actifs gérés s'élèvent à 4,7 milliards d'euros (contre 5 milliards d'euros en 2001), l'accroissement des plus-values latentes sur les actifs obligataires compensant et au delà les moins-values latentes sur les actions et OPCVM. La politique de placements est à la fois très sécuritaire et diversifiée (les actions représentent 8 %, l'immobilier 3,4 %, les supports à taux fixes et à taux variables respectivement 76,9 % et 3,9 % et les placements de trésorerie 7,8 %).

Predica développe également son activité à l'étranger par l'intermédiaire de ses participations internationales : au Liban avec Bancassurance SAL, au Luxembourg avec PREDICAI Europe. En Grèce, Emporiki Life, compagnie de bancassurance vie créée en 2001 et détenue à parité par Predica et la Banque Commerciale de Grèce, a démarré son activité.

- **En assurance IARD, Pacifica** poursuit sa progression dynamique avec un chiffre d'affaires en hausse de 14,1 % par rapport à 2001. En particulier, la montée en puissance des Assurances Agricoles s'effectue dans de bonnes conditions et de nouvelles offres assurances « Jeunes » (automobile et habitation) ont été développées en 2002. Le portefeuille total de Pacifica approche, fin 2002, 3,2 millions de contrats (Automobile, Multirisques Habitation, Garantie des Accidents de la Vie, Santé, catastrophes naturelles, Protection Juridique ...), en augmentation de 13,7 % sur l'année précédente.

Dans le même temps, la sinistralité diminue sensiblement. Le ratio sinistres/cotisations (tous produits et hors frais de gestion) s'améliore nettement, passant de 73,8 % en 2001 à 70,4 % en 2002 malgré le coût des inondations dans le Gard.

- **Dans le domaine de la gestion d'actifs, l'encours total** du groupe Crédit Agricole S.A. (géré par Crédit Agricole Asset Management, par la BFT et par CPR AM) représente, fin 2002, 188,6 milliards d'euros. En dépit de l'effet fortement négatif des marchés, il s'est accru de 1,5 % sur un an. Le dynamisme de la collecte (+12,5 milliards d'euros), qui s'est concentrée en particulier sur les supports monétaires et obligataires, a permis de compenser et au-delà les effets de la mauvaise conjoncture boursière (le CAC 40 a perdu 33,7 % sur l'année 2002). La structure des portefeuilles s'est, en conséquence, modifiée, la part des actions représentant désormais 24 % contre plus de 30 % il y a un an.

La rationalisation des structures et des activités de gestion a été poursuivie (CA AIPG\* pour la gestion alternative, CPR AM\* pour la gestion quantitative, CA-IS Bank\* pour la fonction dépositaire, Uniger\* pour la gestion immobilière).

La progression des encours s'explique aussi par la collecte soutenue réalisée à l'international ainsi que par l'élargissement du périmètre : poursuite du développement sélectif en Europe (avec l'intégration de CA AM Espana Holding\*, le renforcement de CA AM en Italie avec SIM SPA Selezione e Distribuzione\*), en Asie (CA AM Securities Japan\*) et au Moyen-Orient. Compte tenu du renforcement des implantations à l'étranger, les encours gérés se sont accrus de 5,7 % à l'international et de 1,1 % en France.

Par ailleurs, suite au démarrage de la commercialisation par CAES des Plans d'épargne entreprises et des Plans partenariaux d'épargne salariale volontaire, les encours d'Épargne Longue des Salariés s'élèvent à 4,8 milliards d'euros, en progression de 11,6 % sur un an.

Les résultats du groupe Crédit Agricole Asset Management ont bien résisté à la mauvaise conjoncture. Le chiffre d'affaires net des rétrocessions atteint 370 millions d'euros, en hausse de 12 % sur 2001. Les charges d'exploitation s'établissent à 233 millions d'euros, en augmentation de 16,7 % sur un an, évolution qui reflète l'impact des investissements liés au développement des activités à l'étranger et l'accroissement des effectifs (+ 7,2 %).

- **La Banque privée** subit l'impact de la crise boursière. La mauvaise tenue des marchés financiers mondiaux et l'évolution défavorable du cours de change USD/CHF (- 17 %) sont à l'origine de la baisse des encours de fortune gérés. Outre l'effet négatif des marchés, la collecte a été affectée par la poursuite du recentrage géographique de l'activité internationale (fermeture de certaines entités, restructurations en Espagne, création d'entités dédiées au Luxembourg et en Italie...). Ainsi les encours gérés par les différentes places de Banque privée s'élèvent à 38,2 milliards d'euros, en retrait de 11,1 % sur 12 mois.

En conséquence, l'activité enregistre un recul de 14,1 % de son PNB sur l'année. Dans le même temps, les charges d'exploitation sont en baisse de 4 % par rapport à 2001 sous l'effet du programme d'ajustement des coûts et malgré le renforcement des structures de contrôle avec notamment la mise en place de logiciels spécialisés.

**Le produit net bancaire** du pôle s'élève à 1,552 milliard d'euros en croissance de 1,3 % sur le PNB de l'exercice 2001. La hausse sensible du PNB des assurances et, dans une moindre mesure, de la gestion d'actifs compense ainsi la diminution des revenus de la banque privée. Hors l'élargissement du périmètre de la gestion d'actifs, le PNB est en recul de 4,5 %.

L'évolution **des charges de fonctionnement** du pôle gestion d'actifs, assurances et banque privée (+ 6,4 % à 862 millions d'euros) traduit l'effet des variations du périmètre de ce pôle.

En conséquence, **le résultat brut d'exploitation** du pôle diminue de 4,4 % (- 5,8 % à périmètre constant) passant de 722 millions d'euros en 2001 à 690 millions d'euros en 2002 et **le coefficient d'exploitation** se dégrade de 52,9 % à 55,5 % entre 2001 et 2002 (de 51,3 % à 51,9 % à périmètre constant).

**Le coût du risque** s'élève à 12 millions d'euros en 2002 sous l'effet des provisions constituées dans la Banque privée en Suisse et au Luxembourg.

Après une charge d'impôt en réduction de 9 %, **le résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition s'établit à 471 millions d'euros en baisse de 4,1 % sur le résultat 2001 du pôle.

\* Filiales entrées dans le périmètre du pôle.

### Banque de grande clientèle

La Banque de grande clientèle démontre une bonne résistance grâce notamment aux activités de marché taux et change, de financements d'actifs et de capital-investissement. En revanche, les activités liées aux marchés actions et de crédit ont été affectées par la crise financière.

Le recentrage géographique des activités de grande clientèle se poursuit. La réduction des frais généraux du pôle reflète les effets des mesures engagées en 2001.

### Banque de grande clientèle

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation 2002/2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>2 422</b>	<b>2 712</b>	<b>- 10,7 %</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(1 858)	(2 013)	- 7,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>564</b>	<b>699</b>	<b>- 19,3 %</b>
Coût du risque	(171)	(161)	+ 6,2 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	52	56	- 7,1 %
Résultat net sur actifs immobilisés	32	0	n.s.
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>477</b>	<b>594</b>	<b>- 19,7 %</b>
Résultat exceptionnel + impôt + FRBG	(140)	(167)	- 16,2 %
<b>Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>337</b>	<b>427</b>	<b>- 21,1 %</b>
<b>Résultat net</b>	<b>302</b>	<b>369</b>	<b>- 18,2 %</b>

Le **résultat brut d'exploitation** du pôle Banque de grande clientèle diminue de 19,3 % par rapport à 2001, à 564 millions d'euros. Il résulte d'un **produit net bancaire** en réduction de 10,7 % à 2,422 milliards d'euros et de **charges de fonctionnement** de 1,858 milliard d'euros, dont la baisse, déjà commencée au cours du second semestre de 2001, s'est poursuivie en 2002 (-7,7 %).

L'évolution des revenus a été contrastée selon les différents métiers.

### Banque de marché et d'investissement

#### Banque de marché et d'investissement

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation 2002/2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>1 564</b>	<b>1 817</b>	<b>- 13,9 %</b>
Charges	(1 263)	(1 388)	- 9,0 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>301</b>	<b>429</b>	<b>- 29,8 %</b>
Coût du risque	25	27	- 7,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	6	6	0
Résultat net sur actifs immobilisés	32	0	n.s.
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>364</b>	<b>462</b>	<b>- 21,2 %</b>
Divers (exceptionnel et impôt)	(102)	(158)	- 35,4 %
<b>Résultat net avant écarts d'acquisition</b>	<b>262</b>	<b>304</b>	<b>- 13,8 %</b>

La banque de marché et d'investissement s'est adaptée rapidement à la dégradation des marchés boursiers. Les activités de Fixed Income (taux et change) enregistrent des revenus de même niveau qu'en 2001. La part des activités à forte valeur ajoutée – dérivés complexes et produits de crédit – progresse dans la formation du PNB. De même, sur les marchés à terme de produits financiers, le courtier Carr Futures a enregistré de très bonnes performances.

A l'inverse, pénalisées par l'aggravation de la crise, notamment au troisième trimestre, les activités actions ont subi une baisse importante de leur PNB en 2002 sous l'effet de l'absence d'opérations significatives sur le marché primaire actions et de la raréfaction des opérations de conseil sur une large première partie de l'année. CAI Cheuvreux a enregistré une baisse des revenus de courtage et de trading (diminution des opportunités d'arbitrage et pertes sur le portefeuille d'obligations convertibles). Pour leur part, les activités de Capital Investissement ont sensiblement accru leur contribution au résultat. Ainsi, **le groupe UI** (Union d'Etudes et d'Investissements), pôle d'investissement de Crédit Agricole S.A., dégage des résultats en forte

progression. Accompagnant les entreprises dans leurs projets de développement ou de transmission, il a investi 158 millions d'euros dans une quarantaine d'opérations. En dépit du contexte économique, le pôle UI a dégagé, en 2002, 122 millions d'euros de plus-values de cession. Les résultats s'élèvent à 75,6 millions d'euros pour UI et 6,9 millions d'euros pour IDIA Participations. Au 31 décembre 2002, le stock de plus-values latentes est de l'ordre de 290 millions d'euros.

Au total, comparé à 2001, le PNB de la banque de marchés et d'investissement est en recul de 13,9 %. Les efforts de maîtrise des coûts, la forte baisse des rémunérations variables et la poursuite de la rationalisation du dispositif actions en Asie, ont permis de réduire significativement les charges, de 9 % d'une année sur l'autre. Il en résulte une diminution de près de 30 % du Résultat brut d'exploitation.

## Banque de financement

### Banque de financement

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation 2002/2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>858</b>	<b>895</b>	<b>- 4,1 %</b>
Charges	(595)	(625)	- 4,8 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>263</b>	<b>270</b>	<b>- 2,6 %</b>
Coût du risque	(196)	(188)	+ 4,3 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	46	50	- 8,0 %
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>113</b>	<b>132</b>	<b>- 14,4 %</b>
Divers (exceptionnel, impôt et FRBG)	(38)	(9)	n.s.
<b>Résultat net avant écarts d'acquisition</b>	<b>75</b>	<b>123</b>	<b>- 39,0 %</b>

La banque de financement a fait preuve d'une bonne résistance notamment en Europe. Le Résultat brut d'exploitation recule de 2,6 % seulement en 2002 par rapport à 2001. La poursuite de la politique de redéploiement géographique des actifs conduit à une diminution du Produit net bancaire de 4,1 %. De même, dans un environnement défavorable, la contribution de CAL FP est affectée par la contre performance des financements structurés en 2002. Cette baisse du PNB masque une progression sensible des revenus de financements d'actifs

notamment dans les financements de projets et d'acquisition ainsi que dans le maritime.

La stratégie de réallocation des fonds propres et de rationalisation du dispositif de banque commerciale entraîne également une réduction constante des charges d'exploitation (- 4,8 %), particulièrement marquée en Asie et aux Etats-Unis. Le coût du risque est contenu (+ 4,3 %) malgré la dégradation de l'environnement de crédit.

Toutefois, les charges exceptionnelles résultant de la restructuration de la Banque Française de l'Orient et de certaines places asiatiques pèsent sur le résultat net avant amortissement des survaleurs qui se dégrade de 39 % par rapport à celui de 2001.

Au total, le pôle Banque de grande clientèle enregistre un accroissement maîtrisé du **coût du risque** (+ 10 millions d'euros) qui passe à 171 millions d'euros en 2002. Il porte notamment sur les activités de financement d'actifs.

Après prise en compte de la quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence (en baisse de 4 millions d'euros à 52 millions d'euros), du résultat net sur actifs immobilisés (32 millions d'euros) résultant principalement de la cession du siège social de CPR, des charges exceptionnelles (28 millions d'euros, en baisse de 17,6 %) et de l'impôt, **le résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition ressort à 337 millions d'euros, en baisse de 21,1 % sur celui de 2001.

### Banque de détail à l'étranger

Ce pôle enregistre, en 2002, les effets du désengagement du Groupe d'Amérique latine, d'une part, l'impact de la mise en œuvre par Banca Intesa (nouvelle dénomination sociale d'IntesaBci à partir de 2003) de son plan stratégique d'autre part, mais aussi la croissance des autres filiales européennes. Avant amortissements des écarts d'acquisition, son résultat net est négatif de 94 millions d'euros en 2002 contre un résultat positif de 110 millions d'euros dégagé en 2001.

### Banque de détail à l'étranger

(en millions d'euros)	2002	2001	Variation 2002/2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>530</b>	<b>911</b>	<b>- 41,8 %</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(373)	(665)	- 43,9 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>157</b>	<b>246</b>	<b>- 36,2 %</b>
Coût du risque	(136)	(274)	- 50,4 %
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(18)	251	n.s.
Résultat net sur actifs immobilisés	(33)	0	n.s.
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(30)</b>	<b>223</b>	<b>n.s.</b>
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG	(64)	(113)	n.s.
<b>Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>(94)</b>	<b>110</b>	<b>n.s.</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(173)</b>	<b>35</b>	<b>n.s.</b>

- **Le désengagement de l'Argentine** (qui conduit à la déconsolidation de Banco Bisel et de ses filiales à compter du 1er janvier 2002) entraîne une charge liée aux effets de change, qui était enregistrée en situation nette en décembre 2001, ainsi qu'un provisionnement complémentaire effectif au 31 mars 2002. Au total, l'impact direct et indirect de Banco Bisel sur les résultats du Groupe en 2002 se solde par une perte de 106 millions d'euros.

- Le dispositif en Uruguay a été redimensionné, suite à la crise de liquidité qui a affecté le système bancaire uruguayen. Crédit Agricole S.A. a maintenu et renforcé son appui à sa filiale Banco Acac qui a dû adapter sa structure et ses moyens au nouveau contexte.

- **La contribution de Banca Intesa** est en baisse de 240 millions d'euros d'une année sur l'autre. Ses résultats 2002 sont affectés par les premiers effets de la mise en œuvre du plan stratégique annoncé le 9 septembre 2002 marquant sa volonté d'engager

une action énergique de redressement et de recentrage stratégique sur des bases renforcées (en Amérique latine notamment), accompagnée par un renforcement des provisions.

Toutefois, ses activités récurrentes font preuve d'une bonne tenue et les partenariats avec Crédit Agricole S.A. dans le crédit à la consommation (au travers de leur filiale commune Agos Itafinco) et la banque privée (annonce de l'acquisition d'IntesaBci Bank Suisse) se développent.

- **Les filiales européennes contrôlées majoritairement** connaissent un développement rapide. En particulier, les résultats de Lukas, leader du crédit à la consommation en Pologne, progressent fortement. Les autres activités de crédit à la consommation enregistrent également de bonnes performances. Sofinco et la Banque Commerciale de Grèce (BCG) ont signé, en avril 2002, un accord portant sur la création d'une filiale à 50 %-50 % destinée à développer en Grèce une activité de crédit à la consommation. Cette société baptisée « Emporiki Credicom Bank » distribuera ses crédits à travers des réseaux de prescripteurs et par approche directe dès 2003. Ainsi, les encours de crédit nets de provisions des filiales européennes (hors encours gérés) atteignent 3,7 milliards d'euros ; à périmètre constant, ils sont stables sur un an.

**Le produit net bancaire** du pôle diminue de 41,8 % par rapport à 2001 sous l'effet de la sortie du Banco Bisel (qui apportait 557 millions d'euros en 2001). A périmètre constant, le PNB augmente de 49,7 %. Cette forte hausse s'explique principalement par la montée en puissance des filiales polonaises ; elle s'explique aussi par l'activité des filiales de Sofinco à l'étranger, ainsi que par des revenus des participations bancaires non consolidées et des partenariats (partenariats de Sofinco à l'étranger et Banque Commerciale de Grèce notamment).

Parallèlement, **les charges de fonctionnement** du pôle Banque de détail à l'étranger sont en baisse de 43,9 % à 373 millions d'euros sous l'effet de la sortie du Banco Bisel. Corrigé de cet impact, elles sont, malgré tout, en hausse sensible (+ 51,6 %) en raison du développement organique et externe du Groupe (filiales polonaises et Sofinco notamment).

**Le résultat brut d'exploitation** du pôle ressort à 157 millions d'euros en 2002, en réduction apparente de 36,2 % sur celui de 2001, mais en hausse de 45,4 % hors Bisel.



**Le coût du risque** dans la banque de détail à l'étranger diminue de plus de 50 % passant à 136 millions d'euros en 2002 (- 18,6 % corrigé de l'impact de Banco Bisel en 2001).

**La quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence** passe de 251 millions d'euros en 2001 à - 18 millions d'euros en 2002 sous l'effet de la contribution négative de Banca Intesa au résultat du Groupe.

Après un **résultat net négatif sur actifs immobilisés et une charge exceptionnelle** couvrant les pertes sur Banco Bisel, la Banque de détail à l'étranger génère, en 2002, un **résultat net, avant amortissement des écarts d'acquisition**, négatif de 94 millions d'euros contre un bénéfice de 110 millions d'euros en 2001.

### Gestion pour compte propre et divers

Le pôle Gestion pour compte propre et divers dégage un résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition négatif de 27 millions d'euros en 2002. Les évolutions des soldes intermédiaires de gestion ne sont pas significatives d'une année sur l'autre. En effet, l'exercice 2001 avait enregistré des éléments exceptionnels négatifs de l'ordre de 1 milliard d'euros liés à la préparation de l'introduction en Bourse de Crédit Agricole S.A.

Le résultat courant avant impôt qui enregistre l'impact de la crise boursière sur les portefeuilles actions, ressort à - 300 millions d'euros en 2002.

**En 2002**, le coût de la crise boursière sur les portefeuilles actions du pôle représente une charge de 159 millions d'euros sur le résultat courant avant impôt, dont 103 millions d'euros (affectant le PNB) pour les titres de placement et de l'activité de portefeuille et 165 millions d'euros pour les participations non stratégiques. En 2001, les portefeuilles actions avaient généré 301 millions d'euros de revenu courant avant impôt. Cette charge est atténuée par l'utilisation de provisions antérieurement constituées (dont 92 millions d'euros prélevés sur les provisions prudentielles passées au premier semestre 2002 au titre de Bradesco).

Tenant compte de la forte dégradation des marchés et de leur extrême volatilité sur l'année, la valeur d'utilité retenue pour l'évaluation des titres de l'activité de portefeuille a reposé sur une approche multicritère : moyenne des cours des trois derniers mois, perspectives de cours à 6 mois et actualisation des flux futurs. Pour les titres de placement et les titres de participation non stratégiques, le provisionnement a été effectué sur la base des cours de bourse au 31 décembre 2002.

En conséquence, **le produit net bancaire** de ce pôle recule de 577 millions d'euros en 2001 à 16 millions d'euros en 2002 sous les effets conjugués de la crise sur les portefeuilles actions et d'une moindre contribution des portefeuilles de taux.

Après déduction des 372 millions d'euros de charges de fonctionnement et dotations aux amortissements, le résultat brut d'exploitation du pôle s'inscrit à - 356 millions d'euros.

**Le coût du risque** apparaît en reprise nette de provisions de 178 millions d'euros en 2002. Il recouvre notamment une reprise de provisions prudentielles sur Bradesco (92 millions d'euros) et des reprises nettes induites par la réduction des risques du Groupe (risques US et autres risques pays).

**La quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence** (- 29 millions d'euros) subit les effets de la contribution négative de sociétés portugaises de holding et d'assurance (Partran, Tranquilidade, Tranquilidade Vida) affectées elles aussi par les marchés actions.

**Le résultat net sur actifs immobilisés** fait apparaître une charge de 93 millions d'euros en 2002 liée aux pertes sur la cession des titres Bradesco (-165 millions d'euros). Au total, après impôt, compte tenu des reprises de provisions prudentielles et de

### Gestion pour compte propre et divers

(en millions d'euros)	2002	2001
<b>Produit net bancaire</b>	<b>16</b>	<b>577</b>
Charges d'exploitation et amortissements	(372)	(332)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(356)</b>	<b>245</b>
Coût du risque	178	(290)*
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	(29)	(26)
Résultat net sur actifs immobilisés	(93)	122
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(300)</b>	<b>51</b>
Résultat exceptionnel + impôts + FRBG	273	(1 060)*
<b>Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>(27)</b>	<b>(1 009)*</b>
<b>Résultat net</b>	<b>(56)</b>	<b>(1 035)*</b>

\* Effets des conséquences de la préparation de la cotation de Crédit Agricole S.A. en 2001.

la couverture de change, les pertes relatives à Bradesco s'établissent à moins de 25 millions d'euros. Les produits exceptionnels sont essentiellement formés de la plus-value de cession sur la Coface et sur des immeubles hors exploitation ainsi que d'une plus-value réalisée sur la cession à Banca Intesa d'une partie (19 %) du capital d'Agos Itafinco dans le cadre de la mise en œuvre du plan de partenariat dans le crédit à la consommation en Italie (répartition cible du capital : Crédit Agricole S.A. 0 %, Sofinco 51 % et Banca Intesa 49 %).

**Le résultat exceptionnel** fait apparaître une charge de 35 millions d'euros couvrant principalement les coûts de la restructuration des activités non stratégiques de CPR.

**Le FRBG** fait l'objet d'une reprise mécanique nette de 99 millions d'euros portant sur le FRBG épargne-logement de Crédit Agricole S.A., en raison de l'écart entre l'évolution anticipée il y a 4 ans (pour les comptes) et 6 ans (pour les plans) des taux de marché relativement aux taux de refinancement actuels des prêts épargne logement.

Le poste **impôt** dégage un produit de 209 millions d'euros qui s'explique par le résultat imposable déficitaire du pôle, l'activation d'impôts différés sur des filiales dégageant désormais un résultat fiscal bénéficiaire et l'élargissement du périmètre d'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. au groupe CPR notamment.

Au total, le pôle Gestion pour compte propre et divers dégage **un résultat net** avant amortissement des écarts d'acquisition négatif de 27 millions d'euros en 2002.

## » Les ratios prudentiels

### » Adéquation des fonds propres

En 1988, le Comité sur les règles et pratiques de contrôle des opérations bancaires (dit « Comité de Bâle »), comprenant les représentants de banques centrales et d'autorités de surveillance du « Groupe des dix » (Allemagne, Belgique, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède) et du Luxembourg, a recommandé l'adoption d'un ensemble de normes de pondération du risque et de niveaux minimaux souhaitables de fonds propres réglementaires. Ces recommandations prévoyaient que les établissements de crédit à vocation internationale devaient disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total de leurs risques de crédit, dont 4 % en noyau dur (Tier 1). Ces recommandations ont été imposées au niveau européen avec l'adoption en 1989, par le Conseil des Communautés Européennes, de deux directives à vocation réglementaire définissant les normes d'adéquation des fonds propres aux risques de crédit au sein de la Communauté Européenne.

Les normes ainsi définies ont ensuite connu deux évolutions significatives : la première au niveau européen avec l'adoption de la « Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres », la seconde au niveau international avec l'adoption par le Comité de Bâle de normes BRI (Banque de Règlements Internationaux) modifiées.

### » La Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres

#### Aspects généraux

En 1993, la Directive sur l'adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit (Capital Adequacy Directive) a étendu aux risques de marché le champ d'application de la réglementation européenne en matière d'adéquation des fonds propres. Les dispositions des directives européennes en matière

d'adéquation des fonds propres ont été transposées dans la réglementation française par une série de règlements adoptés par le Comité de la réglementation bancaire et financière jusqu'en 1999 (ci-après collectivement dénommés « **Réglementation CAD** »).

Depuis le 1er janvier 1996, les banques françaises sont tenues par la Réglementation CAD de respecter des exigences de fonds propres au titre de leurs activités de marché, en complément des exigences préexistantes au titre de leurs activités de banque commerciale. En effet, outre le risque de crédit, la Réglementation CAD définit des normes applicables aux activités de marché des entreprises d'investissement afin de prendre en compte le risque de taux d'intérêt, le risque lié à l'évolution des marchés et le risque de livraison. Enfin, des exigences supplémentaires de fonds propres sont destinées à couvrir le risque de change de l'ensemble des activités, tant de marché que de banque commerciale. Tel que défini par la Réglementation CAD, le ratio d'adéquation des fonds propres (« **ratio CAD** ») d'une banque française est calculé en divisant le montant total des fonds propres disponibles (fonds propres relevant des Tier 1 et Tier 2 ainsi que certains éléments complémentaires) par les exigences de fonds propres au titre des différents types de risques encourus, chaque type de risque retenu étant pris en compte en fonction d'une pondération spécifique dont les taux sont définis par une grille prédéterminée. Conformément à la Réglementation CAD, le ratio CAD obtenu doit être au minimum égal à 100 %.

Au 31 décembre 2002, le ratio européen CAD/RSE de Crédit Agricole S.A. s'élève à 118,7 % (contre 122,4 % au 31 décembre 2001), soit une diminution de moins de 4 points ; la baisse des exigences de fonds propres au dénominateur étant légèrement plus faible que celle des fonds propres disponibles au numérateur.

### Ratio CAD du groupe Crédit Agricole S.A.

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Risques</b>			
Risques de crédit	87 575	94 211	88 683
Risques de marché total	11 847	12 408	12 457
Risques de taux	7 608	7 776	7 394
Risques actions	2 816	3 135	3 876
Risques de contrepartie	134	185	173
Risques de change	1 185	1 203	875
Risques sur les matières premières	104	109	139
<b>Total des risques pondérés</b>	<b>99 422</b>	<b>106 619</b>	<b>101 140</b>
<b>Fonds propres exigés (= risques pondérés x 8 %)</b>	<b>7 954</b>	<b>8 530</b>	<b>8 091</b>
<b>Fonds propre disponibles</b>			
Tier 1	15 126	14 770	12 996
Tier 2	8 616	9 244	5 403
Tier 3	210	611	611
Déductions	14 513	14 180	6 940
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>9 439</b>	<b>10 445</b>	<b>12 070</b>
<b>Ratios (fonds propres/exigences &gt;100 %)</b>			
Ratio de solvabilité (Tier 1/exigences)	116,0 %	115,3 %	141,6 %
Ratio de solvabilité global (fonds disponibles /exigences)	118,7 %	122,4 %	149,2 %

Parallèlement, il importe de rappeler que les Caisses Régionales ont accordé à Crédit Agricole S.A. leur garantie solidaire, à hauteur du total de leur capital et de leurs réserves, dans l'éventualité où elle ne pourrait pas faire face à ses obligations. Cette garantie constitue le pendant des engagements de Crédit Agricole S.A., en tant qu'organe central, de maintenir la solvabilité et la liquidité des Caisses Régionales. Il existe ainsi une égalisation des niveaux de risques au sein du réseau du groupe Crédit Agricole. Cette situation est reconnue par les agences de notation internationales qui accordent des notes identiques aux programmes d'émission de Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales notées.

### » Ratio de solvabilité européen des Caisses Régionales

En tant qu'établissement de crédit, chacune des Caisses Régionales doit respecter individuellement le ratio de solvabilité européen conformément aux normes posées par la Directive européenne sur l'adéquation des fonds propres. Le ratio de solvabilité européen qui existait avant le ratio CAD ne prenait

pas en compte les risques de marché. Il est toujours applicable aux établissements de crédit ne portant pas des risques de marché significatifs comme la plupart des Caisses Régionales, qui ne sont donc pas assujetties à la Réglementation CAD.

Le tableau ci-dessous présente la dispersion du ratio de solvabilité européen des Caisses Régionales (Caisse Régionale de la Corse exclue), aux dates indiquées.

(en %)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000	31/12/1999
Plus haut	19,44	20,90	16,05	17,39
Moyen*	14,52	14,90	10,50	10,52
Plus bas	11,13	10,40	8,70	8,73

\* Moyenne arithmétique des ratios de solvabilité européens individuels.

## » Le ratio international de solvabilité

### Aspects généraux

En 1996, le Comité de Bâle a sensiblement modifié la définition des normes BRI afin de couvrir les risques des opérations de marché à l'instar des opérations de crédit. Cette nouvelle définition classe en risques de marché (i) les risques relatifs aux instruments de taux et aux actions détenus en portefeuille de négociation, et (ii) les risques de change et risques sur matières premières inscrits en compte. Conformément aux modifications de 1996, complétées en septembre 1997 par le Comité de Bâle, les normes BRI, tout en maintenant une exigence de fonds propres au regard des risques de crédit, imposent désormais aux établissements de crédit de quantifier en montants d'équivalent risques de crédit leurs risques de marché et de disposer de fonds propres au minimum égaux à 8 % du total des risques de crédit et des risques de marché.

La Commission bancaire émet régulièrement des avis relatifs aux modalités d'application et de calcul du ratio international de solvabilité. Néanmoins, le ratio international de solvabilité n'a pas force réglementaire.

### Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

En application des recommandations BRI, le ratio international de solvabilité global du groupe Crédit Agricole au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001 était respectivement de 10,2 % et 11,8 % et son ratio de Tier 1 était de 9,6 % au 31 décembre 2000 et de 10,8 % au 31 décembre 2001. Au 31 décembre 2002, le ratio global s'établit à 11,7 % et le ratio de Tier 1 à 10,8 %.

Le tableau ci-dessous détaille les risques du groupe Crédit Agricole mesurés en équivalent risques de crédit (après pondération liée à la contrepartie) et le niveau des fonds propres réglementaires calculé conformément aux recommandations BRI, aux dates indiquées.

### Ratio international de solvabilité du groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros)	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Risques</b>			
Risques de crédit	265 437	256 140	244 491
Risques de marché total	26 767	24 450	24 234
Risques de taux	20 421	18 193	16 534
Risques actions	5 096	5 198	6 742
Risques de change	1 145	949	870
Risques sur les matières premières	105	105	88
<b>Total des risques pondérés (dénominateur)</b>	<b>292 204</b>	<b>280 590</b>	<b>268 725</b>
<b>Fonds propres disponibles</b>			
Tier 1	31 584	30 170	25 851
Tier 2	9 937	8 750	6 424
Tier 3	499	601	942
Déductions	7 878	6 310	5 855
<b>Total des fonds propres disponibles</b>	<b>34 142</b>	<b>33 211</b>	<b>27 362</b>
Ratio de solvabilité Tier 1	10,8 %	10,8 %	9,6 %
Ratio de solvabilité global	11,7 %	11,8 %	10,2 %

### **Ratio de solvabilité du groupe Crédit Agricole S.A.**

Le ratio international de solvabilité, noyau dur, de Crédit Agricole S.A. s'établit à 8,8 % fin 2002 contre 8,5 % fin 2001, en augmentation de 0,3 point. Le ratio global s'élève à 9,0 % en 2002 contre 9,1 % un an auparavant.

### **Ratio de solvabilité de Crédit Agricole Indosuez**

Le ratio international de solvabilité, noyau dur, de Crédit Agricole Indosuez s'établit à 7,0 % contre 6,8 % fin 2001. Le ratio global s'élève à 8,7 % en 2002 contre 10,6 % un an auparavant.

### **Projet de réforme des normes BRI**

En 1998, le Comité de Bâle a entamé des consultations aux fins de réformer les recommandations applicables en matière de ratios de solvabilité bancaire internationaux. Aux termes de cette réforme, l'accord actuellement en vigueur céderait la place à un nouvel accord basé sur une approche plus qualitative de la mesure des risques encourus.

Dans la dernière version en date de sa proposition, le Comité de Bâle propose d'évaluer le risque de crédit selon l'une des deux méthodes suivantes : l'une dite « standard », s'appuyant sur une matrice de pondération en fonction de notations externes des contreparties, distinguant les Etats, les banques, les collectivités publiques et les entreprises ; la seconde dite « alternative », reposant sur les notations internes des banques, tenues de prendre en compte la probabilité de défaut, l'exposition au risque et le taux de récupération de leurs crédits. En outre, le nouveau ratio couvrirait le risque opérationnel des banques, c'est-à-dire les risques de dysfonctionnement et les risques juridiques. Par ailleurs, la réforme insiste sur le rôle des procédures internes de contrôle de l'adéquation des capitaux et sur les

obligations d'information sur la structure et l'allocation des fonds propres ainsi que sur l'exposition aux risques.

A la suite d'une consultation lancée en janvier 2001, le Comité de Bâle a reçu plus de 250 commentaires et a donc décidé de lancer une étude d'impact, entre octobre et décembre 2002, des nouvelles dispositions envisagées sur les données au 31 mars 2002. De nouvelles négociations seront conduites avec le milieu bancaire au deuxième trimestre 2003 sur la base d'un document de consultation qui sera diffusé en mai 2003. L'entrée en application est prévue au 31 décembre 2006 au terme d'une année (2006) de double déclaration (Cooke actuel et réforme McDonough).

Le Crédit Agricole a mobilisé ses équipes pour contribuer à la date fixée du 20 décembre 2002 à l'étude d'impact initialisée par le Comité de Bâle. Les résultats obtenus sont conformes aux attentes :

- en méthode standard :
- les risques pondérés au titre des risques bilan et hors bilan « souverains », « interbancaires », « financements spécialisés » et « equity » augmentent ;
- les économies réalisées sur les corporates et la banque de détail ne compensent pas la prise en compte du risque opérationnel ;
- en méthode « notation interne », les résultats favorables obtenus doivent être validés au delà du périmètre retenu pour l'enquête sur des bases historiques plus larges.

Quoiqu'il en soit, les travaux de mesure d'impact se poursuivent et nourriront la troisième et dernière consultation de place prévue à la fin du deuxième trimestre 2003.

Par ailleurs, en accroissant ses efforts pour mettre en place son propre système de notation interne, le Crédit Agricole a l'ambition de se doter des moyens de rendre plus compétitif et rentable le système de gestion de ses risques et de l'allocation de ses fonds propres.

## » Evolutions récentes et perspectives d'avenir

### • Rapprochement amical entre Crédit Agricole S.A. et Crédit Lyonnais SA

#### » Clôture de l'offre publique d'achat et d'échange

L'offre de rapprochement amical entre les deux groupes, éclairée ouverte le 28 mars par le Conseil des Marchés Financiers, a été clôturée le 26 mai 2003. Le Crédit Agricole a pris acte, à cette date, de l'annonce par BNP Paribas de l'apport de ses titres Crédit Lyonnais à l'offre publique d'achat.

### • Autres évolutions récentes

#### • Création d'une société commune de gestion de portefeuille entre Crédit Agricole Asset Management (CA-AM) et National Agricultural Cooperative Federation (NACF)

Nonghyup CA Asset Management, société commune de gestion de portefeuille créée par Crédit Agricole Asset Management et National Agricultural Cooperative Federation (NACF), autrement appelée Nonghyup en Corée, a obtenu, le 28 mars 2003, l'agrément des autorités coréennes permettant le lancement de ses activités commerciales.

Conformément à l'accord signé en septembre 2002 entre Crédit Agricole Asset Management et NACF, Nonghyup CA Asset Management est détenue à 60 % par NACF et à 40 % par Crédit Agricole Asset Management, avec un capital de 25 millions de USD. Basée à Séoul, la nouvelle société gèrera et commercialisera, à travers le réseau de NACF, des fonds destinés aux particuliers et aux coopératives en Corée. Elle assurera également la gestion d'une partie des ressources de NACF et de ses différentes filiales spécialisées. Les objectifs fixés à Nonghyup CA Asset Management sont ambitieux puisqu'il s'agit pour elle de devenir l'une des 5 premières sociétés sud-coréennes de gestion de portefeuille d'ici à 2007.

Ce partenariat avec NACF, première banque de détail en Corée (un coréen sur deux est client de NACF) avec 200 milliards USD de total de bilan, permet à Crédit Agricole Asset Management d'accéder à un réseau de distribution de 870 agences dans tout le pays, tandis qu'il était déjà présent depuis septembre 2000 sur le marché de la clientèle institutionnelle.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie de développement à l'international de Crédit Agricole Asset Management qui privilégie des partenariats avec de grands acteurs locaux, détenant de fortes positions sur leur marché des particuliers.

#### • CA-AM développe sa gamme de fonds ISR et met en place une équipe dédiée au développement durable

(communiqué de presse du 15 mai 2003)

La forte progression des souscriptions nettes sur le marché du développement durable (plus de 70 % entre 2001 et 2002), malgré le contexte boursier défavorable, montre l'intérêt croissant des investisseurs pour le concept d'« Investissement Socialement Responsable » (ISR).

Crédit Agricole Asset Management a choisi de créer une gamme spécifique ISR, composée de trois fonds, chacun destiné aux besoins précis d'une clientèle spécifique :

- CA-AM Actions Durables, un nouveau fonds pour les Investisseurs institutionnels,
- Atout Valeurs Durables, un nouveau fonds réservé aux clients particuliers du réseau du Crédit Agricole,
- CA-AM Activauteurs Durables, ex Atout Valeur, désormais principalement destiné aux distributeurs externes.

Crédit Agricole Asset Management fonde son développement en ISR sur le concept du développement durable. Ainsi, les choix d'investissement se portent sur les sociétés les plus exemplaires dans la prise en considération des aspects sociaux et environnementaux actuels et qui privilégient en plus la croissance à long terme de leurs bénéficiaires.

**• M. Jean-Marie Sander élu Président de la FNCA et M. René Carron élu vice-Président**

(30 avril 2003)

M. Jean-Marie Sander a été élu, le 30 avril 2003, Président de la Fédération Nationale du Crédit Agricole. Il succède à M. René Carron, Président de la FNCA depuis juillet 2000 et qui, en outre, avait été élu Président de Crédit Agricole S.A. en décembre 2002. N'estimant plus nécessaire d'assumer ces deux fonctions, M. René Carron avait décidé, en accord avec ses collègues du Bureau fédéral et du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A., de mettre fin à sa fonction de Président de la Fédération pour se consacrer à la présidence de Crédit Agricole S.A. Le Bureau fédéral l'a élu ce même jour vice-Président de la Fédération. A la suite de ce changement à la présidence de la FNCA, M. Sander présidera désormais, conformément à ses statuts, la SAS Rue La Boétie.

**• L'agence de notation Moody's Investors Service abaisse les notations du Crédit Agricole**

L'agence de notation Moody's Investors Service a annoncé, le 22 mai 2003, avoir abaissé de « Aa1/A- » à « Aa2/B+ » les notations de dette senior long terme et de solidité financière de Crédit Agricole S.A. La notation de dette long terme du Crédit Lyonnais a parallèlement été rehaussée de « A1 » à « Aa3 » alors que sa notation de solidité financière était confirmée à « B- ». Moody's a également procédé à l'abaissement de « Aa2 » à « Aa3 » des notations de dette et de dépôt long terme de Crédit Agricole Indosuez et confirmé sa notation de solidité financière « C ». Les notations court terme « Prime -1 » des trois établissements ont été confirmées. Toutes ces notations bénéficient désormais d'une perspective stable.

Moody's a indiqué que cette décision traduit son anticipation d'une réussite de l'OPA du Crédit Agricole sur le Crédit Lyonnais.

Moody's a souligné que les notations « Aa2/B+ » du Crédit Agricole reflètent les avantages concurrentiels du groupe bancaire qui résultent de ce rapprochement, notamment une position prépondérante, en France, dans le domaine de la banque de proximité, l'élargissement et la diversification de ses différents pôles d'activité et les

synergies attendues. Parallèlement, l'abaissement des notations du Crédit Agricole tient également compte des difficultés d'intégration et des risques d'exécution significatifs qu'impliquent le rapprochement et la restructuration des différentes activités des deux groupes, compte tenu de la taille, de la complexité et des différences en terme de culture d'entreprise et d'organisation du nouvel ensemble. Moody's a également souligné la diminution de la flexibilité financière et la dilution relative de solvabilité pour le Crédit Agricole, le prix payé pour le Crédit Lyonnais - majoritairement en numéraire - intégrant un écart d'acquisition significatif, dilution tempérée par les capacités de génération de fonds propres traditionnellement élevées du groupe mutualiste. La rentabilité du Crédit Agricole pourrait être affectée par l'impact plus lent des synergies attendues, du fait de rigidités sociales.

Le relèvement de la notation de dette long terme du Crédit Lyonnais à « Aa3 » reflète l'effet de l'intégration de ce dernier au sein d'un établissement financièrement plus solide et le support de crédit dont il peut dès lors bénéficier. De la même façon, la notation de Crédit Agricole Indosuez continue à reposer sur son statut de filiale stratégique du Crédit Agricole. Moody's a indiqué que l'opération aurait des conséquences à long terme positives pour les deux établissements - ainsi que pour la solidité financière globale du Crédit Agricole - en renforçant à moyen terme leurs fondamentaux en cas de mise en œuvre réussie du rapprochement et de concrétisation des synergies envisagées. En particulier, la combinaison de leurs activités de banques de grande clientèle devrait leur permettre d'atteindre une masse critique supérieure et une plus grande stabilité de leur rentabilité, tout en contribuant à la réduction des coûts et du capital alloué à ces activités.

Toutefois, la confirmation avec une perspective stable des notations de solidité financière de CAI et du Crédit Lyonnais, respectivement à « C » et « B- », reflète les incertitudes actuelles concernant l'étendue et le calendrier de la concrétisation des synergies attendues du rapprochement, ainsi que celles relatives à l'organisation opérationnelle et juridique du nouveau groupe.

Moody's a enfin indiqué que les perspectives stables sur les notations du Crédit Agricole reflétaient tant les avantages stratégiques à long terme résultant de la prise de contrôle du Crédit Lyonnais, qui tempèrent quelque peu les risques d'exécution qui y sont relatifs,



que le fait que Moody's continue de considérer le Crédit Agricole comme l'un des distributeurs de services financiers de masse les plus performants en Europe.

## • Perspectives d'avenir

### » 2003 : année de transition ?

2003 ne s'annonce pas sous le meilleur angle : la croissance mondiale s'annonce « incomplète » et en dessous de son potentiel. L'économie va devoir continuer à composer avec les déséquilibres accumulés depuis 10 ans aux Etats-Unis.

Le tassement de l'activité esquissé fin 2002 se prolonge, voire s'accroît début 2003 : les indices d'activité, hésitants depuis quelques mois des deux côtés de l'Atlantique, semblent avoir repris une tendance baissière avec l'éclatement du conflit en Irak et ont retrouvé des niveaux qui n'annoncent rien de bon pour le premier semestre.

Ce début d'année concentre toutes les incertitudes : macro-économiques, financières et géopolitiques. Les marchés financiers en font les frais depuis le début de l'année. En particulier la glissade simultanée des bourses et des taux (en dessous de 4 % pour l'OAT 10 ans) et surtout celle du dollar semble enfin refléter la remise à niveau des anticipations de rendement et de croissance aux Etats-Unis. Or, si ce rééquilibrage des parités semblait nécessaire, une trop forte appréciation de l'euro pourrait amputer les perspectives de croissance dans la zone euro. Face à ces perspectives bien moroses, la BCE sera certainement amenée à utiliser la marge de manœuvre qui lui reste avant la fin du premier semestre (- 50 points de base).

A court terme, et tant que le facteur d'incertitude géopolitique ne sera pas levé, l'incertitude conjoncturelle va rester de mise : il ne faut rien attendre de ce premier semestre, ni du côté des marchés financiers, ni de celui de l'économie réelle. La deuxième moitié d'année devrait connaître un retour progressif à la normale, l'idée de reprise étant plutôt repoussée à 2004 : redressement des taux de croissance de part et d'autre de l'Atlantique, mais

toujours en dessous de 2 % en rythme annualisé, et retour des rendements financiers vers leurs moyennes de long terme, soit 6 % à 8 % en rythme annuel pour les actions, et des taux longs compris entre 4,5 % et 5,5 % (zone euro). Les entreprises devraient rester le maillon fragile de la croissance, surtout aux Etats-Unis : il est vain d'attendre un redémarrage fort et rapide de l'investissement tant que la base de profitabilité n'aura pas été restaurée. L'Europe devra donc composer avec un contexte extérieur plus que moyen. Quant aux ménages, ils devraient toujours fournir la base de la croissance, mais la remontée du chômage aura fini par les affaiblir. Sur les marchés financiers enfin, les séquelles psychologiques de cette crise risquent d'être longues à effacer et le rééquilibrage des placements vers l'épargne de long terme sera, lui aussi, progressif.

## » Annexe au rapport de gestion

### • Suivi et contrôle des risques dans le groupe Crédit Agricole

#### » Le contrôle interne

**L'organisation du contrôle interne du groupe Crédit Agricole témoigne d'une architecture en phase avec les exigences réglementaires, ainsi qu'avec les recommandations du Comité de Bâle.**

Suivant les dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière et les recommandations relatives au contrôle interne du Comité de Bâle, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole Indosuez, filiales ayant ou non le statut d'établissements de crédit) a poursuivi le renforcement de son système de contrôle interne. Celui-ci est caractérisé par les trois objectifs essentiels qui lui sont assignés :

- un objectif de performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du groupe, ainsi que la protection contre les risques de pertes,
- un objectif de connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,
- un objectif de respect des règles internes et externes.

Conformément à la réglementation française, le système de contrôle interne du groupe Crédit Agricole s'applique sur un périmètre large qui, outre les filiales établissements de crédit français ou étrangers, englobe les entreprises contrôlées et filiales dont l'activité est de nature à générer des risques (compagnies d'assurance, filiales de prise de participations, ...). Ce principe, appliqué par chaque entité du groupe Crédit Agricole à ses propres filiales, permet de décliner le contrôle interne selon une logique pyramidale.

Afin que les systèmes de contrôle interne soient efficaces et cohérents entre les différentes entités du Groupe, le groupe Crédit Agricole s'est doté d'un corps de règles et de recommandations communes, basées sur la mise en œuvre et le respect de principes fondamentaux par chaque entité du Groupe.

Ainsi, chaque entité du groupe Crédit Agricole (Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A., filiales établissements de crédit ou entreprises d'investissement, autres ...) se doit d'appliquer, à son propre niveau, un dispositif basé sur cet ensemble de principes et dispositions nécessaires à l'instauration d'un système de contrôle interne. Ils recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du système de contrôle interne,
- de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques mesurables (crédit, marché, risques pays, gestion actif/passif, risques de liquidité, règlement-livraison),
- de prévention du blanchiment de capitaux et de lutte contre le financement des activités terroristes,
- d'organisation et de moyens à mettre en œuvre en matière de maîtrise des risques opérationnels (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques, risques réglementaires et juridiques ...),
- d'organisation des contrôles qui doivent se structurer entre contrôles permanents et périodiques, et s'inscrire dans un processus dynamique et correctif,
- de promotion de la culture de contrôle interne,
- de responsabilité (l'efficacité et la cohérence du système de contrôle interne sont placées sous la responsabilité d'une personne) et de périmètre d'application (le système de contrôle interne est global et couvre tous les risques et toutes les activités).

#### **En ce qui concerne Crédit Agricole S.A. et ses filiales**

Pour Crédit Agricole S.A. et ses filiales, l'architecture et les composantes du système de Contrôle Interne ont été formalisées et diffusées en 1998 au travers d'une directive, préalablement présentée au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A. (CNCA S.A. auparavant). A l'ensemble des règles définies ci-dessus et applicables à chaque entité du groupe, se superpose un dispositif central logé à Crédit Agricole S.A. Il a pour objectif de consolider les risques mesurables et d'organiser et de surveiller le système

global de contrôle interne. Ce dispositif central constitue la clef de voûte du contrôle interne de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Au niveau central, Crédit Agricole S.A. assure une surveillance sur base consolidée, fondée sur :

- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de crédit (y compris le risque pays et le risque de règlement-livraison) par la Direction centrale des risques bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de marché par une unité spécialisée de la Direction centrale des risques bancaires,
- la centralisation, la consolidation et la surveillance des risques de taux d'intérêt global et de liquidité, par une unité spécialisée de la Direction de la gestion financière et le Comité Actif-Passif,
- la normalisation des procédures comptables et le contrôle des informations financières et comptables par la Direction de la comptabilité et de la consolidation,
- la normalisation des procédures, la planification et le contrôle des informations budgétaires consolidées par la Direction de la planification et du contrôle de gestion,
- le contrôle indépendant et périodique du groupe Crédit Agricole par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A.,
- et la surveillance permanente de l'efficacité et de la cohérence de systèmes de contrôle interne considérés individuellement ou globalement, par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., responsable du Contrôle Interne du groupe Crédit Agricole S.A.

De plus, une ligne métier Audit-Inspection a été instaurée à compter du 1er janvier 2001, sous la responsabilité de la Direction centrale de l'inspection générale et de l'audit de Crédit Agricole S.A., pour répondre à l'élargissement du périmètre d'activités du Groupe. Cette ligne métier vise à développer le pilotage central de la fonction Audit-Inspection, à garantir et à renforcer l'efficacité des contrôles, par une harmonisation des pratiques d'audit à leur meilleur niveau, afin d'assurer la sécurité et la régularité des opérations dans les différentes entités du groupe et développer des pôles d'expertise communs.

Des Comités de Contrôle Interne semestriels, à caractère décisionnel et à décisions exécutoires, se tiennent régulièrement dans chacune des entités relevant de la ligne métier Audit-Inspection. Ces

Comités sont chargés notamment de l'évaluation critique des systèmes de contrôle interne et de l'action de l'audit, du suivi des missions et des mesures correctrices éventuellement nécessaires. En outre, des missions d'audit conjointes entre l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. et les services d'audit de filiales ont été menées, ce qui contribue aux échanges sur les meilleures pratiques d'audit.

Ce dispositif maintient et confirme la poursuite des missions traditionnelles sur pièces et sur place de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. dans l'ensemble des entités du Groupe, tout en donnant une importance particulière à ses investigations à caractère thématique et transversal.

### **Création d'un Comité d'audit et des risques à Crédit Agricole S.A.**

La création d'un Comité d'audit et des risques a été décidée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. afin d'assister celui-ci dans l'exercice de ses fonctions. Cette évolution répond à la volonté de renforcer la structuration du contrôle interne au plus haut niveau, du fait du large droit de communication des informations dont dispose ce Comité et de ses fonctions d'animation et de suivi des actions menées dans le domaine du Contrôle interne. Ce Comité a en charge de vérifier la clarté des informations fournies, de porter une appréciation sur la pertinence des méthodes comptables et sur la qualité du contrôle interne, notamment.

La création de cette instance répond pleinement à la volonté de disposer d'une architecture complète et cohérente en matière de contrôle interne, à tous les échelons du Groupe (Crédit Agricole S.A., Caisses Régionales, filiales), ainsi qu'à une mise en conformité avec les pratiques relatives à la bonne gouvernance.

### **En ce qui concerne les Caisses Régionales**

Pour les Caisses Régionales, l'application de l'ensemble des règles définies ci-avant est facilitée par la diffusion de recommandations nationales sur le contrôle interne, actualisées chaque année par le Comité Plénier de contrôle interne des Caisses Régionales, composé de cadres de direction et de responsables d'audit des Caisses, ainsi que de représentants de Crédit Agricole S.A. et de son Inspection Générale. Le rôle d'Organe Central dévolu

à Crédit Agricole S.A. amène celui-ci à être naturellement très actif et vigilant en terme de contrôle interne, et des réunions de travail et d'information régulières permettent notamment à son Inspection Générale de rencontrer tous les Responsables d'audit et de contrôle interne des Caisses Régionales deux fois par an en moyenne.

### **Rôle de l'Inspection générale**

Au sein du groupe Crédit Agricole, l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., directement rattachée au Directeur général de Crédit Agricole S.A., est le niveau ultime de contrôle. Elle conduit ses missions de vérification sur l'ensemble des entités du Groupe, c'est-à-dire à la fois dans les Caisses Régionales et dans les unités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, y compris lorsque celles-ci disposent d'un corps d'audit interne. Ces vérifications périodiques consistent, au sein des entités auditées, à s'assurer du respect de la réglementation, à contrôler l'application des règles de fonctionnement interne du Groupe, à apprécier la sécurité et l'efficacité des procédures opérationnelles, à procéder à une révision de la qualité, de la notation et de l'évaluation des risques ou des actifs et à vérifier la fiabilité de l'information comptable.

Par ailleurs, ces missions intègrent un examen critique du dispositif de contrôle interne mis en place par les entités auditées. Ces examens sont établis au regard des assurances raisonnables et permanentes que ces dispositifs apportent en termes de sécurité des opérations, de maîtrise des risques et de respect des règles externes et internes.

Afin de compléter le suivi des missions d'audit par l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A., une cellule dédiée a été créée, permettant d'évaluer de façon rapprochée les progrès des entités et de s'assurer au moyen d'une méthodologie formalisée de leur mise en conformité avec la réglementation tant externe qu'interne.

### **Prévention du blanchiment de capitaux et lutte contre le financement des activités terroristes**

La prévention du blanchiment de capitaux est organisée sous la responsabilité directe de chaque entité du groupe Crédit Agricole qui applique sur son propre périmètre de contrôle interne les principes de connaissance et d'identification de la clientèle et de vigilance constante.

Au niveau de chaque Caisse Régionale, a été désigné un correspondant du service du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie chargé du Traitement, du Renseignement et de l'Action contre les Circuits Financiers clandestins (TRACFIN).

De même, chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. est responsable de la lutte contre le blanchiment de capitaux sur son propre périmètre de contrôle interne, le pilotage central du dispositif d'ensemble relevant de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. En particulier, toutes recommandations utiles ont été faites aux filiales et succursales à l'étranger pour qu'elles se prémunissent, sous des formes appropriées, contre le risque d'être utilisées à des fins de blanchiment.

Le contrôle de la bonne application des procédures appartient à chaque entité opérationnelle, la vérification ultime du respect par chaque entité du Groupe de la conformité de ses dispositifs aux obligations légales et réglementaires relevant de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A.

A la suite du renforcement des dispositifs des Caisses Régionales intervenu début 2000, le renforcement du dispositif de prévention a été poursuivi dans le groupe Crédit Agricole S.A., notamment par la création, en décembre 2001, d'une cellule dédiée à la prévention du blanchiment de capitaux, localisée au sein de l'unité de l'Inspection générale de Crédit Agricole S.A. chargée de la supervision du contrôle interne.

Ces actions de rehaussement des dispositifs de lutte anti-blanchiment ont été maintenues tout au long de l'année 2002 pour prendre en compte les évolutions réglementaires et les recommandations des autorités, ce qui s'est traduit par l'approfondissement et la mise à jour du cadre procédural.

Aussi, des dispositions spécifiques ont été adoptées relativement aux nouvelles obligations en matière de traitement des chèques. De même, la vigilance a été renforcée vis-à-vis des pays et territoires non coopératifs visés par le Groupe d'Action Financière sur le blanchiment (GAFI).

S'agissant de la lutte contre le financement des activités terroristes, les diligences nécessaires ont été mises en oeuvre au sein du Groupe, dans le contexte qui a suivi les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis, en application de la réglementation européenne et des décrets du gouvernement français. A ce titre, l'Inspection

générale de Crédit Agricole S.A. a édicté des instructions et des recommandations à destination des entités concernées du Groupe (Directions et filiales de Crédit Agricole S.A., Caisses Régionales). Au cours de l'exercice 2002 également, les outils de surveillance ont été développés et les actions de sensibilisation, de formation et d'information des personnels concernés ont été multipliées dans l'ensemble des entités du Groupe. La coordination entre les entités a été renforcée.

### » Organisation de la déontologie et conformité

Les fonctions déontologie et conformité (compliance) sont présentes chez Crédit Agricole S.A., dans ses filiales et dans chacune des Caisses Régionales. Ces fonctions sont exercées par environ 120 personnes au sein du groupe Crédit Agricole S.A. et des Caisses Régionales, à temps plein ou à temps partiel.

Un déontologue central, rattaché directement au Directeur général de Crédit Agricole S.A., coordonne l'activité des déontologues des filiales et anime le réseau des Caisses Régionales.

La fonction du déontologue central comprend l'élaboration des règles internes de bonne conduite, leur diffusion et le contrôle de leur observation. Ces règles mettent l'accent sur la primauté de l'intérêt du client, l'intégrité des marchés financiers et le comportement du personnel. Elles n'incluent pas la prévention du blanchiment d'argent qui demeure sous la responsabilité de l'inspection générale. Dans les filiales de services d'investissement et de gestion d'actifs de Crédit Agricole S.A., la fonction déontologie et conformité est plus particulièrement développée pour répondre aux exigences des autorités de tutelle (en France, le Conseil des Marchés Financiers et la Commission des Opérations de Bourse). Au cours de l'année 2002, les règles applicables aux analystes et aux relations de ces derniers avec les départements Investment Banking ont été rehaussées. Par ailleurs, des déontologues ont aussi été désignés dans des filiales où cette fonction n'est pas obligatoire sur le plan réglementaire afin de faciliter la diffusion et l'interprétation des meilleures pratiques dans le domaine de la déontologie.

En application de la réglementation COB 2002-01, Crédit Agricole S.A. publie désormais chaque

semestre, sur le site Internet de la COB, le cumul des transactions sur le titre de l'ensemble de ses mandataires sociaux.

Enfin, en fin d'année, la préparation du dépôt de l'offre mixte sur les actions du Crédit Lyonnais a conduit à prendre des mesures exceptionnelles de protection de la circulation des informations sensibles et de surveillance des opérations.

### » Gestion des risques de crédit, de marchés, et opérationnels

L'activité de Crédit Agricole S.A., des Caisses Régionales et des filiales génère un certain nombre de risques tels que le risque de crédit, le risque de marché et les risques opérationnels. Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie n'est plus en mesure de faire face à ses obligations à l'égard d'une entité du groupe. Le risque de marché est un risque de perte qu'une position de taux, de change, sur action ou sur matière première peut entraîner dans le cas d'une évolution instantanée défavorable des paramètres de marchés. Le risque opérationnel est un risque de préjudices que pourraient subir Crédit Agricole S.A., les Caisses Régionales et les filiales en raison de l'inadéquation ou de la défaillance de leur organisation, de leurs procédures, de leurs collaborateurs, de leurs systèmes d'informations ou de la survenance d'événements extérieurs.

Crédit Agricole S.A. n'est pas directement exposé au risque de contrepartie généré par les opérations des Caisses Régionales. En effet, en tant qu'établissements de crédit de plein exercice, elles assument la pleine responsabilité des opérations qu'elles initient. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du groupe Crédit Agricole, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des membres de son réseau, principalement les Caisses Régionales. Ainsi Crédit Agricole S.A. porte indirectement les risques des Caisses Régionales. C'est pourquoi, aux risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales présentés dans cette section sont jointes des présentations comparables des risques du groupe Crédit Agricole.

Le tableau ci-après présente la part respective des encours nets du groupe Crédit Agricole sur les opérations avec la clientèle et le crédit-bail attribuable à Crédit Agricole S.A. et à ses filiales d'une part et aux Caisses Régionales d'autre part.

	31 décembre 2002		31 décembre 2001		31 décembre 2000	
	en milliards d'euros	% du total	en milliards d'euros	% du total	en milliards d'euros	% du total
Crédit Agricole S.A. et ses filiales	69,2	25,3	76,2	28,3	69,1	27,2
Caisses Régionales	204,0	74,7	192,9	71,7	184,7	72,8
<b>Total</b>	<b>273,2</b>	<b>100</b>	<b>269,1</b>	<b>100</b>	<b>253,8</b>	<b>100</b>

### Les moyens en matière de gestion, de suivi et de contrôle des risques de crédit, de marché et opérationnels

#### La direction centrale des risques bancaires de Crédit Agricole S.A.

La direction centrale des risques bancaires est rattachée au pôle « Finances et Risques » de Crédit Agricole S.A. créé début février 2002, qui regroupe les Directions centrales « Finances et Comptabilité », « Planification Stratégique et Participations France » et « Risques Bancaires ».

La direction centrale des risques bancaires veille à ce que les stratégies de prise de risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales soient conformes aux normes du Groupe et, après examen de sa part, fassent l'objet d'une validation par la Direction générale de Crédit Agricole S.A. Elle définit les normes et procédures communes en matière de risques. Elle participe au processus décisionnel et au suivi des grands risques individuels, pris ou portés par Crédit Agricole S.A. et ses filiales. Elle centralise, consolide et surveille les risques de crédit (y compris les risques-pays et les risques de règlement-livraison communiqués pour information) et les risques de marché.

La direction centrale des risques bancaires comprend : deux services en charge de la surveillance des risques de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales responsables l'un des risques de contrepartie, l'autre des risques de marché ; un service « Systèmes d'informations et projets risques » qui coordonne les projets risques pour le groupe Crédit Agricole et une mission « Nouveaux Ratios de Solvabilité », en charge du volet « risque » de la réforme McDonough. Enfin, la direction centrale des risques bancaires assure la gestion de Foncaris, filiale de Crédit Agricole S.A., fonds de garantie des risques sur des contreparties coopératives et entreprises des Caisses Régionales.

#### Le dispositif de surveillance des risques au sein de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

Il y a une unité « risques » dans chaque direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A. et dans chacune de ses filiales. Cette unité « risque » est indépendante du front office et rattachée à la Direction générale de l'entité (direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A. ou filiale).

Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place une organisation de suivi et de contrôle des risques de crédit et de marché fondée sur des principes de subsidiarité et de délégation entre la Direction Centrale des Risques bancaires de Crédit Agricole S.A. et les unités « risques » des filiales. Ces dernières ont vis à vis de la direction centrale des risques bancaires de Crédit Agricole S.A. une exigence de transparence et un devoir d'alerte. La mise en place de contrats de délégation formalisés entre la direction centrale des risques bancaires et les unités risques des filiales de Crédit Agricole S.A., réalisée pour la majorité des filiales concernées en 2001 (Crédit Agricole Indosuez, Transfact, Ucabail, Sofinco, UI), a été complétée en 2002 (BFT, Unimo, Segespar/CA-AM et Predica). Ces contrats précisent les responsabilités de chacun en matière de prévention, de gestion et de suivi des risques et d'alerte ainsi que le niveau des délégations, les obligations de reporting et les modalités de contrôle de ces délégations. Les contrats de délégation et les procédures régissant les relations entre la direction centrale des risques bancaires et l'unité « risques » d'une filiale sont spécifiques à cette filiale bien qu'une trame et une présentation communes aient été adoptées.

**Le Comité des risques nationaux et internationaux**, présidé par le Directeur général de Crédit Agricole S.A., fixe les grandes orientations stratégiques en matière de risques de contrepartie, de risques-pays et de risques de marché. A cet effet, il (i) valide les stratégies risques présentées par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, après avis de la direction centrale des

risques bancaires, (ii) arrête, dans le cadre des stratégies qui lui sont présentées, les limites globales proposées par chaque entité (ces limites globales comprennent les limites cumulées sur les contreparties bancaires, les limites pays, les limites de risques de marché et les limites sur certains domaines d'activité) et (iii) valide, dans le cadre de la procédure ad hoc sur les syndications internes, la liste indicative des contreparties bénéficiaires ainsi que le montant de l'enveloppe à syndiquer auprès des Caisses Régionales. Le Comité des risques nationaux et internationaux décide également des prises de risque sur les plus grandes contreparties non bancaires, les opérations spécifiques ou les affaires sensibles les plus importantes. A cet effet, il (i) fixe les limites individualisées des risques de crédit sur les plus grands clients de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales, et (ii) autorise les opérations ponctuelles qui porteraient l'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au-delà d'un certain seuil ou porteraient l'exposition de la filiale sur une même contrepartie au-delà de son niveau de délégation. Enfin, le Comité des risques nationaux et internationaux opère le suivi des provisions et des passages en pertes (les plus significatifs) et supervise le suivi des risques de contrepartie et de marché et des risques-pays. Compte tenu de son contrôle conjoint par ses deux actionnaires, CAL FP est soumis au contrôle d'une Commission des Risques composée paritairement de représentants de ceux-ci.

**Le Comité des normes et méthodologies**, créé en octobre 2000 et présidé par le Directeur général Ajoint en charge du pôle Finances et Risques de Crédit Agricole S.A., a pour mission de valider, d'uniformiser et de diffuser les normes et méthodologies relatives à la mesure, à la gestion et au contrôle des risques de contrepartie, des risques de marché et des risques opérationnels relevant des activités de la banque de grande clientèle.

Au cours de l'année 2002, les principales normes instruites et validées par le Comité des normes et méthodologies ont porté sur les thèmes suivants : refonte de la méthodologie de notation applicable aux professionnels de l'immobilier et aux collectivités locales, et approbation de celle relative aux fonds alternatifs, identification et mesure du risque de change opérationnel et du risque de contrepartie d'une part sur sous-jacents pétroliers et d'autre part

sur devises émergentes "peggées" et "non peggées", approche dite "LDA" du Comité de Bâle sur les risques opérationnels, Valeur en Risque (VAR) "stressée" d'un portefeuille immobilier, risque de pivotement de la courbe des taux, méthodologie de compensation des valeurs de majoration ("add-ons") pour les opérations fermes portant sur un sous-jacent action.

### **Le dispositif de surveillance des risques des Caisses Régionales**

Le principe fondamental est la responsabilisation des dirigeants des Caisses Régionales : les risques logés dans les Caisses Régionales sont décidés, suivis et gérés par les Caisses Régionales qui supportent le coût des sinistres éventuels. De même, la réglementation bancaire relative aux risques s'applique à chacune d'elles. Elles sont ainsi individuellement tenues au respect des ratios de solvabilité, des règles de division des risques et du contrôle interne. Toutefois, en application du règlement du Comité de la réglementation bancaire française 2001-03, entré en vigueur le 01/07/02, l'ensemble du groupe Crédit Agricole, y compris les Caisses Régionales, est soumis à l'obligation, notamment, de déclarer ses grands risques sur base consolidée.

La Direction centrale des risques bancaires présente tous les trimestres à un comité, présidé par le Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A., un tableau de bord d'indicateurs des risques de crédit des Caisses Régionales.

Par ailleurs, une mise en commun des informations sur les grandes entreprises clientes des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sur un périmètre élargi est opérée sous la forme de reportings semestriels déclaratifs à la Direction centrale des risques bancaires, qui assure la centralisation et le retour des informations aux entités déclarantes. Des études multisectorielles permettent d'identifier les concentrations sectorielles, de suivre l'évolution des risques sectoriels et de positionner le groupe Crédit Agricole par rapport à la concurrence quant à la qualité de ses risques sectoriels.

Enfin, les risques importants de crédit pris par les Caisses Régionales sur des contreparties entreprises et collectivités publiques doivent être garantis par Foncaris (à hauteur de 50%), un établissement de crédit filiale à 100% de Crédit Agricole S.A. Chaque Caisse Régionale détermine, pour une période de six

ans, le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris. Ce seuil est au maximum égal à 20% des fonds propres de la Caisse Régionale. Il peut être sur option fixé à 10 % ou 5 % de ces fonds propres ou fixé en valeur absolue. Dans ce dernier cas, le seuil doit être au minimum de 12 millions d'euros. Depuis le 1er juillet 2001, les Caisses Régionales ont la faculté d'opter pour un dispositif destiné à atténuer les effets de seuil sur la couverture de Foncaris. Les cotisations payées par les Caisses Régionales à Foncaris en rémunération de sa garantie sont calculées en multipliant une assiette égale aux encours auxquels on ajoute le quart des limites confirmées non utilisées par un taux de cotisation qui est fonction de la qualité de la contrepartie (sa notation interne), des garanties obtenues, de la durée des concours, et du partage des risques avec d'autres banques.

Lorsque Foncaris est saisie d'une demande de couverture par une Caisse Régionale dont les engagements totaux sur une contrepartie donnée ou un groupe lié de contreparties atteignent son seuil d'éligibilité, le dossier est analysé par un de ses services instructeurs qui soumet ses conclusions à un Comité décisionnel. En cas de défaut, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisement de tous les recours.

### **La modernisation du système d'information de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales : le projet SIRIS**

En 1999, le groupe CNCA a lancé le projet SIRIS (Système d'Information RISques) dont l'objectif était de mettre en place un nouveau système d'information risques offrant une solution intégrée crédit et marché, sur un périmètre limité dans un premier temps à la CNCA et à Crédit Agricole Indosuez, étendu ensuite aux autres filiales du groupe CNCA et aux grands risques de contrepartie des Caisses Régionales. Le projet SIRIS prévoit une organisation du système d'information risques « en étoile » autour de Crédit Agricole S.A. ce qui implique une harmonisation des bases de référentiel (tiers, produits, catégories de risques) et des échanges de données (structures de format et protocole d'échange homogène entre les entités). La mise en place de SIRIS permettra d'améliorer la qualité du suivi de nos risques de contrepartie et de nos risques de marché.

Les Progiciels Ricos (crédit) et Riskwatch (marché) ont été choisis et installés en 2001. La modélisation du progiciel crédit (Ricos) est terminée. La base des contreparties unifiée entre Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Indosuez a été mise en production au cours du premier semestre 2002. Au cours de cette année, l'extension du système aux autres filiales de Crédit Agricole S.A. a été préparée afin de permettre l'alimentation de cette base à partir de l'automne 2002. Concernant les risques de marché, la modélisation du progiciel marché (Riskwatch) sur les instruments de dérivés standards (swaps, swaptions, caps/floors), les instruments de couverture (futures, options, FX, obligations d'Etat) et les instruments optionnels est terminée.

### **Le projet McDonough**

Le projet d'adaptation du groupe Crédit Agricole à la réforme des ratios de solvabilité initiée par le Comité de Bâle (réforme « McDonough ») s'est structuré fin 2001- début 2002 avec la mise en place d'une équipe projet dédiée chez Crédit Agricole S.A. (mission « Nouveaux ratios de solvabilité ») et un Comité de pilotage placé sous la présidence du Directeur général adjoint de Crédit Agricole S.A. en charge des Finances et des Risques et associant les dirigeants des principales filiales et d'un certain nombre de Caisses Régionales. Les entités concernées du Groupe, Caisses Régionales et filiales spécialisées de Crédit Agricole S.A., sont associées au projet dans le cadre de chantiers dédiés.

- Au cours du premier semestre 2002 ont été rédigés les cahiers d'expression des besoins en matière de normes, systèmes de notation et impacts sur les systèmes informatiques. Ces travaux, menés en collaboration avec de nombreuses Caisses Régionales ont fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de juillet 2002 ;

- Au cours du 2ème semestre 2002, des projets pilotes concernant le risque de crédit par marchés (Particuliers, Agriculteurs et Professionnels, Entreprises) et les risques opérationnels ont été lancés. Ils associent 9 Caisses Régionales, leurs Systèmes d'Information de Référence et des filiales de Crédit Agricole S.A. (Sofinco, CAI, Transfact, Ucabail).



## » Les risques de contrepartie

### Définition

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un pays, un fonds d'investissement ou une personne physique. L'engagement qui la lie à une entité du Groupe peut figurer au bilan (prêt, titre de créances ou de propriété) ou au hors-bilan (contrat d'échange de performance ou garantie de bonne fin). Ce risque englobe également le risque de règlement-livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### Les risques de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales

#### Principes généraux

Le principe d'une limite de risque est appliqué à tout type de contrepartie : entreprise, banque, institution financière, entité étatique ou parapublique. De même, les interventions en risque sur des contreparties contrôlées ou résidant dans un pays n'appartenant pas au G10 ou à l'Espace Economique Européen sont plafonnées pays par pays, tous types d'interventions et d'opérations confondus. Ces « limites-pays » sont révisables annuellement ou à la demande ;

- des règles de division des risques sont mises en place afin que les limites sur les premières contreparties de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales n'atteignent pas le plafond réglementaire de 25 % des fonds propres consolidés ;

- une règle de partage des risques est appliquée : la quote-part maximale de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dans l'endettement bancaire d'une contrepartie importante ou d'un groupe lié de contreparties est limité à 33 % ;

- un processus d'engagement encadré : toute décision d'engagement est prise soit par un comité décisionnel, soit par un délégataire. Par ailleurs, le dispositif de mesure et de surveillance des risques repose sur un dispositif de contrôle de premier et deuxième degrés, un reporting et une information régulière des autorités internes et externes ;

- le suivi des dépassements concerne les utilisations supérieures aux limites ;

- la gestion spécifique des affaires sensibles repose sur une identification en amont à partir des incidents ou de la situation financière des débiteurs et un suivi trimestriel dans le cadre d'instances dédiées à cet effet, destinées à décider du plan d'action et de la couverture des risques potentiels ;

- des revues périodiques de portefeuille par unité opérationnelle sont destinées à identifier les dossiers qui se dégradent, à actualiser la notation des contreparties ou à réviser la stratégie ;

- le reporting des expositions sur les plus grandes contreparties sur lesquelles Crédit Agricole S.A. et ses filiales sont engagés, consolidé par groupes par la Direction centrale des risques bancaires, est présenté au Directeur général dans le cadre du Comité des risques nationaux et internationaux. Son périmètre de couverture présente, toutes entités confondues, les limites consolidées supérieures ou égales à 350 millions d'euros ou les encours cumulés supérieurs à 200 millions d'euros. De même, une revue annuelle des limites de banques est présentée au Directeur général de Crédit Agricole S.A. dans le cadre du Comité des risques nationaux et internationaux.

### Méthodologie de mesure des risques de contrepartie sur opérations de marché

#### Approche interne

Crédit Agricole S.A. et ses filiales utilisent la méthode du risque courant pour mesurer les risques de crédit sur les instruments de hors-bilan (swaps ou produits dérivés par exemple). Ainsi, l'assiette du risque correspond à l'addition de la valeur de marché positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient add-on représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir. Cet add-on est déterminé en fonction de la nature et de la durée résiduelle des contrats, sur la base d'une observation statistique de la dérive des sous-jacents. La méthode de mesure des risques de contrepartie sur opérations de marché pour l'activité des Grandes clientèles du groupe Crédit Agricole S.A. se différencie de l'approche réglementaire (méthode d'évaluation de l'équivalent risque crédit - modalités de calcul du ratio international de solvabilité) pour les raisons

suivantes : le add-on interne qui représente la dérive potentielle future du coût de remplacement de la position, est élaboré pour un seuil de confiance donné ; il repose sur une méthodologie statistique et est détaillé selon le type d'opérations de marché : par grandes catégories de produits (« change », « taux », « actions » par exemple...), elles-mêmes subdivisées par instruments (« swaps », « options » par exemple)...

Cette méthode, utilisée à des fins de gestion interne, permet d'avoir une appréciation du risque relativement à un seuil de confiance ; elle repose sur des considérations statistiques déduites de l'observation des marchés ; elle est détaillée selon une typologie d'instruments fine.

### **Approche réglementaire**

L'exposition de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales au risque de contrepartie sur instruments de hors bilan est mesurée également en fonction de l'approche réglementaire exigée par les ratios européen et international de solvabilité (cf. infra).

### **Mise en place d'accords de collatéralisation**

Afin de diminuer son exposition aux risques de contrepartie sur les instruments dérivés, les métiers de banque d'investissement de Crédit Agricole S.A., au travers de Crédit Agricole Indosuez et de CAL FP, mettent en œuvre des contrats de collatéralisation avec leurs contreparties.

### **Méthodologie de notation interne applicable à la grande clientèle**

Crédit Agricole S.A. et ses filiales ont mis en place un système de notation interne des contreparties applicable à la grande clientèle. Les notations sont proposées par le responsable de la relation commerciale avec la contrepartie concernée, sont vérifiées contradictoirement par les unités de contrôle des risques et validées par les instances de décision (comité ou délégataire). La permanence de la méthodologie de la notation est placée sous la responsabilité de la Direction centrale des risques bancaires. La notation allie des critères financiers et qualitatifs. Le système de notation applicable à la grande clientèle couvre 12 portefeuilles : entreprises, collectivités publiques, banques, assurances, fonds, immobilier, maritime, aéronautique, financements de projets, financements d'acquisitions, négoce et

titrisation. La nouvelle grille de notation, étendue à 15 positions (dont deux pour le défaut), contre 8 auparavant, et définitivement arrêtée en décembre 2001 par le Comité des normes et méthodologies est en cours de déploiement à Crédit Agricole S.A., à ses filiales et à l'ensemble des Caisses Régionales depuis mars 2002.

La revue des notations de la Grande Clientèle au sein de Crédit Agricole S.A. et ses filiales a lieu au cours des revues annuelles des portefeuilles et à l'occasion de la revue de chaque dossier. Les affaires sensibles notées E+, E ou E- (à surveiller), F (en défaut) et Z (en contentieux) supérieures à 25 millions d'euros font par ailleurs l'objet de revues trimestrielles individualisées.

Le dispositif de notation peut ainsi, de façon opérationnelle, déclencher certains dispositifs d'alerte : identification de listes de surveillance, basculement en créance douteuse voire provisionnement spécifique.

### **Suivi des grands risques de contrepartie de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales**

Un suivi des grands risques est effectué par le rapprochement des utilisations en encours et des limites globales d'engagement consolidées au niveau de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales.

Les limites par entités sont, après formalisation d'un dossier de demande par le front-office, soumises aux unités risques de chacune des entités pour avis. L'accord du front-office, conjointement avec l'avis favorable des unités risques, conditionne la mise en place opérationnelle de ces limites. En fonction des montants, la décision finale est du ressort soit de comités, soit de délégations individuelles, conformément aux principes exposés précédemment.

Les limites consolidées de l'ensemble des entités de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales sur une même contrepartie ou sur un groupe lié de contreparties (ensemble d'entités juridiques françaises ou étrangères liées entre elles, quels que soient leur statut et leur activité économique, permettant la mesure de l'exposition totale aux risques de défaillance sur ce groupe du fait de celle de l'une ou plusieurs de ces entités) sont fixées notamment en fonction des fonds propres consolidés de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales. Le plafond d'engagements inclut l'ensemble des crédits accordés

par Crédit Agricole S.A. et ses filiales, mais également les opérations de haut de bilan, les portefeuilles d'obligations, les engagements hors-bilan et les risques de contrepartie liés à des opérations de marché. Les limites sont enregistrées au sein des systèmes d'information internes à chaque entité. Un reporting des limites les plus importantes est centralisé à la Direction centrale des risques bancaires.

S'agissant des contreparties bancaires, elles font l'objet d'une revue annuelle au Comité des risques nationaux et internationaux.

S'agissant des contreparties non bancaires, chaque entité communique trimestriellement à la Direction centrale des risques bancaires le montant de ses engagements par catégories de risques dès lors que le cumul sur une même contrepartie (ou sur un groupe lié de contreparties) dépasse le seuil le plus faible de 10 % de ses fonds propres durs ou de 100 millions d'euros, et en tout état de cause, ses dix premiers engagements. Les grandes contreparties non bancaires, c'est-à-dire celles sur lesquelles les limites cumulées de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 350 millions d'euros ou sur lesquelles les encours de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales dépassent 200 millions d'euros, font l'objet d'une actualisation de l'information financière et d'un reporting semestriel au Comité des risques nationaux et internationaux.

Au 31 décembre 2002, les encours en risques de bilan et hors-bilan de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales auprès de ces grandes contreparties s'élevaient à environ 41 milliards d'euros pour une centaine de groupes (données risques), les encours en risques auprès des dix groupes les plus importants s'élevant à environ 12 milliards d'euros.

### Suivi des risques-pays

Des limites par pays sont mises en place et révisables annuellement ou à la demande. Les pays sont notés en fonction d'un système interne fondé sur des critères objectifs et, notamment, sur les notes attribuées par les agences de notation et la dimension économique du pays concerné. Chaque filiale de Crédit Agricole S.A. fixe son dispositif de limites par pays dans le cadre des stratégies risques qui sont arrêtées par le Comité des risques nationaux et internationaux. Les limites et encours sur risques-

pays de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales font l'objet d'un reporting trimestriel auprès de la Direction centrale des risques bancaires.

### Suivi des grands risques de contrepartie des Caisses Régionales

Ce suivi est opéré notamment au travers de la filiale Foncaris qui, au 31 décembre 2002, garantissait à 50 % les 6,8 milliards d'euros d'encours de crédit des Caisses Régionales sur leurs plus grands risques. A ce titre, ses engagements s'élevaient à cette date à 3,4 milliards d'euros. Les dix premiers risques de Foncaris représentaient 40 % de ses engagements totaux.

### Diversification des risques

Les entités du groupe Crédit Agricole s'efforcent de diversifier leurs risques afin de limiter leurs expositions aux risques de crédit et de contrepartie en cas de défaillance d'une contrepartie, d'un secteur industriel ou d'un pays. Elles surveillent régulièrement le montant total de leurs engagements (en tenant compte des méthodologies de calcul visées ci-dessus selon la nature des engagements) par contrepartie, par portefeuille d'opérations, par secteur économique et par pays. Les systèmes d'information comptables de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales ont été modifiés de manière à leur permettre de se conformer à la recommandation conjointe de la Commission bancaire et de la Commission des Opérations de Bourse sur l'information financière relative aux risques de crédit publiée en février 2000. Les ventilations sectorielles « comptables », prévues dans la recommandation, figurent dans l'annexe comptable.

## Ventilation des risques par secteurs économiques

Les trois tableaux suivants présentent la ventilation par secteurs économiques des encours d'opérations avec la clientèle.

### Ventilation par secteurs économiques des encours de crédits à la clientèle de Crédit Agricole S.A. et de ses filiales consolidées, au 31 décembre 2002

	En millions d'euros	En % du total
Activités financières (assurances, OPCVM, holdings)	11 282	17,4 %
Particuliers	12 066	18,6 %
Administrations Publiques et collectivités	3 992	6,1 %
Transports (aérien, maritime, autres)	5 998	9,2 %
Commerce, distribution	2 976	4,6 %
Energie, pétrole, gaz	3 947	6,1 %
Immobilier (Sociétés immobilières, Promotion)	1 911	2,9 %
Agro-alimentaire	460	0,7 %
Construction, Travaux Publics	1 214	1,9 %
Communications et médias	913	1,4 %
Industries chimiques et pharmaceutiques	857	1,3 %
Sidérurgie, métallurgie	1 020	1,6 %
Construction automobile et matériel de transport	419	0,6 %
Electronique, Equipement électrique	642	1,0 %
Aviation, aéronautique, espace	637	1,0 %
Négoce de matières premières	1 039	1,6 %
Autres et non ventilés	15 576	24,0 %
<b>Sous total</b>	<b>64 949</b>	<b>100,0 %</b>
Provisions	- 2 408	
<b>Total net</b>	<b>62 541</b>	

Les secteurs économiques retenus sont des regroupements de code APE (1) ou des classifications équivalentes à l'étranger. Les encours ventilés sont bruts, avant garanties et provisions.

(1) Le code APE est attribué par l'INSEE en fonction de l'activité principale exercée.

Les encours sur signatures étatiques ou d'institutions financières sont relativement stables entre 2001 et 2002 (-1,2 %), représentant environ 20 % du total des engagements. Cependant, un changement est intervenu dans la composition interne de ce pôle entre les deux dates d'arrêt, avec un recul des

encours sur collectivités ou administrations publiques (tout particulièrement en France, en Espagne et au Japon) compensé par une progression des risques sur institutions financières (principalement françaises, sous forme essentiellement de pensions livrées, et dans une moindre mesure japonaises).

**Ventilation par secteurs économiques des encours de crédits à la clientèle  
des Caisses Régionales, au 31 décembre 2002**

	En millions d'euros	En % du total
Particuliers	100 787	48,3 %
Agriculture, Sylviculture et Pêche	28 597	13,7 %
Energie	218	0,1 %
Matériaux de base	406	0,2 %
Agro-alimentaire	3 646	1,7 %
Automobile	364	0,2 %
Aviation	8	0,0 %
Chimie, Pharmacie	656	0,3 %
Construction, Travaux Publics	2 775	1,3 %
Electronique, Equipement électrique	385	0,2 %
Autres industries	3 491	1,7 %
Commerce de gros alimentaire	2 786	1,3 %
Autres commerces de gros (yc Intermédiaires)	1 814	0,9 %
Commerce de détail	5 783	2,8 %
Transports	2 089	1,0 %
Immobilier (Sociétés Immobilières, Promotion et Crédit-Bail)	7 897	3,8 %
Services Publics Marchands	1 695	0,8 %
Services Publics Santé et Social	2 269	1,1 %
Communication et Médias	50	0,0 %
Activités Financières (Assurance, Holdings...)	9 372	4,5 %
Administrations Publiques	18 196	8,7 %
Autres Services	3 140	1,5 %
Non ventilés	9 060	4,4 %
<b>Sous total</b>	<b>205 484</b>	
Créances rattachées	2 991	1,5 %
<b>Total des encours bruts</b>	<b>208 475</b>	<b>100,0 %</b>

### Ventilation par secteurs économiques des engagements hors bilan commerciaux en faveur de la clientèle, au 31 décembre 2002

Ces risques concernent principalement des cautions techniques (soumission, bonne fin, restitution d'acompte, etc...), des crédits documentaires, les parties non tirées des crédits confirmés, des lignes de soutien (back up lines), des cautions financières (stand-by letters of credit) et des pensions non-livrées.

(en millions d'euros)

Particuliers	436
Energie, pétrole, gaz	3 981
Agro-alimentaire, boissons	293
Automobile, matériel de transport	1 317
Aviation, aéronautique, espace	371
Industries chimiques et pharmaceutiques	957
Construction, Travaux publics	868
Electronique, équipement électrique	1 992
Négoce de matières premières	927
Sidérurgie, métallurgie	1 139
Commerce, distribution	1 552
Transport (aérien, maritime, autres)	2 278
Promotion immobilière	981
Presse, édition, communication	452
Assurance et services financiers	23 839
Etat (collectivités et administrations publiques)	4 358
Autres et non répartis	9 988
<b>Total</b>	<b>55 729</b>

Cette ventilation porte sur les engagements de hors bilan donnés à la clientèle par CAI, représentant 72,3 % du total des engagements hors bilan du groupe Crédit Agricole S.A. et 50,5 % de ceux du groupe Crédit Agricole.

L'attribution de limites par secteur économique est ponctuelle : elle concerne des branches d'activité où le profil de risques est concentré ou se dégrade. C'est le cas par exemple du secteur des télécommunications (y compris les équipementiers) ou encore celui des assurances.

Le risque agricole est limité du fait de la diversification des engagements entre les filières agricoles, du faible niveau des engagements unitaires et de la

très bonne connaissance du secteur par le groupe Crédit Agricole.

Les opérations de financements du secteur aéronautique sont en grande partie sécurisées par des agences de crédit export et les engagements nets bénéficient, en grande partie, d'hypothèques sur les avions. Au 31 décembre 2002, le total des engagements nets de Crédit Agricole Indosuez dans ce secteur est de l'ordre de 1,1 milliard d'euros.

### Ventilation des risques par agents économiques du groupe Crédit Agricole

Le tableau ci-après présente la ventilation par agents économiques des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et sur opérations de crédit-bail (description des règles de déclassement en créances douteuses et des règles de provisionnement en note 2.3.1 de l'Annexe et § Provisionnement et recouvrement ci-après).

(en millions d'euros)	31/12/02		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	101 241	2 857	1 893
Agriculteurs	31 315	1 770	1 152
Autres professionnels	30 238	2 073	1 450
Sociétés financières	10 603	317	272
Entreprises et autres agents économiques	79 026	5 279	3 550
Collectivités publiques	22 307	120	63
Crédit-bail	7 076	240	214
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>281 806</b>	<b>12 656</b>	<b>8 594</b>

### Ventilation géographique des risques du groupe Crédit Agricole

Le tableau ci-après présente la ventilation géographique des encours bruts, des encours douteux et des provisions sur opérations avec la clientèle et de crédit-bail.

(en millions d'euros)	31/12/02		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	239 027	10 025	6 947
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	14 441	387	232
Autres pays d'Europe	5 302	503	468
Amérique du Nord	3 125	368	139
Amériques Centrale et du Sud	4 143	232	112
Afrique et Moyen-Orient	5 206	617	399
Asie et Océanie (hors Japon)	4 655	524	297
Japon	5 907	0	0
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>281 806</b>	<b>12 656</b>	<b>8 594</b>

### Provisionnement et recouvrement

Les principes de provisionnement sont mis en application lors de la survenance d'incidents ou, en amont, lors des procédures de revues de portefeuilles. Dans ce cadre, les règles de déclassement en créances douteuses sont appliquées (basculement au-delà de trois mois de retard ou pour tout dossier performant ou non dont l'incertitude sur le recouvrement partiel ou total de la créance nécessite la constitution d'une provision).

Le provisionnement s'applique à l'ensemble des créances douteuses après examen individuel de la situation actif-passif de la contrepartie ainsi que des sûretés dont bénéficie la banque et en fonction des

divers scénarios d'évolution (liquidation ou poursuite d'activité avec restructuration).

Par ailleurs, les risques-pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays. S'agissant des procédures de recouvrement de créances, celles-ci consistent à décentraliser la fonction de recouvrement au niveau opérationnel : chaque entité recouvre ses propres créances et l'organisation en place prévoit que ces fonctions sont gérées par une unité spécialisée, afin de déconnecter cette fonction de l'unité qui, antérieurement, avait initié la relation commerciale et en assurait le suivi.

Lorsqu'un dossier est commun à plusieurs filiales de Crédit Agricole S.A., l'entité chef de file prend en charge le traitement de la phase de recouvrement, en concertation avec les filiales concernées. Lorsqu'une Caisse Régionale est concernée, de la

même façon, une interface assure la cohérence des actions, via les juristes conseils de Crédit Agricole S.A. (et de sa filiale Foncaris) et l'entité chef de file du dossier concerné.

Le tableau suivant présente le taux de créances douteuses sur les encours bruts ainsi que le taux de provisionnement des opérations avec la clientèle et du crédit-bail, aux dates indiquées.

### Créances douteuses et provisions sur opérations avec la clientèle et crédit-bail du groupe Crédit Agricole

(en millions d'euros)

	31 décembre 2002	31 décembre 2001	31 décembre 2000
Encours créances clientèles bruts (y compris crédit-bail)	281 806	278 187	262 991
Créances douteuses	12 656	13 672	13 468
Provisions constituées	8 594	9 130	9 219
Taux de créances douteuses dans les encours bruts	4,5 %	4,9 %	5,1 %
Taux de couverture des créances douteuses	67,9 %	66,8 %	68,5 %

### » Les risques de marchés

Les activités d'arbitrages et de prises de positions directionnelles conduites au sein des salles de marchés du groupe Crédit Agricole S.A. constituent la principale source de risques de marchés de ce périmètre. La partie la plus significative de ces risques est logée dans les portefeuilles dits « de négociation », c'est-à-dire la partie du bilan regroupant les activités sur titres. Concrètement, les risques de marchés se matérialisent par un risque de variation porté par un ou plusieurs vecteurs : taux d'intérêt, cours des titres de propriété, parités de change, prime de rendement spécifique d'une émission obligataire, cours des marchandises et métaux précieux, volatilité, etc.... La gestion des risques de marchés consiste notamment à anticiper la variation instantanée de la valeur d'un portefeuille du fait des risques ainsi définis et à l'exclusion d'autres types de risques (crédit, opérationnel etc...). Les portefeuilles qui ne font pas l'objet d'une mesure instantanée de leur valeur ne sont pas inclus dans l'assiette de calcul. Le groupe Crédit Agricole S.A. gère son exposition aux risques de marchés en développant des méthodologies d'identification et de mesure du risque, en fixant des plafonds de risques par entité et par vecteur de risque et en mettant en place un dispositif de surveillance visant à garantir le respect des règles en vigueur.

### Procédures d'engagement et de surveillance des risques de marchés

Le contrôle des risques de marchés au sein du groupe Crédit Agricole S.A. repose sur un dispositif comprenant plusieurs niveaux :

- la Direction centrale des risques bancaires est chargée d'exercer un contrôle global sur l'ensemble des risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A., avec une mission d'information et d'alerte vis-à-vis de sa Direction Générale ;
  - pour ce faire, elle s'appuie sur la Direction des risques qui existe au sein de chaque entité du groupe Crédit Agricole S.A. et à laquelle revient le contrôle de premier niveau sur ses risques de marchés ;
  - enfin, lorsque la taille de l'entité le justifie, ce qui est notamment le cas du périmètre Crédit Agricole Indosuez, la Direction des risques s'appuie sur des équipes décentralisées de contrôleurs de risques.
- Le groupe Crédit Agricole S.A. a mis en place des limites globales visant à encadrer les risques de marchés de chaque entité. Ces limites sont déclinées annuellement par facteur de risque (taux, action, change, marchandises) et, le cas échéant, par ligne de produit ou par zone géographique. Elles sont exprimées soit en perte potentielle maximale théorique selon un intervalle de confiance donné (« value at risk »), soit en termes d'indicateurs de position (sensibilité, montant nominal) ou autres indicateurs jugés pertinents. Ces limites sont décidées



au sein de l'instance décisionnelle de chaque entité puis font l'objet d'une validation au Comité des Risques Nationaux et Internationaux de Crédit Agricole S.A. La détermination du montant de ces limites repose sur la nature de l'activité et le budget annuel de celle-ci, afin de fixer un niveau de risque autorisé en fonction de la rentabilité attendue. Tout changement méthodologique dans le calcul d'un indicateur utilisé dans la définition des limites entraîne de fait une révision de celles-ci. Par ailleurs, une limite de perte est fixée. Elle est exprimée en pourcentage de l'espérance de gain budgétée (produit net bancaire ou résultat brut d'exploitation). Typiquement, le dossier de demande de limites est instruit au sein de chaque filiale par le front-office des activités de marché. La demande est ensuite analysée par l'unité de contrôle des risques de la filiale qui la transmet, avec son avis formalisé et motivé, à son instance de décision ainsi qu'à la Direction centrale des risques bancaires. L'instance décisionnelle de l'entité formule une recommandation en vue de la présentation au Comité des risques nationaux et internationaux. Lorsqu'il s'agit d'une direction de Crédit Agricole S.A., le dossier de demande de limite est transmis directement à la Direction centrale des risques bancaires qui émet un avis formalisé et motivé à destination du Président et du Vice-président du Comité des risques nationaux et Internationaux. La présentation du dossier est faite par le responsable des risques de marchés de l'entité concernée.

Le suivi des limites globales incombe en premier lieu à chaque entité porteuse de risques de marchés, qu'il s'agisse d'une filiale, d'une participation assimilée à une filiale ou d'une direction opérationnelle de Crédit Agricole S.A.. Ce contrôle est organisé autour de trois axes : le « front-office », le « back-office » et l'unité spécialisée dans le contrôle des risques de marchés. Le suivi centralisé s'effectue à partir de comptes-rendus envoyés par les unités de contrôle des risques des entités. Ces comptes-rendus sont destinés à la Direction centrale des risques bancaires, qui retrace l'information (historisation, agrégation, analyses...) afin d'en informer la Direction générale de Crédit Agricole S.A. lors d'une présentation trimestrielle dans le cadre du Comité des risques nationaux et internationaux. La situation des risques de marchés, l'utilisation des limites, les dépassements significatifs passés et en cours,

l'analyse du produit net bancaire au regard des risques pris sont ainsi passés en revue. Une prestation similaire est effectuée par la Direction centrale des risques bancaires dans le cadre du rapport de contrôle interne. Ce rapport est transmis au responsable du Contrôle Interne du groupe qui le présente tous les six mois au Conseil d'Administration de Crédit Agricole S.A.

Par ailleurs, différentes procédures d'alerte sont en place. Elles se déclenchent notamment lorsque le seuil de 80% d'une limite spécifique est atteint ou lorsqu'un palier identique est franchi au titre d'une limite globale de perte ou d'une limite globale exprimée en «value at risk». Les unités de contrôle des risques de marchés des entités doivent également informer la Direction centrale des risques bancaires dans les meilleurs délais lorsqu'un événement majeur concernant l'utilisation des limites ou l'évolution des marchés est identifié.

### **Méthodologie de mesure des risques de marchés**

#### **Une mesure opérationnelle basée sur des indicateurs de position**

Les risques de taux et de change sont mesurés dans un premier temps par des indicateurs de position. Le risque de taux fait l'objet d'une décomposition visant à appréhender ses composantes principales. Un calcul spécifique est ainsi appliqué au risque directionnel (résultant d'une translation parallèle de la courbe des taux), au risque de pente (résultant de la déformation de la courbe des taux) et au risque de différentiel de taux entre différents instruments. Pour le risque de change, les positions fermes sont exprimées sur la base d'un montant net nominal par devise.

#### **Au niveau global, une mesure en « value at risk »**

La mesure du risque pour les positions fermes de taux et de change est complétée par une approche en « value at risk ». Cette technique repose sur une approche statistique des comportements de marchés et des corrélations effectivement constatées sur ceux-ci, à partir d'un historique couvrant environ cinq années. Le groupe Crédit Agricole S.A. retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps de 10 jours. Ce modèle fait l'objet d'un back-testing (comparaison entre le résultat quotidien et

la « value at risk » théorique de la veille). Ceci permet de confirmer la pertinence des méthodologies utilisées pour mesurer les risques de marché. Cette approche est complétée par un calcul dit de « stress scénarios » qui simule des conditions extrêmes de marchés ou des situations de crise historiquement observées.

Un traitement complémentaire spécifique dit « worst case scenarios » est appliqué aux instruments dérivés et aux positions obligataires :

- les risques sur les portefeuilles d'options de taux et de change sont encadrés au travers de matrices fondées sur des scénarios d'évolution défavorable du prix des actifs sous-jacents et des volatilités. Le risque est mesuré en « worst case » ou « scénario le plus défavorable » selon le même intervalle de confiance que mentionné ci-dessus. Le risque est également suivi en VAR historique pour un horizon de dix jours et un intervalle de confiance de 99 % ;
- les risques générés par les portefeuilles contenant majoritairement des titres de propriété et dérivés assimilés sont mesurés par une « value at risk » issue de scénarios d'évolution défavorable des actifs sous-jacents et des volatilités, sur des horizons de risques adaptés à la liquidité de chaque marché. L'approche retenue combine la mesure du risque « général » reflétant l'évolution des prix de marchés à celle d'un risque « spécifique » lié aux évolutions des actions des sociétés considérées individuellement ;
- le risque de variation du « spread émetteur », ou marge spécifique de rendement d'un titre de créance, impacte les positions obligataires comptabilisées au sein des portefeuilles de négociation ainsi que le portefeuille de dérivés de crédit. Ce risque est mesuré au travers d'une approche en perte potentielle basée sur l'observation

historique de la variation des spreads pour chaque qualité (« rating ») d'émetteur. Ici aussi, les scénarios de variation ont été définis pour un horizon de dix jours et un intervalle de confiance de 99 %. Ils recouvrent le risque général (mouvement général du marché sur les spreads) et le risque spécifique (mouvement du spread d'un émetteur isolé).

- les risques relatifs aux matières premières sont mesurés par une « value at risk » globale qui correspond en fait à une « value at risk worst-case » par famille de produits (scénario de variation de prix de trois écarts-types et modulation de la volatilité en fonction de l'échéance), complétée par des mesures de risques de décorrélation entre actifs sous-jacents et entre échéances.

### Exposition aux risques de marchés du groupe Crédit Agricole S.A.

Le tableau suivant présente l'exposition du groupe Crédit Agricole S.A. aux risques de marchés arrêtée au 31 décembre 2002. Chaque agrégat présenté est une « value at risk » valorisant un vecteur de risque spécifique calculé selon les méthodologies décrites ci-dessus. Chaque valeur a été obtenue par simple sommation des indicateurs produits au sein des différentes entités composant le périmètre de consolidation, sans tenir compte d'une éventuelle décorrélation entre entités pour chaque vecteur de risques.

Au 31 décembre 2002, la « value at risk » globale du groupe en tenant compte de la corrélation entre facteurs de risques au sein des entités s'élève à 82,1 millions d'euros, pour un horizon de temps de 10 jours et un intervalle de confiance de 99 % ; elle s'élève à 26,0 millions d'euros pour un horizon de temps de 1 jour.

### Activités de marchés

(en millions d'euros)

	1er janvier/31 décembre 2002			31/12/02	31/12/01
	Minimum	Maximum	Moyenne		
Risque sur les positions fermes de taux	15,3	48,1	25,7	23,0	48,1
Risque sur les livres d'option de taux	7,7	17,4	10,8	7,7	17,4
Risque de "spread émetteur"	52,7	87,3	73,1	57,0	75,4
Risque sur les positions fermes de change	1,5	5,4	2,5	1,5	2,7
Risque sur les options de change	1,1	4,1	2,2	4,1	1,1
Risque sur les actions et dérivés actions	20,3	46,5	29,5	34,6	46,5
Risque sur les matières premières	1,9	5,1	3,2	2,7	3,0
Risque sur les montages structurés	4,7	11,9	7,3	5,2	9,8

## » Les risques opérationnels

Dans l'ensemble des métiers qu'il exerce, le groupe Crédit Agricole, comme les autres groupes bancaires, est exposé à des risques opérationnels susceptibles de porter atteinte à la qualité des services apportés à ses clients, à ses résultats ou à sa situation financière : la fraude, le non respect des procédures de distribution ou de traitement des produits et services, la défaillance des systèmes d'information ou l'interruption inattendue d'une activité en sont quelques exemples.

Dans un contexte propice à une montée en charge des risques opérationnels, aussi bien sur le plan économique (sophistication des produits, accroissement de la pression concurrentielle sur les services de base, processus de fusions et de migrations informatiques), juridique et social (mutation des valeurs sociétales, multiplication des actions en responsabilité des clients, terrorisme et cyber-criminalité), que réglementaire et prudentiel (les réformes McDonough et IASC), le groupe Crédit Agricole doit faire progresser son dispositif de surveillance et de maîtrise des risques opérationnels. Dans le cadre de l'adaptation du groupe Crédit Agricole à la réforme du ratio de solvabilité, la Direction centrale des risques de Crédit Agricole S.A. a donc engagé il y a près de 2 ans des travaux visant, d'ici 2006, à doter le Groupe d'un dispositif d'analyse et de gestion dédié aux risques opérationnels, comparable à ce qui existe déjà en matière de risques de marché et de risques de crédit. Ce Dispositif prévoit ainsi la mise en place progressive, dans toutes les entités du Groupe :

- d'une fonction de gestion des risques opérationnels indépendante des métiers,
- d'un système de délégations et de limites,
- d'un processus de collecte et d'historisation des incidents et des pertes consécutives à la survenance des risques opérationnels,
- de méthodes et d'outils d'évaluation des risques opérationnels et de calcul des fonds propres économiques et réglementaires,
- de méthodes de gestion adaptées à la nature et à l'importance des risques opérationnels (prévention, atténuation et financement des risques),
- d'un système de suivi des risques et de reporting des risques opérationnels.

Ce Dispositif, conçu, expérimenté et validé courant 2002 pour le compte du Groupe dans une Caisse Régionale, est actuellement en cours de pré-déploiement dans deux filiales de Crédit Agricole S.A. et dans trois autres Caisses Régionales. Ses fonctionnalités et son calendrier de déploiement (2004-2005) dans le reste des Caisses Régionales et dans les principales entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont récemment été entérinés par le Comité des risques nationaux et internationaux.

A ce stade, ce Dispositif a dorénavant et déjà apporté des résultats tangibles et profitables aux entités dans lesquelles il a été mis en place :

- l'approche retenue, participative et progressive, s'est avérée structurante, responsabilisante, motivante et mobilisatrice ;
- des marges de progrès importantes sont apparues dans les activités de crédit où il a été démontré qu'une part significative du coût du risque avait pour origine la survenance de risques opérationnels ;
- certains livrables du dispositif (diagrammes d'activité, cartographies de risques) ont également ouvert la voie à une amélioration (en terme de qualité, de sécurité et de productivité), voire dans certains cas à une simplification des processus de traitement, à une ré-allocation des moyens de contrôles en fonction de l'importance des risques, à la mise en place de plans de continuité des activités pour les processus métiers jugés stratégiques (ceux pour lesquels un risque opérationnel d'interruption de service prolongée est intolérable) et à la définition puis à la mise en œuvre d'une politique d'assurance pro-active.

## » Autres risques

Le domaine comptable peut être également source de risques financiers et d'image. Le rattachement de la Direction de la comptabilité et de la consolidation à la Direction centrale « Finances et Comptabilité » faisant partie du pôle « Finances et risques » illustre le choix fait de doter le domaine comptable d'un système de protection contre ses propres risques. Pour éviter que ne se produisent les situations génératrices de risques, la qualité de l'information financière et sa confidentialité sont assurées pour chacune des sociétés intégrées au périmètre de consolidation et pour le groupe lui-même par un processus comprenant :

- un système d'information doté d'une piste d'audit,
- des principes et schémas comptables compatibles applicables, pour chaque domaine métier, à l'ensemble des entités du groupe,
- un unique référentiel d'élaboration des comptes consolidés,
- et des procédures de tenue, de sécurité, de conservation et de contrôle.

Le système d'information comptable et réglementaire forme un tout composé d'éléments complémentaires entre eux et liés en totale compatibilité permettant l'existence d'une piste d'audit verticale montante et descendante. La sécurité du système d'information et sa continuité d'activité sont contrôlées pour tout nouveau module mis en production et périodiquement pour les modules existants.

Les principes comptables applicables au groupe Crédit Agricole sont élaborés par Crédit Agricole S.A. et diffusés à l'ensemble du Groupe, les équipes en charge de leur définition et de leur déclinaison au plan des référentiels comptables étant présentes dans les structures d'étude et de décision de la profession comptable française. Le respect de leur application est assuré par le biais des contrôles des données comptables.

La donnée comptable est contrôlée en interne par un processus à plusieurs degrés intégrant notamment des contrôles quotidiens, des analyses mensuelles, des audits ponctuels, des reportings des unités comptables décentralisées et une surveillance d'indicateurs sur une population de comptes qualifiés de sensibles.

Les comptes des sociétés consolidées sont élaborés par un processus répondant aux mêmes exigences et sont contrôlés préalablement à leur consolidation dans les comptes du groupe Crédit Agricole S.A. Ceux des Caisses Régionales font de plus l'objet d'une mission d'approbation incombant à Crédit Agricole S.A. du fait de sa qualité d'organe central. Les comptes consolidés en résultant font l'objet de justifications et de contrôles de cohérence.

Le contrôle de la qualité comptable est complété par d'autres degrés d'intervention comme la Direction de l'inspection générale et de l'audit, les Commissaires aux comptes et les autorités de tutelle.

## » Assurance et couverture des risques de l'émetteur

Crédit Agricole S.A. s'est fixé pour objectif, en matière de couverture de ses risques d'exploitation, deux priorités :

- consolider en l'harmonisant sa politique de transfert vers le marché de l'assurance des risques relatifs aux personnes (administrateurs, dirigeants et salariés) et aux biens (immeubles et informatique),
- conduire une politique d'assurance différenciée selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude notamment en révisant à la hausse les niveaux de franchise pour chacun des métiers en accompagnement du renforcement des dispositifs de prévention.

**Au titre de la première priorité**, nous avons souscrit auprès de la compagnie AIG une police monde couvrant la responsabilité civile des mandataires sociaux du groupe Crédit Agricole S.A.

En matière de garantie dommages aux biens d'exploitation (immeubles et informatique), une expertise a été conduite, en 2002, pour évaluer au mieux les capitaux à garantir sur le patrimoine d'exploitation et une police harmonisée placée auprès des compagnies apéritrices Groupama et Chubb. Le plafond de garantie s'élève à 370 millions d'euros. Dans le prolongement de cette police, nous avons souscrit une garantie, auprès de la compagnie ACE, pour les dommages immatériels consécutifs à d'éventuels dommages aux biens.

**Au titre de la seconde priorité**, nous privilégions la mise en place de plafonds de couverture et de franchises différenciés selon les métiers, de façon à inscrire la politique assurances en cohérence avec les préconisations du Comité de Bâle, à mieux responsabiliser les dirigeants des lignes métier sur la protection de leurs activités et à permettre aux assureurs une meilleure appréciation de la qualité des risques opérationnels du groupe Crédit Agricole S.A. Les compagnies d'assurances apéritrices sur les lignes de couverture relatives à la responsabilité civile professionnelle et à la fraude sont AIG, AXA et CHUBB. Il est à noter que, pour l'exercice 2002, le plafond de garantie a été limité à 130 millions d'euros en matière de responsabilité civile professionnelle pour le groupe Crédit Agricole S.A.

## » Les risques financiers structurels

Le groupe Crédit Agricole consolide et gère ses risques financiers qui sont localisés à la fois au niveau de la maison mère de Crédit Agricole S.A. compte tenu de son rôle dans l'organisation des relations financières avec les Caisses Régionales et au niveau des filiales. Afin de maîtriser et d'optimiser la gestion des équilibres financiers, l'essentiel des risques financiers est concentré au niveau de Crédit Agricole S.A. par un système d'adossement en taux et en liquidité. Ainsi, le groupe Crédit Agricole se caractérise par une forte cohésion financière et la diffusion limitée des risques financiers.

Le Comité Actif/Passif du groupe Crédit Agricole S.A., présidé par son Directeur général, examine chaque trimestre :

- la politique de gestion du risque de taux d'intérêt global et fixe les limites de risque pour le groupe et pour les filiales. Il oriente également les politiques commerciales de manière à améliorer l'adéquation des caractéristiques (durées et natures de taux) de la collecte et du crédit ;
- la politique de refinancement à court et moyen terme en relation avec l'évolution des risques de liquidité ;
- l'évolution des concours apportés aux filiales ;
- la position de change structurelle et opérationnelle et leurs évolutions.

### Le risque de taux d'intérêt global

L'évolution des taux fait courir au porteur d'une créance ou d'une dette à taux fixe ou variable un risque de taux. Ainsi, les éléments du bilan et du hors-bilan sont mesurés en faisant apparaître les différences de durée et de nature de taux, sous forme d'échéanciers d'impasses.

Les méthodes de calcul de ces impasses font l'objet d'une procédure permettant d'assurer une comparabilité et une agrégation des données au niveau du groupe.

Les limites mises en place au niveau du groupe et par filiales permettent de borner ces impasses et donc le risque de taux d'intérêt global résultant. Crédit Agricole S.A. présente à son passif la collecte de l'ensemble des Caisses Régionales (hors dépôts à vue et à terme). 50 % de cette collecte sont, au travers « d'avances miroir », mis à disposition des

Caisses Régionales et le reste permet à Crédit Agricole S.A. de refinancer en taux et en liquidité 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales (compartiment épargne/avances). Crédit Agricole S.A. assure la couverture en taux des risques qui découlent de cette organisation financière par le biais d'instrument de bilan (obligations,...) ou de hors bilan (swap de taux d'intérêt,...).

Certaines filiales comme CAI, Sofinco, Ucabail, Lukas ou EFL présentent un risque de taux d'intérêt global compte tenu de la nature de leur activité qui justifie la mise en place de limites. Leurs positions sont consolidées périodiquement au niveau de Crédit Agricole S.A. et présentées au comité Actif/Passif. Au 31 décembre 2002, le risque de perte sur l'année 2003 en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 1 % des fonds propres prudentiels.

Au 31 décembre 2002, le risque de perte cumulé et non actualisé sur les dix années suivantes en cas de variation adverse des taux d'intérêt de 1 % représentait moins de 10 % des fonds propres prudentiels.

### Le risque de liquidité

Le groupe Crédit Agricole S.A. est exposé, comme tous les établissements de crédit, au risque de ne pas disposer, à l'échéance, des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. Ce risque se réalise en cas, par exemple, de retrait massif des livrets de la clientèle, d'une crise de confiance ou de liquidité générale du marché. La gestion du risque de liquidité se traduit par :

- la mesure de ce risque au travers de l'étude de l'amortissement des emplois et des ressources en fonction de leur échéancier contractuel ou modélisé, ce qui permet de mettre en évidence les exigibilités à différentes échéances, variables dans le temps ;
- une politique d'adossement des ressources les plus courtes à des actifs liquides.

Crédit Agricole S.A. est en charge de la gestion de la liquidité globale du groupe Crédit Agricole au travers de l'organisation financière interne de ce dernier :

- 50 % des prêts à moyen et long terme des Caisses Régionales sont adossés à des avances prêt par prêt de Crédit Agricole S.A., tandis que l'épargne à moyen

et long terme est centralisée au niveau de Crédit Agricole S.A.; les Caisses Régionales sont donc exemptes de risque de liquidité sur cette partie du compartiment épargne/avances dont la gestion est assurée par Crédit Agricole S.A.;

- les excédents et déficits en ressources du compartiment monétaire des Caisses Régionales sont remontés dans les livres de Crédit Agricole S.A. qui gère ainsi le risque de liquidité en résultant. De la même manière, Crédit Agricole S.A. assure l'adossement en liquidité des filiales du groupe. Des accords de refinancement matérialisent cet engagement de Crédit Agricole S.A. vis-à-vis de ses filiales.

Cette organisation financière permet à Crédit Agricole S.A. d'assurer la gestion du risque de liquidité et d'être en mesure de respecter les règles prudentielles liées à la liquidité. Le coefficient de liquidité correspond au rapport entre les disponibilités et concours dont l'échéance est à court terme, d'une part, et les exigibilités à court terme, d'autre part. Il est calculé mensuellement, le seuil minimal étant de 100 %. Il intègre les fonds propres prudentiels et n'est pas consolidé. Le coefficient de liquidité de Crédit Agricole S.A. s'élevait à 167 % au 31 décembre 2002 contre 121 % au 31 décembre 2001.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. complète ses besoins de ressources à long terme par la mise en œuvre de son programme d'Euro Medium term Notes (EMTN) sollicité à hauteur de 1,8 milliard d'euros en 2002. Il dispose également de ressources à long terme mises à sa disposition par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour refinancer les prêts du groupe éligibles aux critères de cette institution. C'est ainsi qu'il a obtenu en 2002 un prêt de 200 millions d'euros de la BEI, qui a permis d'améliorer les conditions de financement des collectivités locales pour leurs projets de petits équipements publics dans les zones de développement régional.

### Le risque de change

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole conduit les Caisses Régionales à adosser auprès de Crédit Agricole S.A. leurs actifs et passifs en devises, ce qui les immunise du risque de change.

L'activité de change de Crédit Agricole Indosuez induit des positions opérationnelles de change dont les limites sont définies et contrôlées par la Direction

Centrale des risques de Crédit Agricole S.A. Au 31 décembre 2002, les exigences de fonds propres au titre du risque de change opérationnel de Crédit Agricole Indosuez s'élevaient à 93 millions d'euros (contre 56 millions d'euros au 31/12/2001).

Au niveau du groupe Crédit Agricole S.A., les exigences de fonds propres s'établissaient au 31 décembre 2002 à 94,7 millions d'euros contre 75 millions d'euros au 31 décembre 2001. Au total, Crédit Agricole S.A. consolide l'ensemble des positions de change générées par les différentes activités du groupe Crédit Agricole et gère la position nette en résultant.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole Indosuez portent l'essentiel du risque de change structurel né des participations étrangères ou dotations en capital des succursales à l'étranger. La position de change structurelle déclarée prudemment pour le groupe Crédit Agricole S.A. s'élève à 0,9 milliard d'euros au 31 décembre 2002 (contre 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2001). Cette diminution importante de l'exposition est due à la cession de la participation dans la banque Bradesco (-0,3 milliard d'euros) ainsi qu'àux convertures partielles réalisées sur le dollar, le yen, le zloty (0,5 milliard d'euros). Le risque résiduel, à la baisse, de la parité contre euro des devises des filiales et participations est concentré :

- d'une part, à hauteur de 0,5 milliard d'euros sur la position en dollar de Crédit Agricole Indosuez ;
- d'autre part, pour le solde soit 0,4 milliard d'euros, réparti sur une trentaine de devises.



# Bilans et Comptes de résultat consolidés

## Sommaire

» Bilans consolidés	[56]
» Hors bilans consolidés	[58]
» Comptes de résultat consolidés	[59]
» Annexes aux comptes consolidés	[60]
» Note 1 - Cadre juridique et financier	[60]
» Note 2 - Principes, méthodes et périmètre de consolidation	[61]
» Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	[85]
» Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle	[86]
» Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement	[88]
» Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés	[91]
» Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence	[92]
» Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles	[93]
» Note 9 - Variation de l'actif immobilisé	[93]
» Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation	[94]
» Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif	[94]
» Note 12 - Écarts d'acquisition	[95]
» Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle	[95]
» Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle	[96]
» Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle	[97]
» Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation	[98]
» Note 17 - Provisions pour risques et charges	[98]
» Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux	[99]
» Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)	[99]
» Note 20 - Variation des capitaux propres hors FRBG	[100]
» Note 21 - Composition des fonds propres	[102]
» Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé	[102]
» Note 23 - Engagements hors-bilan (hors entreprises d'assurances)	[103]
» Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme	[106]
» Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	[108]
» Note 26 - Revenus des titres	[108]
» Note 27 - Produits nets des commissions	[108]
» Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers	[109]
» Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation	[109]
» Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille	[109]
» Note 31 - Charges générales d'exploitation	[110]
» Note 32 - Coût du risque	[111]
» Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés	[111]
» Note 34 - Impôt sur les bénéfices	[112]
» Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	[112]
» Note 36 - Résultat exceptionnel	[112]
» Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires	[113]
» Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance	[116]
» Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	[119]



## » Bilans consolidés du Crédit Agricole

Actif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>111 359</b>	<b>95 876</b>	<b>100 330</b>
Caisse, banques centrales, C.C.P.		12 935	6 505	5 375
Effets publics et valeurs assimilées	5, 5.1, 5.2 et 5.3	31 593	25 769	29 121
Créances sur les établissements de crédit	3 et 3.1	66 831	63 602	65 834
<b>Opérations avec la clientèle</b>	4, 4.1, 4.2 et 4.3	<b>266 349</b>	<b>262 403</b>	<b>247 721</b>
<b>Opérations de crédit-bail et assimilées</b>	4, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4	<b>6 863</b>	<b>6 654</b>	<b>6 051</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>63 069</b>	<b>69 366</b>	<b>62 606</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5, 5.1, 5.2 et 5.3	36 944	40 043	32 631
Actions et autres titres à revenu variable	5 et 5.1	26 125	29 323	29 975
<b>Placements des entreprises d'assurance</b>	38.1	<b>85 296</b>	<b>79 692</b>	<b>72 130</b>
<b>Parts des réassureurs dans les provisions techniques</b>	38.3	<b>171</b>	<b>131</b>	<b>99</b>
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>13 946</b>	<b>13 300</b>	<b>12 594</b>
Participations, parts dans des entreprises liées et autres titres détenus à long terme	6, 6.1 et 9	5 336	4 374	4 787
Participations et parts dans des entreprises liées mises en équivalence	7	4 232	4 174	3 131
Immobilisations corporelles et incorporelles	8 et 9	4 378	4 752	4 676
<b>Ecarts d'acquisition</b>	12	<b>1 570</b>	<b>1 810</b>	<b>1 383</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>32 172</b>	<b>34 057</b>	<b>32 747</b>
Autres actifs	10	19 795	18 664	19 881
Autres actifs d'assurance	38.2	551	496	339
Comptes de régularisation	10	11 826	14 897	12 527
<b>Total actif</b>		<b>580 795</b>	<b>563 289</b>	<b>535 661</b>

Groupe Crédit Agricole  
Comptes consolidés 2002

Passif (en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>70 882</b>	<b>70 307</b>	<b>73 409</b>
Banques centrales, C.C.P.		14	23	18
Dettes envers les établissements de crédit	13	70 868	70 284	73 391
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>		<b>270 164</b>	<b>266 674</b>	<b>250 099</b>
Comptes d'épargne à régime spécial	14, 14.1 et 14.2	144 747	139 198	137 677
Autres dettes	14, 14.1 et 14.2	125 417	127 476	112 422
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>15 et 15.1</b>	<b>64 684</b>	<b>64 031</b>	<b>61 755</b>
<b>Provisions techniques des entreprises d'assurance</b>	<b>38.3</b>	<b>84 553</b>	<b>78 019</b>	<b>70 845</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>42 187</b>	<b>37 852</b>	<b>39 161</b>
Autres passifs	16	25 163	23 449	25 793
Autres passifs d'assurance	38.4	452	363	297
Comptes de régularisation	16	16 572	14 040	13 071
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>13 908</b>	<b>13 234</b>	<b>11 467</b>
Provisions pour risques et charges	17	3 655	4 836	4 864
Dépôts de garantie à caractère mutuel		3	3	12
Dettes subordonnées	19	10 250	8 395	6 591
<b>Fonds pour risques bancaires généraux</b>	<b>18</b>	<b>4 299</b>	<b>4 128</b>	<b>2 239</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>20</b>	<b>361</b>	<b>656</b>	<b>894</b>
<b>Capitaux propres part du groupe (hors FRBG)</b>	<b>20</b>	<b>29 757</b>	<b>28 388</b>	<b>25 792</b>
Capital souscrit		4 424	4 484	3 923
Primes d'émission		3 951	4 356	2 423
Subventions d'investissement		122	113	84
Réserves consolidées, écart de réévaluation, écart de conversion, différences sur mises en équivalence		18 963	18 277	16 600
Résultat de l'exercice		2 297	1 158	2 762
<b>Total passif</b>		<b>580 795</b>	<b>563 289</b>	<b>535 661</b>

## » Hors bilans consolidés du Crédit Agricole

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Engagements donnés</b>		<b>125 376</b>	<b>101 973</b>	<b>103 130</b>
<b>Engagements de financement</b>	23	<b>73 246</b>	<b>67 290</b>	<b>64 807</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit		5 088	3 033	2 406
Engagements en faveur de la clientèle		68 158	64 257	62 401
<b>Engagements de garantie</b>	23	<b>49 282</b>	<b>31 405</b>	<b>33 105</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit		7 072	8 121	10 413
Engagements d'ordre de la clientèle <sup>(1)</sup>		42 210	23 284	22 692
<b>Engagements donnés par les entreprises d'assurance</b>		<b>906</b>	<b>857</b>	<b>1 042</b>
<b>Engagements sur titres</b>	23	<b>1 942</b>	<b>2 421</b>	<b>4 176</b>
Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		1	6	7
Autres engagements donnés		1 941	2 415	4 169

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000
<b>Engagements reçus</b>		<b>50 042</b>	<b>45 200</b>	<b>45 425</b>
<b>Engagements de financement</b>	23	<b>5 357</b>	<b>1 774</b>	<b>3 000</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit		2 999	1 277	3 000
Engagements reçus de la clientèle		2 358	497	
<b>Engagements de garantie</b>	23	<b>31 334</b>	<b>30 447</b>	<b>27 565</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit		4 301	4 009	3 347
Engagements reçus de la clientèle		27 033	26 438	24 218
<b>Engagements reçus par les entreprises d'assurance</b>		<b>9 675</b>	<b>9 407</b>	<b>9 332</b>
<b>Engagements sur titres</b>	23	<b>3 676</b>	<b>3 572</b>	<b>5 528</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise			73	8
Autres engagements reçus		3 676	3 499	5 520

(1) Ces engagements tiennent compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.

### Hors bilan : autres informations

Opérations de change et emprunts en devises : note 23.1

Opérations de titrisation et fonds dédiés : note 23.2

Opérations sur instruments financiers à terme : notes 24, 24.1 et 24.2

## » Comptes de résultat consolidés du Crédit Agricole

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2002	31/12/2001	31/12/2000 retraité*
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>				
Intérêts et produits assimilés	25 et 26	28 833	28 991	26 600
Intérêts et charges assimilées	25 et 26	(21 785)	(22 556)	(20 824)
Revenus des titres à revenu variable	26	178	266	255
<b>Commissions nettes</b>	27 et 28	3 725	4 081	4 070
<b>Produits nets sur opérations financières</b>				
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	29	1 799	2 502	2 205
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	30	402	911	1 514
<b>Autres produits nets d'exploitation bancaire</b>		1 279	527	728
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	38.5	1 253	1 501	865
<b>Produits nets des autres activités</b>		43	36	26
<b>Produit net bancaire</b>		<b>15 727</b>	<b>16 259</b>	<b>15 439</b>
Charges générales d'exploitation	31	(9 783)	(9 922)	(9 347)
Frais de personnel	31.1 et 31.2	(5 715)	(5 896)	(5 673)
Autres frais administratifs	31.3	(4 068)	(4 026)	(3 674)
Dotations aux amortissements		(722)	(779)	(697)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>5 222</b>	<b>5 558</b>	<b>5 395</b>
Coût du risque	32	(796)	(1 353)	(860)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>4 426</b>	<b>4 205</b>	<b>4 535</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	35	8	283	153
Résultat net sur actifs immobilisés	33	(94)	122	322
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>4 340</b>	<b>4 610</b>	<b>5 010</b>
Résultat net exceptionnel	36	(255)	(116)	(622)
Impôt sur les bénéfices	34	(1 322)	(1 330)	(1 005)
Amortissement des écarts d'acquisition		(299)	(302)	(212)
Dotations nettes aux fonds pour risques bancaires généraux		(171)	(1 615)	(371)
<b>Résultat net</b>		<b>2 293</b>	<b>1 247</b>	<b>2 800</b>
Intérêts minoritaires		(4)	89	38
<b>Résultat net part du groupe</b>		<b>2 297</b>	<b>1 158</b>	<b>2 762</b>

\* En 2001, le groupe Crédit Agricole applique la totalité des dispositions du règlement CRC 2000-04 pour la présentation des états de synthèse consolidés ; à ce titre les éléments relatifs au provisionnement des intérêts sur créances douteuses ou litigieuses figurent en "intérêts et produits assimilés" et non plus en "coût du risque". Par ailleurs les "autres produits divers d'exploitation" ont été reclassés de "produits nets d'exploitation bancaire" à "frais administratifs". Les comptes au 31 décembre 2000 sont retraités suivant cette présentation.

## » Annexes aux comptes consolidés

aux 31 décembre 2002, 31 décembre 2001 et 31 décembre 2000

### » Note 1 - Cadre juridique et financier

Le Crédit Agricole occupe par sa dimension financière une place essentielle dans le système bancaire français.

Assujetti depuis plusieurs années aux règles communes à toutes les banques, le Crédit Agricole offre à ses clients une gamme complète de produits et de services.

Le groupe Crédit Agricole associe 2650 Caisses Locales, regroupées au niveau d'un ou plusieurs départements en 45 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales.

Les Caisses Régionales de Crédit Agricole sont des sociétés coopératives dont les statuts et le fonctionnement sont définis par les lois et règlements codifiés dans le Code monétaire et financier.

L'activité clientèle de crédit et de collecte relève essentiellement des Caisses Régionales. Elle se répartit en deux grands secteurs, liés à la nature de la ressource :

- le secteur « monétaire » : il s'appuie sur la collecte des comptes ordinaires et à terme, d'une durée inférieure à 2 ans, effectuée par les Caisses Régionales en leur nom propre. En contrepartie, celles-ci accordent, avec l'appoint d'une partie de leurs capitaux propres, des prêts à court et moyen terme dits « sur ressources monétaires et propres ». L'excédent de ces ressources est centralisé par Crédit Agricole S.A. qui en assure le placement sur le marché monétaire ;

- le secteur « épargne et avances » : les produits d'épargne sont collectés par les Caisses Régionales en tant que mandataires de Crédit Agricole S.A., qui les inscrit à son bilan. En contrepartie, celle-ci leur attribue des avances bonifiées ou non bonifiées en couverture des prêts à moyen et long terme dits sur « avances », accordés par les Caisses Régionales, selon les mêmes conditions de montant et de durée. Crédit Agricole S.A. est une Société Anonyme au capital de 2 916 629 697 euros (soit 972 209 899 actions nominatives de 3 euros).

Les actions représentatives du capital de Crédit Agricole S.A. se répartissent de la façon suivante :

- SAS Rue La Boétie à hauteur de 70,22 % ;
- SNC Crédit Agricole Transactions à hauteur de 2,77 % ;
- Les filiales de Crédit Agricole S.A. à hauteur de 0,45 % ;
- Le public (y compris les salariés) à hauteur de 26,49 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 745 968 actions propres, soit 0,07 %.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses Régionales, et la SNC Crédit Agricole Transactions est détenue par les Caisses Régionales (90 %) et par Segespar (10 %).

Crédit Agricole S.A. a pour mission de promouvoir l'activité et le développement des Caisses Régionales et de l'ensemble du Crédit Agricole. Elle assure la fonction de caisse centrale et la cohésion financière du Groupe dans ses relations avec l'extérieur et, à ce titre, a pour objectif d'optimiser la gestion financière des capitaux gérés et de procéder à la redistribution des ressources collectées.

Elle réalise, tant en France qu'à l'étranger, toutes opérations de banque, de finance, de crédit, de prise de participation, de cautionnement, d'arbitrage, de courtage et de commission, dans le respect des compétences bancaires et commerciales propres des Caisses Régionales.

Organe central du Crédit Agricole en application de la loi bancaire du 24 janvier 1984, elle veille à la cohésion du réseau, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres. A ce titre, elle exerce sur ces établissements un contrôle administratif, technique et financier. En outre, elle garantit la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements de crédit qui lui sont affiliés.

Dans ce cadre, Crédit Agricole S.A. a constitué au cours de l'exercice 2002, à hauteur de 609,8 millions d'euros, un fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à lui permettre d'assurer son rôle d'organe central.

En 1999, lors de la privatisation du Crédit Lyonnais, Crédit Agricole S.A. est entré à hauteur de 10 % dans son capital et est devenu le premier actionnaire au sein du groupement d'actionnaires partenaires. L'aboutissement de ce processus a conduit le groupe Crédit Agricole à déposer, le 16 décembre 2002, une offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais. Dans le cadre de cette opération amicale, Crédit Agricole Indosuez a garanti la teneur de l'offre et a reçu une contre-garantie de Caisses Régionales.

## » Note 2 - Principes, méthodes et périmètre de consolidation

### Note 2.1 - Principes généraux et définition du groupe Crédit Agricole

La communauté d'intérêts liant les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A. conduit le Crédit Agricole à présenter des états financiers représentatifs de sa situation économique et comparables aux comptes consolidés des autres grands groupes bancaires.

Le règlement 99.07 du Comité de la réglementation comptable a confirmé la possibilité, offerte par l'instruction 91.06 de la Commission bancaire, de définir une entité consolidante constituée d'établissements de crédits affiliés à un même organe central et considérée comme une entreprise mère.

Après avoir obtenu l'accord du secrétariat général de la Commission bancaire en février 1997, le Crédit Agricole a adopté, à compter de cette date, une nouvelle définition du Groupe et retenu comme entité consolidante l'ensemble constitué par les 2650 Caisses Locales, les 45 Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A.

### Note 2.2 - Principes, méthodes et périmètre de consolidation

#### Application de la réglementation relative aux règles de consolidation

La présentation des états financiers consolidés du groupe Crédit Agricole est conforme aux dispositions des règlements 99-07 et 2000-04 du Comité de la réglementation comptable relatifs à la consolidation des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

En application des dispositions de ce règlement, les principes suivants ont été retenus :

- l'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par le groupe Crédit Agricole et relevant de secteurs d'activité se situant dans le prolongement des activités bancaires et financières ou d'activités connexes est consolidé par intégration globale. Il en est ainsi, notamment, des entreprises d'assurance, des sociétés de moyen et de promotion immobilière ;
- les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée.

Cependant, il a été dérogé à cette règle dans les cas particuliers où sa stricte application aurait conduit à ne pas donner une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe Crédit Agricole. Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe Crédit Agricole. En application des dispositions du règlement CRC n° 99-07, les principes comptables et les règles d'évaluation propres aux activités non bancaires ont été maintenus dans les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole. Ainsi, l'activité d'assurance est intégrée dans les comptes consolidés selon les méthodes et principes comptables français définis par le Code des assurances ainsi que par le règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable, relatif aux règles de consolidation des entreprises d'assurance.

#### 2.2.1 - Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes des Caisses Locales, des Caisses Régionales, de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés dont la consolidation a un impact significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble.

En application des principes généraux définis par le règlement 99-07 du Comité de la réglementation

comptable, le caractère significatif de cet impact peut être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé. Le caractère significatif d'une société est présumé lorsqu'elle satisfait aux conditions suivantes :

- le total de son bilan est supérieur à 10 millions d'euros ou excède 1 % du total de bilan de la filiale consolidée qui détient ses titres ;

- l'entité consolidante, telle que définie par le règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable et constituée par les Caisses Locales de Crédit agricole, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A., détient, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote.

Les participations dans les sociétés industrielles dont les actions sont détenues dans le cadre d'opérations de financement ne sont pas comprises dans le périmètre de consolidation. Tel est le cas, notamment, des participations détenues dans le cadre d'opérations de capital risque ou de financements structurés. Les titres représentatifs des participations dans des SCI qui n'atteignent pas les seuils de consolidation, ainsi que les dotations, prêts et avances qui leur ont été accordés, sont classés à l'actif du bilan consolidé dans les valeurs immobilisées.

Concernant les OPCVM dédiés, le groupe Crédit Agricole s'est placé dans la situation dérogatoire prévue par le règlement n°99-07 du Comité de la réglementation comptable, lui permettant de ne pas consolider ces entités.

Dans cet objectif, il n'a été procédé à aucun réinvestissement dans les OPCVM de ce type existant au 31 décembre 1999 et il a été pris un engagement de sortie ou de clôture de ces OPCVM, au plus tard à la clôture de l'exercice 2004.

De même, le groupe Crédit Agricole, conformément au règlement 2000-05 du Comité de la réglementation comptable relatif à la consolidation des entreprises d'assurance, ne consolide pas les OPCVM sous contrôle exclusif détenus par les entreprises d'assurance, dans la mesure où ces OPCVM figurent en représentation d'engagements vis-à-vis des assurés.

Le périmètre ainsi constitué répond aux dispositions de la réglementation bancaire.

### 2.2.2 - Méthodes de consolidation

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le contrôle exclusif sur une filiale s'apprécie par le pouvoir de diriger ses politiques financière et opérationnelle.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au passif du bilan et au compte de résultat consolidés.

- Les entreprises sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

- Les entreprises contrôlées conjointement avec d'autres associés sont consolidées par intégration proportionnelle.

Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

Concernant plus particulièrement l'activité d'assurance, les principes comptables propres à cette activité ont été conservés et les principes de présentation suivants ont été retenus :

#### • Pour le bilan

- la rubrique « Placements des entreprises d'assurance », comprend l'ensemble des postes « placements » figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées, ainsi que les intérêts courus non échus, les décotes et surcotes amorties sur titres et les loyers acquis et non échus,

- la rubrique « Autres actifs d'assurance » comprend les créances nées d'opérations d'assurance directes, les créances nées d'opérations de réassurance, les

évaluations techniques de réassurance, les frais d'acquisition reportés, ainsi que les différences de conversion figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées,

- la rubrique « Part des réassureurs dans les provisions techniques » correspond au poste « parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques », figurant à l'actif des sociétés d'assurance consolidées.

- la rubrique « Provisions techniques des entreprises d'assurance » comprend toutes les provisions techniques brutes figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées,

- la rubrique « Autres passifs d'assurance » comprend les dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques, les dettes nées d'opérations d'assurance directes, les dettes nées d'opérations de réassurance, les évaluations techniques de réassurance, le report de commissions reçues des réassureurs et les différences de conversion figurant au passif des sociétés d'assurance consolidées.

Les rubriques de bilan des sociétés d'assurance consolidées, autres que celles mentionnées ci-dessus, sont ajoutées aux postes regroupant des éléments de même nature à l'actif ou au passif du bilan du groupe Crédit Agricole.

#### **Pour le hors bilan**

Au hors bilan, figure le montant des engagements reçus et donnés par les entreprises d'assurance consolidées, à l'exception des valeurs appartenant à des institutions de prévoyance ou détenues pour le compte de tiers. Ces engagements sont inscrits sur les lignes « Engagements donnés de l'activité d'assurance » et « Engagements reçus de l'activité d'assurance ».

#### **Pour le compte de résultat**

Le poste « Marge brute des activités d'assurance » comprend les postes suivants du compte de résultat des sociétés d'assurance consolidées :

- primes ou cotisations acquises payées ou provisionnées,

- charges de prestations, nettes de cessions et de rétrocessions (y compris les variations des provisions et la participation des bénéficiaires de contrats aux résultats, hors frais de gestion),

- produits nets des placements alloués.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation sur les comptes consolidés des assurances impose, à partir de 2002, d'étaler les frais d'acquisition des contrats, dès lors qu'il y a des marges futures. Au 31/12/2002, Predica estime que l'étalement des frais d'acquisition des contrats n'aurait pas d'effet significatif tant en résultat qu'en situation nette. A ce titre, Predica ne comptabilise pas de frais d'acquisition reportés

Pour les autres charges et produits, le classement bancaire par nature des charges et produits se substitue au classement par destination des entreprises d'assurance consolidées. Par exception, les dotations aux amortissements et mouvements de provisions concernant les placements d'assurance sont maintenus dans le calcul de la marge brute des activités d'assurance consolidées.

#### **2.2.3 - Retraitements et éliminations**

Les retraitements significatifs nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées ont été effectués.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe a été éliminé.

Il en est de même pour la provision couvrant le risque de perte lié aux mécanismes internes au réseau Crédit Agricole pour la gestion de l'épargne-logement enregistrée dans les comptes individuels de Crédit Agricole S.A.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont elles aussi éliminées. Toutefois, les moins-values qui apparaissent justifiées sont maintenues et les plus-values résultant de cessions d'actifs à des prix de référence dont la détermination est externe au Groupe sont traitées comme des écarts de réévaluation. Il en est de même des plus-values résultant de la fusion de certaines Caisses Régionales.

Les provisions réglementées sont, après application éventuelle de l'imposition différée, reprises aux comptes de réserves et de résultat.

Le Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG) est maintenu par le groupe Crédit Agricole dans les comptes consolidés.

Les titres d'autocontrôle sont éliminés dans les comptes consolidés conformément aux dispositions du règlement 99-07 du Comité de la réglementation comptable.



### 2.2.4 - Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros selon les méthodes suivantes :

- les postes de bilan, autres que ceux constituant la situation nette, sont convertis au cours de clôture de l'exercice,
- les postes de situation nette sont convertis au cours historique,
- les charges et les produits sont convertis au cours moyen annuel.

Les différences entre le cours historique ou le cours moyen d'une part et le cours de clôture d'autre part, sont enregistrées en « réserves consolidées » sous la rubrique « Ecart de conversion ».

### 2.2.5 - Ecart d'acquisition

Le solde des écarts constatés lors de l'acquisition de titres consolidés entre leur prix de revient et la quote-part de situation nette correspondante, pour la part non affectée à divers postes du bilan est porté sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan consolidé.

Il n'est pas constaté de différence de première consolidation lors de la première consolidation de filiales créées par le Groupe.

Les durées d'amortissement des écarts d'acquisition constatés sur les filiales du groupe Crédit Agricole sont déterminées en fonction de leur activité, de leur implantation géographique et des perspectives de retour sur investissement au moment de l'acquisition. Elles sont comprises entre 5 ans et 20 ans.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés en provisions pour risques et charges.

### 2.2.6 - Impôt différé

#### 2.2.6.1 - Principes généraux

Les différences temporaires résultant du décalage entre l'imposition (ou la déduction) d'une opération et l'exercice de rattachement comptable ont été dégagées, de même que les impôts afférents aux écritures de consolidation.

Les flux de l'exercice ont été enregistrés en compte de résultat, selon la méthode du report variable. En application de la règle de prudence, les déficits reportables ne sont pas retenus dans le calcul de l'impôt différé, sauf circonstances permettant de déterminer une très forte probabilité d'imputation sur des bénéfices fiscaux futurs.

Le calcul de l'impôt différé du groupe Crédit Agricole a été effectué en prenant en compte, au titre des exercices 2002 et suivants, les contributions additionnelles de 3% et 3,33% de l'impôt sur les sociétés. L'évaluation des impôts différés a été réalisée en retenant la date probable de paiement de l'impôt.

Le cas échéant, il est tenu compte, dans la détermination de la situation fiscale des entités consolidées, de leur appartenance à un groupe d'intégration fiscale.

Le solde net d'impôt différé figure à l'actif du bilan en « Comptes de tiers et divers ».

#### 2.2.6.2 - Principaux éléments

Les principaux éléments constitutifs de la fiscalité différée sont :

- en imposition, la réserve latente sur crédit-bail, les provisions réglementées, les coupons courus non échus sur les titres de placement, la neutralisation des économies sur les moins-values fiscales des parts d'OPCVM, les résultats et les subventions à amortir ;
- en déduction, les dotations aux amortissements et provisions déductibles ultérieurement et les plus-values fiscales des parts d'OPCVM.

#### 2.2.6.3 - Impôt de distribution

La charge d'impôt différé liée aux distributions de dividendes intra-groupe connues à la date d'arrêté bénéficie principalement du régime des sociétés mères et filiales et porte sur des montants non significatifs. Elle n'est donc pas constatée.

Est néanmoins constaté l'impôt que supporteront les sociétés du Groupe lors de la distribution obligatoire des résultats des sociétés de statut SICOMI.

Aucune provision n'est constituée dans les comptes consolidés pour les impôts dus sur la distribution des réserves des filiales et participations, celles-ci étant considérées comme investies de manière permanente.

De même, le complément d'impôt sur les réserves de plus-values à long terme ayant supporté l'impôt et qui devrait être payé si ces réserves étaient distribuées, n'a pas été provisionné, celles-ci n'étant pas, en principe, distribuées par les sociétés.

### 2.2.7 - Crédit-bail et opérations assimilées

Les encours, les revenus et les charges relatifs au crédit-bail et aux opérations assimilées sont isolés dans la présentation des comptes, et déterminés selon la comptabilité dite financière.

Les réserves latentes, constituées par l'excédent des amortissements comptables sur l'amortissement financier du capital investi, sont réincorporées à l'actif sous la rubrique « Opérations de crédit-bail et assimilées ».

Les variations desdites réserves sont, après application de la fiscalité différée, enregistrées en compte de résultat.

Les immobilisations acquises en crédit-bail avec option d'achat par les entités consolidées sont classées au bilan sous la rubrique « Immobilisations ».

### 2.2.8 - Autres éléments

#### 2.2.8.1 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

#### 2.2.8.2 - Frais d'émission

Les frais d'émission d'emprunts obligataires sont intégralement amortis dès la première année, ce qui diffère de la méthode préférentielle préconisée par le règlement CRC n° 99-07. Néanmoins, l'impact de cette mesure n'est pas significatif.

#### 2.2.8.3 - Amortissements

Les amortissements dégressifs sont éventuellement maintenus dans les comptes consolidés lorsqu'ils correspondent à une dépréciation économiquement justifiée.

#### 2.2.8.4 - Ecarts d'évaluation

Aucun impôt différé passif n'est constaté sur les écarts d'évaluation lorsqu'ils concernent des actifs n'ayant pas vocation à être cédés.

### Note 2.3 - Règles et principes comptables

Les opérations sont enregistrées dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires.

Le groupe Crédit Agricole applique depuis le 1er janvier 2002 les dispositions du règlement n°2000-06 du Comité de la réglementation comptable relatif aux passifs. Ce règlement ne s'applique pas aux opérations dites de banque.

La première application de ce règlement a pour conséquence que les provisions jusqu'alors inscrites au passif du bilan et non conformes à la nouvelle définition des passifs doivent faire l'objet d'une reprise par capitaux propres, sans transiter par le résultat. Néanmoins, compte tenu de la politique de provisionnement adoptée jusqu'au 31 décembre 2001, la première application de ce règlement n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2002.

### 2.3.1- Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours : créances à vue et à terme pour les établissements de crédit, créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés sous les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, clientèle).

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

Des provisions pour créances douteuses ou pour risques sont dotées lorsqu'il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer une part ou la totalité de leurs dettes ou de leurs engagements.

Par ailleurs, le groupe Crédit Agricole applique les recommandations de la Commission bancaire concernant le classement des créances impayées depuis plus de trois mois (six mois pour l'immobilier des particuliers) qui entrent dans la base provisionnable. Les intérêts sur créances douteuses sont intégralement provisionnés. Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

### 2.3.2 - Intérêts pris en charge par l'Etat

Afin de permettre la distribution au secteur agricole et rural de prêts à taux réduits, fixés par l'Etat, ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification fondée sur la différence entre le coût des ressources empruntées par Crédit Agricole S.A. et l'intérêt des prêts à moyen ou long terme que fixe l'Etat.

Les acomptes sur bonification reçus de l'Etat au cours de l'exercice ainsi que le solde de la bonification correspondant à la différence entre les acomptes reçus et le montant estimé de la bonification restant à encaisser au titre de l'exercice sont enregistrés à la ligne « Intérêts et produits assimilés ».

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat. La dernière révision a été faite au cours de l'exercice 1989.

Les nouvelles modalités de calcul ont supprimé le décalage existant jusqu'alors entre le coût des ressources pris en compte pour le calcul de la bonification et les charges financières enregistrées en comptabilité pour les ressources concernées. Ce décalage avait donné lieu à l'enregistrement à l'actif d'une « bonification à recevoir » dont les montants résiduels sont progressivement rapportés au compte de résultat.

En outre, depuis le 1er janvier 1990, la distribution des prêts bonifiés a été ouverte à d'autres établissements de crédit. La bonification concurrentielle est désormais égale, pendant toute la durée de vie du prêt bonifié, à la différence entre le taux retenu à l'adjudication et le taux de sortie du prêt bonifié applicable à l'emprunteur.

### 2.3.3 - Portefeuilles de titres

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement 90-01 du Comité de la réglementation bancaire, modifié par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, concernant :

- les valeurs mobilières françaises et étrangères,
- les bons du Trésor,
- les titres de créances négociables émis en France ainsi que les instruments de même nature émis à l'étranger,
- les billets à ordre négociables.

Ces titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme et participation).

#### 2.3.3.1- Titres de transaction

Sont détenus dans ce portefeuille des titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Dans le cadre des activités de spécialiste en valeurs du Trésor exercées par le groupe Crédit Agricole, les obligations émises par l'Etat qu'elle détient sont intégrées au portefeuille de transaction.

Sont également enregistrés dans ce portefeuille de la même façon les titres détenus durant une période supérieure à six mois dans le cadre d'activités de mainteneur de marché ou lorsque leur détention est liée à une opération de couverture ou d'arbitrage. Ces titres sont enregistrés pour leur valeur d'achat (coupon inclus). A chaque arrêté, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite au compte de résultat en « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation ».

Lorsque des titres de transaction sont reclassés dans les titres de placement ou d'investissement, ils le sont au prix de marché du jour du transfert.

### 2.3.3.2 - Titres de placement

Sont considérés comme titres de placement les titres détenus durant une période supérieure à six mois, à l'exception des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur échéance.

Des obligations en euros et en devises, des titres de SICAV et de Fonds communs de placement, constituent l'essentiel du portefeuille de titres de placement du groupe Crédit Agricole.

#### **Obligations et autres titres à revenu fixe :**

Les obligations sont enregistrées au pied du coupon et leurs coupons courus non échus, sous la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre à l'exception des titres du marché interbancaire pour lesquels l'amortissement actuariel est pratiqué.

#### **Actions et autres titres à revenu variable :**

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement sous la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, lorsque la valeur probable de négociation d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêt) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

Les dotations et les reprises de provision pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

### 2.3.3.3 - Titres de l'activité de portefeuille

L'activité de portefeuille telle que définie par le règlement 2000-02 du Comité de la réglementation comptable, consiste à investir, de façon régulière, une partie de ses actifs dans un portefeuille de titres pour en retirer un gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle.

Des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées. Il ne s'agit en principe que de titres à revenu variable.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ils figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives d'évolution générale de la société dont les titres sont détenus et de l'horizon de détention de ces titres.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue et tenant compte de l'horizon de détention.

La baisse ou la hausse du cours de bourse n'a donc pas nécessairement d'incidence sur la valeur d'inventaire.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

### 2.3.3.4 - Titres d'investissement

Sont considérés comme titres d'investissement les titres à revenu fixe acquis avec l'intention de les détenir de façon durable, en principe jusqu'à l'échéance.

Ces titres sont adossés en taux ou en liquidité. A leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu.

Lorsque l'adossement en taux ou en liquidité ne répond plus aux règles fixées par la Commission bancaire, les titres sont reclassés parmi les titres de placement.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de provision pour dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une provision est constituée.

#### **2.3.3.5 - Autres titres détenus à long terme**

Sont considérés comme des autres titres détenus à long terme, les titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière compte tenu du faible pourcentage de droits de vote détenus.

Leur évaluation est réalisée titre par titre.

Ces titres figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour obtenir ces titres, s'il avait à les acquérir, compte tenu de son objectif de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois. Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

#### **2.3.3.6 - Titres de participation non consolidés**

Sont classés dans cette rubrique les titres dont la détention durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

Les titres de participation non consolidés sont enregistrés, lors de leur entrée à l'actif, à leur coût historique (valeur d'achat frais exclus ou valeur d'apport).

Ils sont ensuite évalués en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'usage. Une provision pour dépréciation est, le cas échéant, constatée

après analyse au cas par cas en considérant, d'une part, le cours ou la valeur mathématique du titre et, d'autre part, les plus-values latentes éventuelles et les perspectives de la société portée.

Les dotations et les reprises de provisions pour dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique : « Résultat net sur actifs immobilisés ».

#### **2.3.3.7 - Pensions livrées**

Les titres mis en pension sont maintenus au bilan et le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan.

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan mais le montant décaissé, représentatif de la créance sur le cédant, est enregistré à l'actif du bilan.

Les titres donnés en pension livrée font l'objet des traitements comptables correspondant à la catégorie de portefeuille dont ils sont issus.

#### **2.3.4 - Dettes à vue et à terme**

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit ; comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **2.3.5 - Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans les « Provisions et dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés. La charge correspondante est inscrite sous la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les frais d'émission sont généralement intégralement amortis la première année.

### 2.3.6 - Provisions pour risques et charges

Le groupe Crédit Agricole applique le règlement du Comité de la réglementation comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions pour risques et charges entrant dans le champ d'application de ce règlement. Les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions concernant des engagements par signature, des engagements de retraite et de congé fin de carrière, des litiges, des charges qui résulteront des regroupements de moyens du groupe Crédit Agricole et des risques sectoriels et divers.

Elles incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel. Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le groupe Crédit Agricole a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

Elles comprennent, en outre, une provision pour risque de crédit, calculée par différence entre la moyenne des risques enregistrés dans le passé et ceux constatés lors de l'exercice en cours, en ce qui concerne le secteur des crédits aux particuliers, en prenant comme référence les statistiques propres à chaque Caisse Régionale.

Elles comprennent, enfin, une provision pour risques opérationnels destinée à couvrir les risques d'insuffisances de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

Ces risques sont notamment significatifs pour les traitements inhérents aux moyens de paiement.

### 2.3.7 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ces fonds sont dotés par les différentes entités du Groupe, à la discrétion de leurs dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Compte tenu du poids que risque de représenter l'engagement relatif à l'épargne-logement sur son exploitation future, le Crédit Agricole a constitué un fonds pour risques bancaires généraux spécifique. Les méthodes de constitution de ce fonds ont été réexaminées suite, notamment, à une demande de la Commission des Opérations de Bourse.

Ce fonds pour risques bancaires généraux (note 18) est doté dans la phase d'épargne et calculé à partir de l'encours théorique des prêts que cette épargne est susceptible de créer, en appliquant à cet encours un « taux de perte éventuelle » représentant la différence entre le taux de marché anticipé et le coût de l'épargne-logement.

Ce « taux de perte éventuelle » est évalué suivant la nature des ressources collectées et réestimé à chaque arrêté en fonction de l'évolution des variables prises en compte dans ce calcul.

Les reprises de ce Fonds pour risques bancaires généraux sont effectuées en fonction de l'horizon théorique de remboursement des prêts d'épargne-logement (4 ans pour le CEL, 6 ans pour le PEL). Par ailleurs, les fonds pour risques bancaires généraux comprennent la partie de la provision pour risque de crédit n'ayant pu faire l'objet d'une justification analytique adéquate par secteur d'activité.

Ils comprennent également une dotation pour risques opérationnels venant compléter la dotation constatée en provision pour risques et charges.

Ils comprennent, enfin, une dotation au fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité, destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central.

### 2.3.8 - Opérations sur les instruments financiers à terme

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements 88-02 et 92-04 du Comité de la réglementation bancaire. Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### Opérations de couverture

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectée sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert. Ils sont comptabilisés sous la même rubrique que les produits et les charges sur l'élément couvert.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global des entités du Groupe sont inscrits sous la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s- Autres intérêts et produits (charges) assimilé(e)s ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### Opérations de marché

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement 92-04 - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. Les gains ou les pertes (latents ou réalisés) sont portés au compte de résultat sous les rubriques correspondant à la nature des opérations : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations sur titres de transaction et instruments financiers à terme » et « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans le résultat au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour risques.

### 2.3.9 - Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises et qui correspondent à des opérations de couverture sont convertis au cours de change en vigueur à la date d'arrêté.

Les dotations aux succursales, les immobilisations des implantations à l'étranger, les titres de placement, d'investissement et de participation en devises achetés contre euros sont convertis en euros au cours du jour de la transaction. Seul l'effet de change constaté sur les titres de placement est enregistré en compte de résultat.

Une provision peut cependant être constituée lorsque l'on constate une dépréciation durable du cours de change relatif aux participations du Groupe à l'étranger.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation - Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

### 2.3.10 - Comptabilisation et amortissement des immobilisations

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition. Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des provisions pour dépréciation constitués depuis leur date d'achèvement.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les durées d'amortissement recommandées dans les comptes consolidés sont les suivantes :

- Logiciels :	3 ans,
- Matériel informatique :	5 ans,
- Mobilier de bureau :	10 ans,
- Matériel de transport :	4 ans,
- Autres matériels :	5 ans,
- Agencements et installations :	10 ans,
- Immeubles :	33,33 ans.

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

### 2.3.11 - Réévaluation

La réévaluation légale de 1978 n'a pas eu d'incidence sur les comptes individuels des entités du Groupe. Les autres réévaluations éventuellement constatées (en cas de fusion notamment) ne sont pas retraitées et sont présentées en réserves de réestimation.

### 2.3.12 - Frais d'établissement

Les frais d'établissement sont intégralement amortis, avec incidence fiscale, dès la première année.

### 2.3.13 - Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

Par un accord en date du 28 juin 1999, un intéressement a été mis en place.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

Il est tenu compte du crédit d'impôt résultant du droit pour les sociétés de déduire la charge correspondante l'année suivante.

### 2.3.14 - Indemnités de départ à la retraite

Une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ». Cette provision concerne les sociétés qui n'ont pas souscrit de contrat d'assurance spécifique.

Cette provision est le résultat de la multiplication de trois facteurs : les droits acquis par les salariés (fonction de l'ancienneté de leur carrière et du salaire de référence), la probabilité de présence des

salariés dans l'entreprise à la date de versement des droits (fonction de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel) et le taux d'actualisation.

### 2.3.15 - Plans de retraite

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et, par conséquent, les sociétés du groupe Crédit Agricole n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements ou d'assurances. Les provisions figurent au passif du bilan en « Provisions pour risques et charges ».

### 2.3.16 - Charges et produits exceptionnels

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

### 2.3.17 - Engagements hors-bilan

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe.



## Note 2.4 - Périmètre de consolidation

### 2.4.1 - Evolution du périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole

Au 31 décembre 2002, le périmètre de consolidation comprend 2 650 Caisses Locales, 45 Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. ainsi que 280 filiales et participations (contre 253 au 31 décembre 2001). Les principales modifications qu'il enregistre sur l'exercice sont les suivantes :

#### I/ Sociétés nouvellement consolidées durant l'exercice 2002

##### Par création :

- Crédit Agricole Investor Services Bank (CA-IS Bank)
- Crédit Agricole Investor Services Corporate Trust (CA-IS CT)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe Holding (CA-AIPG Holding)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe SAS (CA-AIG SAS)
- Crédit Agricole Alternative Investment Products Groupe INC. (CA-AIPG Inc)
- Sim Spa Selezione E Distributione
- CAI Preferred Funding II
- Crédit Agricole Asset Management España Holding
- Chauray
- Crédit Agricole Asset Management Securities Company Japan KK
- CAI Holding Italia Due SRL (scission de CAI Holding spa)

##### Sociétés entrées dans le périmètre du fait de l'acquisition ou d'un complément d'acquisition de leur titres :

- Defitech Dauphicom
- Nord Est Agro Partenaires

##### Par franchissement du seuil de signification :

- Partinvest
- SLIBAIL Location Informatique (SLOI)
- SLIBAIL Longue Durée (SLD)
- Uniger
- CAICG Teneur de comptes (CAICG TC)
- Serves
- SNC Crédit Agricole Transactions

##### Passage d'un palier à une consolidation en direct :

###### • Palier CPR

Les filiales précédemment consolidées sous le palier CPR (Compagnie Parisienne de Réescompte) sont désormais consolidées individuellement :

- Banque CPR (BCPR)
- CPR Investissement (INVT)
- CPR Holding (CPRH)
- CPR Gestion (CPRG)
- CPR Compensation (CPRC)
- Schelcher Prince Finance (SPF)
- CPRB (ETNB)
- CPRA (FIGE)
- Parfin
- CPRAAMI
- Equalt Alternative Asset Management
- CPR USA Inc (INCO)
- Liberty View C. Management (LVCM)
- Liberty View Alternative (LVAA)
- CPR Billets
- CPR Online (ETRA)

###### • Palier Carr Indosuez Asia

Les filiales précédemment consolidées sous le palier Carr Indosuez Asia sont désormais consolidées individuellement :

- Cisa SA
- CA IC International Ltd
- CA IC Hong-Kong Ltd
- CA IC Futures Ltd
- CA IC (S) Pte Ltd
- CA IC Securities Ltd
- Soaring Eagle Investments Co Ltd
- Glorious Smart Investments Co Ltd
- IWICS (Derivatives)
- CAIC Securities Japan Ltd
- Indosuez Wi Carr Financial Products
- Indian 21st Century Fund (Mauritius)

## II/ Sociétés sorties du périmètre durant l'exercice 2002

### Cessions de sociétés au hors-groupe :

- Société Française du Chèque Voyage (SFCV)
- Filease
- Nepal Indosuez Bank

### Application du seuil de signification ou cessation d'activité :

- Immotaine
- Carr Global Advisors Inc
- Compagnie Financière Midi Toulousain
- Midi Toulousain Immobilier
- Midi Toulousain Développement
- Toulouse Location Immobilière
- SAPACAM
- SCICAM
- SCI Quercy
- CIRSE

### Fusion ou absorption par une autre entité du Groupe :

- Fusion des Caisses Régionales de Vendée et de Loire Atlantique (Caisse Atlantique Vendée)
- Fusion des Caisses Régionales du Nord et du Pas-de-Calais (Caisse Nord de France)
- Fusion des Caisses Régionales de Côte d'Or et de Champagne Bourgogne (Caisse Champagne Bourgogne)
- COPAGEFI fusionne avec CA Indosuez France
- CPR fusionne avec CA Indosuez France
- Crédit Français International (CFI) fusionne avec BFT (Banque Financement et Trésorerie)
- Société Immobilière Suisse fusionne avec Crédit Agricole Indosuez Suisse
- CE Bail fusionne avec Financière Immobilière Indosuez

### Déconsolidation :

Groupe Banco Bisel :

Le 17 mai 2002, la Banque Centrale d'Argentine a suspendu sa licence bancaire et confié les activités bancaires à Banco Nacion.

Dans ces conditions, Crédit Agricole S.A. a pris la décision de déconsolider le groupe Banco Bisel à compter du 1er janvier 2002, faute de données comptables plus récentes. Les titres ayant été totalement provisionnés, la date de sortie du

périmètre n'a pas d'effet sur le résultat, sachant que la déconsolidation entraîne par ailleurs le passage en résultat d'écarts de conversion déjà actés en situation nette.

### III/ Changement de dénomination sociale

- CPR Production devient CPR AM
- Beneficial Bank devient CREDITPLUS
- Menafinance devient CREALFI
- Indocam Securities Bermuda (ISB) devient Crédit Agricole Alternative Investment Products Group Ltd (CA AIPG Ltd)
- Indocam Investment Services (IIS) devient Crédit Agricole Alternative Investment Products Services Inc (CA AIPS Inc)
- Amacam devient SOPAR
- Rue Impériale de Lyon devient Rue Impériale
- CAI Turk Bank As devient Crédit Agricole Indosuez Turk As
- Indosuez Indonesia bank devient PT Bank Crédit Agricole Indosuez
- CA Asset Management Italia Spa devient CA Asset Management Sgr Italie
- Caisse Régionale Loire Atlantique devient Caisse Régionale Atlantique Vendée (suite à la fusion avec la Caisse Régionale de Vendée)
- Caisse Régionale du Nord devient Caisse Régionale Nord de France (suite à la fusion avec la Caisse Régionale du Pas-de-Calais)

### IV/ Méthode de consolidation

Aucune entité n'a fait l'objet, dans l'exercice 2002, d'un changement de méthode de consolidation.

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>									
2 650 Caisses locales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
45 Caisses régionales		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole SA		France	Mère	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Agos Itafinco (Ex-Agos)		Italie	Globale	60,0	70,0	70,0	58,5	74,5	74,1
Al Bank Saudi Al Fransi - BSF		Arabie Saoudite	Equivalence	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1	31,1
Alsolia		France	Equivalence	34,0	34,0		33,8	33,9	
Altra Banque (Ex-UI Banque)		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
Banco Acac		Uruguay	Globale	85,0	64,4	30,0	85,0	49,6	30,0
Banco Bisel	S(d)	Argentine	Globale		69,9	69,9		69,9	69,9
Banco Del Desarrollo		Chili	Equivalence	23,7	23,4		23,7	23,4	
Bankoa		Espagne	Globale	98,8	98,5	98,4	98,8	98,5	98,4
Banque CAI Suisse		Suisse	Équivalence			100,0			100,0
Banque Chalus		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Banque CPR (BCPR)	1	France	Globale	100,0			100,0		
Banque Française de l'Orient		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,3	99,3	99,3
Banque Libano-Française SAL		Liban	Globale	51,0	51,0	51,0	50,9	51,0	50,9
BES (Banco Espirito Santo)	b	Portugal	Equivalence	8,8	8,8	9,2	22,5	22,3	24,2
BFC Antilles Guyane		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	99,6
BFT (Banque Financement et Trésorerie)		France	Globale	96,1	95,8	96,5	96,1	95,8	96,5
BFT Gestion		France	Globale	100,0	100,0	100,0	96,1	95,8	96,5
BGP Indosuez		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
CA Alternative Investment Products Group Holding	E	France	Globale	100,0			100,0		
CA Alternative Investment Products Group Inc	E	Etats-Unis	Globale	100,0			100,0		
CA Alternative Investment Products Group Ltd (Ex-ISB)		Bermudes	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
CA Alternative Investment Products Group Sas	E	France	Globale	100,0			100,0		
CA Asset Management España Holding	E	Espagne	Globale	100,0			100,0		
CA Asset Management Hong Kong Ltd		Chine	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
CA Asset Management Japan Ltd		Japon	Globale	100,0	100,0	75,0	100,0	99,7	75,0
CA Asset Management Ltd (Ex-Premium)		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
CA Asset Management Sgr Italie		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
C.A Asset Management Singapore Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
CA Asset Management U.S. Advisory Services (ex IHS)		France	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	99,7	99,9

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>									
CA Investor Services Bank	E	France	Globale	100,0			100,0		
CA Investor Services Corporate Trust	E	France	Globale	100,0			100,0		
CA AM Securities Company Japan KK	E	Japon	Globale	100,0			100,0		
CA do Brasil		Brésil	Globale			100,0			100,0
CAI Australia Ltd		Australie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Holding Italia Due SRL	E	Italie	Globale	100,0			100,0		
CAI Merchant Bank Asia Ltd		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAICG Teneur de Comptes (CAICG TC)	E	France	Globale	100,0			100,0		
Cal FP (Holding)		Royaume-Uni	Globale	70,0	50,0	50,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP Bank		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Cal FP US		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Castofi		France	Proportionnelle			49,0			48,9
Cofam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Cogenec		Monaco	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Copagefi (Cie Parisienne de Gestion Financière)	S(e)	France	Globale		100,0	100,0		99,5	99,5
Cotentin Portefeuille		France	Globale			100,0			100,0
CPR (groupe)	S(1)	France	Globale		95,0	88,5		95,0	88,5
Equalt Alternative Asset Management	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR AM (Ex-CPR Production)		France	Globale	100,0	100,0		100,0	98,5	
CPR Billets	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR Online	1	France	Globale	100,0			100,0		
Crealfi (Ex-Menafinance)		France	Proportionnelle	50,0	50,0	50,0	49,8	49,9	49,9
Credibom		Portugal	Equivalence	40,0	40,0	40,0	39,8	39,9	39,9
Credigen		Hongrie	Globale			100,0			99,8
Credigen Bank		Hongrie	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
Crédit Agricole Asset Management		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
Crédit Agricole Epargne Salariale		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
Crédit Agricole Financement		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez (Egypt) SAE		Egypte	Globale	75,0	75,0		75,0	75,0	
Crédit Agricole Indosuez (Suisse) SA		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Luxembourg		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Indosuez Mer Rouge		Djibouti	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>									
Crédit Agricole Indosuez Turk As		Turquie	Globale	100,0	100,0	99,9	100,0	100,0	99,9
Crédit Agricole S.A. Securities		Jersey	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
Crédit Foncier de Monaco		Monaco	Globale	77,1	77,1	77,1	75,9	75,9	75,9
Crédit Foncier de Monaco France		France	Globale	100,0	100,0	100,0	87,3	87,3	87,2
Crédit Français International CFI	S(e)	France	Globale		100,0	100,0		95,8	96,5
Créditplus (Ex-Beneficial Bank)		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
EPEM		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	58,0	100,0	99,7	58,0
Financière Lapérouse		France	Globale	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2	77,2
Finanziaria Indosuez International Ltd		Gibraltar	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Finconsum ESC SA		Espagne	Equivalence	45,0	45,0	45,0	44,8	44,9	44,9
Foncaris		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fransabank France		France	Equivalence	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0	34,0
GFER (Groupement de Financement des Ent.Régionales)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
GPF (Groupement Des Provinces De France)		France	Globale	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0	99,0
Gestion Privée Indosuez (G.PI)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0	99,9
IntesaBci		Italie	Equivalence	16,7	16,8	16,1	15,8	15,2	14,0
Lukas Bank		Pologne	Globale	96,6	95,0		75,5	78,5	
Lukas SA		Pologne	Globale	100,0	86,1		76,8	80,7	
Nepal Indosuez Bank	S(c)	Nepal	Globale		50,0	50,0		50,0	50,0
PT Bank Crédit Agricole Indosuez		Indonésie	Globale	99,2	99,2	91,2	99,2	99,2	91,2
Radian		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0
Ribank		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	60,0	99,5	99,8	59,9
Sacam Consommation 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sacam Consommation 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Schelcher Prince Finance (SPF) 1		France	Globale	87,7			87,7		
Sedef		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,9
Segespar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0
SFCV (Sté Française du Chèque de Voyage)	S(c)	France	Equivalence		21,0	21,0		21,0	21,0
Sigevam		France	Globale	100,0	91,5	91,5	100,0	91,4	91,4
Sim Spa Selezione E Distribuzione	E	Italie	Globale	100,0			100,0		
Sircam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sofinco		France	Globale	99,6	99,8	99,9	99,5	99,8	99,8
Sofipaca		France	Globale	99,7	99,6	99,6	99,7	99,6	99,6

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>									
Transfact		France	Globale	100,0	100,0	77,3	100,0	100,0	77,3
Unicefi 33		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Wafasalaf		Maroc	Equivalence	33,7	33,6	33,9	33,5	33,6	33,8
<b>Sociétés de Bourse</b>									
Altura		Espagne	Proportionnelle	50,0	50,0		50,0	50,0	
CAI Cheuvreux		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
CAI Cheuvreux Espana SA (Ex-ICSESA)		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Securities Inc.		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAIC (S) Pte Ltd	2	Singapour	Globale	100,0			100,0		
CAIC Deutschland GmbH		Allemagne	Globale	100,0	97,5	75,0	100,0	97,5	75,0
CAIC Futures Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
CAIC Hong-Kong Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
CAIC International Ltd	2	France	Globale	100,0			100,0		
CAIC International UK		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
CAIC Italia Sim Spa		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
CAIC Nordic AB		Suede	Globale	100,0	90,7	81,4	100,0	90,7	81,4
CAIC Securities Japan Ltd	2	Japon	Globale	100,0			100,0		
CAIC Securities Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
Carr Futures Chicago Inc		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Singapore Pte		Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Futures Snc		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Carr Global Advisors Inc	S(d)	Etats-Unis	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Carr Indosuez Asia	S(2)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Groupe Cholet Dupont		France	Equivalence	38,6	33,4		38,6	33,4	
HLD Cholet Dupont Gestion		France	Globale			33,4			33,4
<b>Assurance</b>									
ARCA		France	Equivalence			25,0			29,2
Assurances du CA Nord-Pas-de-Calais		France	Globale	97,5	97,5	97,5	97,5	97,5	97,0
Eda		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
Groupe CAMCA		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Pacifica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	80,0
Predica		France	Globale	100,0	100,0	97,5	100,0	100,0	97,5
SOPAR (ex AMACAM)		France	Globale	100,0	100,0	50,0	100,0	100,0	50,0
Tranquilidade		Portugal	Equivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	32,5
Tranquilidade Vida		Portugal	Equivalence	29,7	31,5		29,7	31,5	

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Sociétés d'investissement</b>									
Agrinova		France	Globale			77,3			77,3
Bercy Investissements		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bercy Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bespar		Portugal	Equivalence	32,6	32,1	31,2	32,6	32,1	31,2
BFC Holding		France	Globale	99,6	99,6	99,6	99,3	99,3	99,3
CA Centre France Développement		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CA Deveurope BV		Pays-Bas	Globale	71,3	87,8		71,3	87,8	
CAI Italia Holding Spa (ex-Finanziaria Indosuez Sim Spa)		Italie	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAL FP Frankfurt		Allemagne	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAL Maurice		Ile Maurice	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Calic		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
Camnord Investissement		France	Globale	56,0	59,0	62,0	56,0	59,0	62,0
Ceparfim		France	Globale			100,0			100,0
Cofinep		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Compagnie Financière Midi Toulousain	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Compagnie Française de l'Asie (CFA)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Bourse		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Delfinances		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Doumer Euterpe		France	Globale			100,0			100,0
Doumer Finance SAS		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Financière d'Aquitaine		France	Globale			99,5			99,5
Fininvest		France	Globale	98,3	98,3	98,2	98,2	98,3	98,2
Fletirec		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
IPFO		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icauna Finance		France	Globale	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6	97,6
Icauna SARL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
ICF Holdings		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Idia Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immarex		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Air Finance SA		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Holding UK Ltd		Royaume-Uni	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez North America Holding		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ligérienne Mobilière de Placement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Mescas		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord Est Agro Partenaires	E	France	Globale	100,0			100,0		

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Sociétés d'investissement</b>									
Partran		Portugal	Equivalence	33,3	33,3	33,3	33,3	33,3	32,5
Prestimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Rue Impériale		France	Equivalence	17,0	20,5		23,6	30,9	
Sacam		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8	99,8
Sacam Assurance Cautions		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sacam Participations		France	Globale	100,0	98,1		100,0	98,1	
Safec		Suisse	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sapacam	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
SAS La Boétie		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Sepi		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Socadi		France	Globale	91,3	91,3	90,9	91,3	91,3	90,9
Transimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
UI (Union d'Etudes et d'Investissements)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Union Expansion Ouest		France	Globale	100,0	98,4	100,0	100,0	98,4	100,0
Vauban Finance		France	Globale	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3	98,3
<b>Sociétés de crédit-bail et location</b>									
Auxifip		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CE Bail	S(e)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Climauto		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,7	99,8	99,8
EFL		Pologne	Globale	99,8	50,5		71,2	44,3	
Ergifrance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Etica Bail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Filease	S(c)	Hongrie	Globale		70,0	70,0		69,9	69,9
Financière Immobilière Indosuez		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immobanque		France	Globale			65,0			52,2
Leicer		Espagne	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Locam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunibail		France	Globale	52,0	52,0	52,0	51,8	51,9	51,9
Réuniroute		France	Globale	97,5	97,5	97,5	51,9	52,0	52,1
Slibail Location Informatique (SLOI)	E	France	Globale	51,0			51,0		
Slibail Longue Durée (SLD)	E	France	Globale	51,0			51,0		
Sofincar		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
Sofinroute		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8



**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
			31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Sociétés de crédit-bail et location</b>								
Ucabail	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Immobilier	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ucabail Italia	Italie	Globale			100,0			100,0
Ucalease	France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,8	99,9	99,9
Unicomi	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unifergje	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimat	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Développement touristique et promotion immobilière</b>								
SIS (Société Immobilière de la Seine)	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,5
Unifica	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unimo	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Divers</b>								
Alli Domes	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
AMT GIE	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Apis SA	France	Globale	66,0	66,0	66,0	66,0	66,0	66,0
Ariane Crédit	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Audience Marketing	France	Globale			99,8			99,7
Bersol	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Bois Sauvage Nederland	Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
Ca Investor Services Fund Adm. (ex Fastnet France SA)	France	Globale	77,6	61,6	45,0	77,6	61,4	45,0
CA Participations	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 1	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 2	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 3	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 4	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 5	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Caapimmo 6	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Cheuvreux Gestion	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9	100,0
CAI Conseil Sa	Luxembourg	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
CAI Preferred Funding	Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
CAI Preferred Funding II	E	Etats-Unis	100,0			100,0		
CAL Asia Pte Ltd	Singapour	Globale	100,0	100,0	100,0	75,0	75,0	75,0
CAMISCEFI	France	Globale			100,0			100,0
Cedicam	France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Divers</b>									
Centre France Location Immobilière (ex Avenue Rapp)		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Chauray	E	France	Proportionnelle	34,0			34,0		
Cirse	S(d)	France	Globale		92,5	92,5		92,5	92,5
Cisa Sa	2	France	Globale	100,0			100,0		
CPR Compensation (CPRC)	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR Gestion (CPRG)	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR Holding (CPRH)	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR Investissement (INVT)	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPR Usa Inc (INCO)	1	Etats-Unis	Globale	100,0			100,0		
CPRA (FIGE)	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPRAAMI	1	France	Globale	100,0			100,0		
CPRB (ETNB)	1	France	Globale	100,0			100,0		
Creagrisere		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole Alternative Invest. Products Serv. Inc (ex IIS)		Etats-Unis	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,7	100,0
Defitech		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Defitech Dauphicom	E	France	Globale	100,0			100,0		
Defitech Proiciel Gestion (ex Loire Delta 99)		France	Globale			99,8			99,8
Defitech Routage et Communication		France	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
Defitech Solution Informatique (ex Loire Informatique)		France	Globale			99,7			99,6
Europimmo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Fasnet Luxembourg		Luxembourg	Globale	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0	45,0
Filcom		France	Globale			99,9			99,9
Finasic		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	99,6	100,0
Gestimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Glorius Smart Investments Co Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
Hausmann Patrimoine		France	Globale			99,9			99,7
Ical		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Icare		France	Globale			100,0			100,0
IIF BV (Indosuez International Finance B)		Pays-Bas	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Immotaine	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Indian 21st Century Fund (Mauritius)	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
Indosuez Holding SCA I		Luxembourg	Globale			100,0			100,0

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Divers</b>									
Indosuez Holding SCA II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Management Luxembourg I		Luxembourg	Globale			100,0			100,0
Indosuez Management Luxembourg II		Luxembourg	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Indosuez Wi Carr Financial Products	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
Inforsud FM		France	Globale	97,9	97,9	58,0	58,0	58,0	58,0
Inforsud Gestion		France	Globale	88,4	88,2	88,2	88,4	88,2	88,2
Inter Atlantico SA (IASA)		Brésil	Proportionnelle			50,0			62,1
IWICS (Derivatives)	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
Liberty View Alternative (LVAA)	1	Etats-Unis	Globale	100,0			100,0		
Liberty View C. Management (LVCM)	1	Etats-Unis	Globale	100,0			100,0		
Logitaine		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Madison SA		France	Globale	100,0	99,7	99,7	100,0	99,7	99,7
Mat Alli Domes		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Midi Toulousain Développement	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Midi Toulousain Immobilier	S(d)	France	Equivalence		100,0	98,7		100,0	98,6
Mtd-Midi Toulousain Développement Immobilier		France	Globale			100,0			100,0
Parfin	1	France	Globale	100,0			100,0		
Partinvest	E	Luxembourg	Globale	100,0			100,0		
Patrimocam		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimocam 2		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Patrimoine Compagnie		France	Globale			99,9			99,9
Percinvest		Iles Vierges	Globale			100,0			100,0
Progica		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Réunifinance		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
Routage Express Service		France	Globale	100,0	99,9	99,9	100,0	99,9	99,9
SARL Prospective Informatique		France	Globale	100,0	100,0	99,9	99,9	99,9	99,9
SAS Miromesnil		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
SAS Segur		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
SCI Capimo		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Capucines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI du Bois Sauvage		France	Globale			100,0			99,8
SCI du Petit Bois		France	Globale			100,0			99,8

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Divers</b>									
SCI du Rond-Point		France	Globale			100,0			99,8
SCI du Vivarais		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Grande Verrière		France	Globale			100,0			99,8
SCI Groupe Sofinco		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
SCI Hautes Faventines		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI La Baume		France	Globale	100,0	100,0		99,9	99,9	
SCI Les Fauvins		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Les Palmiers du Petit Pérou		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Max Hymans		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Pasteur 3		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Paysagère		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Quentyvel		France	Globale	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7	96,7
SCI Quercy	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
SCI Raspail		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI Turenne Wilson		France	Globale			99,0			99,0
Scica HL		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Scicam	S(d)	France	Globale		97,9	97,9		97,9	97,9
Scicam 13		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Segespar Informatique Technique Services (SITS) (ex-IITS)		France	Globale	100,0	99,0	99,0	98,9	98,7	99,0
Serves	E	Etats-Unis	Globale	100,0			100,0		
SNC Doumer		France	Globale	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9	99,9
SNC Crédit Agricole Transactions	E	France	Globale	100,0			100,0		
Soaring Eagle Investments Co Ltd	2	Hong Kong	Globale	100,0			100,0		
Sofinco Participations		France	Globale	100,0	100,0	100,0	99,5	99,8	99,8
Sofinrec		France	Globale	99,8	99,8	99,8	99,3	99,6	99,7
SPI SNC		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière de Picardie		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sté Immobilière Suisse	S(e)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Sté Picarde de Développement		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Toulouse Location Immobilière	S(d)	France	Globale		100,0	100,0		100,0	100,0
Toulouse Promotion Immobilière		France	Globale			86,7			86,6
UI Vavin 1		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Unibiens		France	Globale	100,0	100,0		100,0	100,0	
Uni-Editions		France	Equivalence	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Note 2.4.2 - Périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole (suite)**

	(a)	Implantation	Méthode 31/12/02	% de contrôle			% d'intérêt		
				31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Divers</b>									
Uniger	E	France	Globale	100,0			100,0		
Valris		France	Globale	100,0	99,9	99,9	99,5	99,8	99,8
Varmat		France	Globale			100,0			100,0
<b>Services centraux des titres</b>									
SCT Brunoy		France	Globale	100,0	94,5	100,0	100,0	94,5	99,9
SCT Mer		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,3
SCT Sud		France	Globale	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	99,9

(a) Entrée (E) et sortie (S) du périmètre

(b) Entité consolidée en raison du contrôle effectif exercé par Crédit Agricole S.A. via la société Bespar

(c) Société cédée au hors-groupe

(d) Entité déconsolidée en raison de son caractère non significatif ou cessation d'activité

(e) Entité fusionnée avec une autre entité consolidée

(\*) Changement de méthode de consolidation

(1) Entités constituant le palier groupe CPR en N-1 et consolidées individuellement en N

(2) Entités constituant le palier Carr Indosuez Asia et consolidées individuellement en N

### Note 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans					
<b>Etablissements de crédit</b>									
Comptes et prêts :									
- A vue	14 276				14 276	5	14 281	19 316	19 081
- A terme	8 353	5 113	3 472	898	17 836	341	18 177	29 424	27 982
Valeurs reçues en pension	1				1		1	6	50
Titres reçus en pension livrée	31 040	3 296			34 336	86	34 422	14 888	18 757
Prêts subordonnés	12	4	40	80	136	3	139	90	94
<b>Total</b>	<b>53 682</b>	<b>8 413</b>	<b>3 512</b>	<b>978</b>	<b>66 585</b>	<b>435</b>	<b>67 020</b>	<b>63 724</b>	<b>65 964</b>
<b>Provisions</b>							<b>(189)</b>	<b>(122)</b>	<b>(130)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>66 831</b>	<b>63 602</b>	<b>65 834</b>

### Note 3.1 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	
France (y compris DOM-TOM)	26 671	8	8	25 657	11	11	45 222
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	25 164			25 430			9 239
Autres pays d'Europe	1 786	11	8	799	56	46	1 829
Amérique du Nord	6 652	7	3	5 110		8	4 638
Amériques Centrale et du Sud	291	108	126	528	1		760
Afrique et Moyen-Orient	1 670	38	12	1 251	14	14	1 413
Asie et Océanie (hors Japon)	2 237	19	2	1 477	3	3	1 338
Japon	2 114			2 927			721
<b>Total en principal</b>	<b>66 585</b>	<b>191</b>	<b>159</b>	<b>63 179</b>	<b>85</b>	<b>82</b>	<b>65 160</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>435</b>	<b>32</b>	<b>30</b>	<b>545</b>	<b>41</b>	<b>40</b>	<b>804</b>
<b>Provisions</b>	<b>(189)</b>			<b>(122)</b>			<b>(130)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>66 831</b>	<b>223</b>	<b>189</b>	<b>63 602</b>	<b>126</b>	<b>122</b>	<b>65 834</b>

La ventilation par zone géographique des encours douteux et des provisions sur les créances aux établissements de crédit n'est pas disponible pour le 31 décembre 2000.

## Note 4 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02					Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
<b>Opérations avec la clientèle</b>									
Créances commerciales	1 639	361	140	518	2 658	24	2 682	2 499	2 816
Autres concours à la clientèle	41 957	42 176	94 940	76 934	256 007	3 826	259 833	254 410	241 370
Titres reçus en pension livrée	4 713				4 713		4 713	6 917	5 172
Comptes ordinaires débiteurs	7 424				7 424	77	7 501	7 506	7 418
<b>Total</b>	<b>55 733</b>	<b>42 537</b>	<b>95 080</b>	<b>77 452</b>	<b>270 802</b>	<b>3 927</b>	<b>274 729</b>	<b>271 332</b>	<b>256 776</b>
<b>Provisions</b>							<b>(8 380)</b>	<b>(8 929)</b>	<b>(9 055)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>266 349</b>	<b>262 403</b>	<b>247 721</b>
<b>Opérations de crédit-bail</b>									
Crédit-bail immobilier	135	184	980	1 323	2 622	9	2 631	2 362	2 485
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	481	877	2 639	390	4 387	59	4 446	4 493	3 730
<b>Total</b>	<b>616</b>	<b>1 061</b>	<b>3 619</b>	<b>1 713</b>	<b>7 009</b>	<b>68</b>	<b>7 077</b>	<b>6 855</b>	<b>6 215</b>
<b>Provisions</b>							<b>(214)</b>	<b>(201)</b>	<b>(164)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>6 863</b>	<b>6 654</b>	<b>6 051</b>
<b>Total</b>							<b>273 212</b>	<b>269 057</b>	<b>253 772</b>

### Note 4.1 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par zone géographique<sup>(1)</sup>

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
France (y compris DOM-TOM)	239 027	226 912	217 968
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	14 441	13 683	10 028
Autres pays d'Europe	5 302	5 206	3 583
Amérique du Nord	3 125	4 704	5 175
Amériques Centrale et du Sud	4 143	7 416	5 787
Afrique et Moyen-Orient	5 206	5 878	5 468
Asie et Océanie (hors Japon)	4 655	6 130	6 340
Japon	5 907	8 258	4 240
<b>Total en principal</b>	<b>281 806</b>	<b>278 187</b>	<b>258 589</b>
<b>Créances rattachées<sup>(2)</sup></b>			<b>4 402</b>
<b>Provisions</b>	<b>(8 594)</b>	<b>(9 130)</b>	<b>(9 219)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>273 212</b>	<b>269 057</b>	<b>253 772</b>

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

**Note 4.2 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Encours douteux et provisions par zone géographique<sup>(1)</sup>**

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
France (y compris DOM-TOM)	239 027	10 025	6 947	226 912	10 155	6 885	217 968	8 520	5 240
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	14 441	387	232	13 683	295	154	10 028	339	191
Autres pays d'Europe	5 302	503	468	5 206	668	556	3 583	460	447
Amérique du Nord	3 125	368	139	4 704	563	290	5 175	381	145
Amériques Centrale et du Sud	4 143	232	112	7 416	607	369	5 787	478	366
Afrique et Moyen-Orient	5 206	617	399	5 878	792	539	5 468	517	261
Asie et Océanie (hors Japon)	4 655	524	297	6 130	584	337	6 340	529	307
Japon	5 907			8 258	8	0	4 240	0	0
Créances rattachées <sup>(2)</sup>							4 402	2 244	2 262
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>281 806</b>	<b>12 656</b>	<b>8 594</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>	<b>262 991</b>	<b>13 468</b>	<b>9 219</b>

(1) Sans réallocation par zone géographique des garanties ou assurances-crédit déplaçant le risque pour le Groupe.

(2) Les créances rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

**Note 4.3 - Opérations avec la clientèle et crédit-bail - Analyse par agents économiques**

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00		
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions
Particuliers	101 241	2 857	1 893	92 472	3 116	2 022	89 366	2 252	1 368
Agriculteurs	31 315	1 770	1 152	31 653	1 917	1 172	30 349	1 522	750
Autres professionnels	30 238	2 073	1 450	30 546	2 265	1 535	19 563	1 246	699
Sociétés financières	10 603	317	272	8 820	536	444	8 089	409	390
Entreprises et autres agents économiques	79 026	5 279	3 550	79 194	5 464	3 712	84 725	5 553	3 563
Collectivités publiques	22 307	120	63	28 647	127	44	20 379	53	23
Crédit-bail	7 076	240	214	6 855	247	201	6 118	189	164
Non ventilés et créances rattachées <sup>(1)</sup>							4 402	2 244	2 262
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>281 806</b>	<b>12 656</b>	<b>8 594</b>	<b>278 187</b>	<b>13 672</b>	<b>9 130</b>	<b>262 991</b>	<b>13 468</b>	<b>9 219</b>

(1) Les créances rattachées ont été affectées à chaque agent économique à partir de l'exercice 2001.



#### Note 4.4 - Opérations de crédit-bail - Réserves latentes par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	31/12/01	31/12/00
	3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans			
Crédit-bail immobilier	1	2	8	29	40	36	73
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	26	70	230	40	366	310	272
<b>Total</b>	<b>27</b>	<b>72</b>	<b>238</b>	<b>69</b>	<b>406</b>	<b>346</b>	<b>345</b>

#### Note 5 - Titres de transaction, de placement, de l'activité de portefeuille et d'investissement

(en millions d'euros)	31/12/02				Total	31/12/01	31/12/00
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement			
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>	<b>13 076</b>	<b>10 826</b>		<b>7 424</b>	<b>31 326</b>	<b>25 493</b>	<b>28 702</b>
- dont surcote restant à amortir		7		49	56	100	127
- dont décote restant à amortir		651		57	708	72	78
<b>Créances rattachées</b>		<b>52</b>		<b>217</b>	<b>269</b>	<b>278</b>	<b>422</b>
<b>Provisions</b>		<b>(2)</b>			<b>(2)</b>	<b>(2)</b>	<b>(3)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>13 076</b>	<b>10 876</b>		<b>7 641</b>	<b>31 593</b>	<b>25 769</b>	<b>29 121</b>
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>							
Emis par organismes publics	2 266	975		1 461	4 702	8 925	6 802
Autres émetteurs	7 573	10 615		13 840	32 028	30 962	25 602
- dont surcote restant à amortir		23		60	83	104	69
- dont décote restant à amortir		87		128	215	416	144
<b>Créances rattachées</b>		<b>154</b>		<b>257</b>	<b>411</b>	<b>414</b>	<b>447</b>
<b>Provisions</b>		<b>(151)</b>		<b>(46)</b>	<b>(197)</b>	<b>(258)</b>	<b>(220)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>9 839</b>	<b>11 593</b>		<b>15 512</b>	<b>36 944</b>	<b>40 043</b>	<b>32 631</b>
<b>Actions et autres titres à revenu variable <sup>(1)</sup></b>	<b>9 715</b>	<b>14 899</b>	<b>2 082</b>		<b>26 696</b>	<b>29 620</b>	<b>30 188</b>
<b>Créances rattachées</b>			<b>16</b>		<b>16</b>	<b>16</b>	<b>8</b>
<b>Provisions</b>		<b>(329)</b>	<b>(258)</b>		<b>(587)</b>	<b>(313)</b>	<b>(221)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>9 715</b>	<b>14 570</b>	<b>1 840</b>		<b>26 125</b>	<b>29 323</b>	<b>29 975</b>
<b>Valeurs estimatives</b>	<b>32 630</b>	<b>37 651</b>	<b>2 285</b>	<b>24 000</b>	<b>96 566</b>	<b>97 433</b>	<b>95 254</b>

Le montant des titres d'investissement transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 984 millions d'euros contre 219 millions d'euros au 31/12/2001 et 3 789 millions d'euros en 2000.

Compte tenu du programme d'acquisitions de participations stratégiques, certaines ressources déjà émises qui adossaient des titres d'investissement ont été affectées à l'adossage de ces participations. En conséquence, Crédit Agricole S.A. a procédé en décembre 2002 à un transfert de titres d'investissement en titres de placement pour un montant de 973 millions d'euros inclus dans les 984 millions d'euros du groupe Crédit Agricole.

Le montant des titres de transaction transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 403 millions d'euros contre 18 millions d'euros au 31/12/2001 et 241 millions d'euros en 2000.

Le montant des titres de placement transférés pendant l'exercice en titres d'investissement s'élève à 11 millions d'euros.

Le montant des titres de l'activité de portefeuille transférés pendant l'exercice en titres de placement s'élève à 2 millions d'euros contre 6 millions d'euros au 31/12/2001.

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance au cours de l'exercice s'est élevé à 171 millions d'euros contre 99 millions d'euros au 31/12/2001 et 300 millions d'euros en 2000 dégageant un résultat positif de 12 millions d'euros contre un résultat négatif de 4,7 millions d'euros au 31/12/2001 et un résultat positif de 0,6 millions d'euros en 2000.

(1) Crédit Agricole S.A. détient, au 31 décembre 2002, 745 968 actions propres classées dans la catégorie des Actions et autres titres à revenu variable - titres de transaction pour un montant de 10 758 milliers d'euros. Leur valeur nominale unitaire est de 3 euros et leur valeur boursière unitaire au 31 décembre 2002 s'élève à 14,38 euros.

**Note 5.1 - Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable**

(en millions d'euros)	31/12/02			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	31 132	24 889	13 649	69 670
Titres non cotés	5 598	6 437	13 047	25 082
Créances rattachées	411	269	16	696
Provisions	(197)	(2)	(587)	(786)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>36 944</b>	<b>31 593</b>	<b>26 125</b>	<b>94 662</b>

(en millions d'euros)	31/12/01			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	32 808	20 351	16 874	70 033
Titres non cotés	7 079	5 142	12 746	24 967
Créances rattachées	414	278	16	708
Provisions	(258)	(2)	(313)	(573)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>40 043</b>	<b>25 769</b>	<b>29 323</b>	<b>95 135</b>

(en millions d'euros)	31/12/00			Total
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	
Titres cotés	28 119	28 702	17 119	73 940
Titres non cotés	4 285		13 069	17 354
Créances rattachées	447	422	8	877
Provisions	(220)	(3)	(221)	(444)
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>32 631</b>	<b>29 121</b>	<b>29 975</b>	<b>91 727</b>

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00	
	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	5 842	6 125	4 621	4 847	3 203	3 413
OPCVM obligataires	2 614	2 829	1 795	1 980	1 141	1 328
OPCVM actions	992	1 007	1 601	1 740	1 007	1 191
OPCVM autres	4 885	5 133	4 224	4 510	7 605	8 371
<b>Total</b>	<b>14 333</b>	<b>15 094</b>	<b>12 241</b>	<b>13 077</b>	<b>12 956</b>	<b>14 303</b>
Dont OPCVM sous contrôle exclusif	2 655	2 779	3 027	3 344	5 977	6 674

La répartition de l'ensemble des OPCVM est la suivante :

(en millions d'euros)	31/12/02 Valeur d'inventaire	31/12/01 Valeur d'inventaire	31/12/00 Valeur d'inventaire
OPCVM de capitalisation	10 968	8 766	12 025
- dont France	10 607	8 562	11 311
- dont étranger	361	204	714
OPCVM autres	3 365	3 475	931
<b>Total</b>	<b>14 333</b>	<b>12 241</b>	<b>12 956</b>

### Note 5.2 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02					Créances rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Total en principal				
Obligations et autres titres à revenu fixe	8 541	5 843	13 785	8 561	36 730	411	37 141	40 301	32 851
Effets publics et valeurs assimilées	6 852	11 422	8 412	4 640	31 326	269	31 595	25 771	29 124
<b>Provisions</b>							<b>(199)</b>	<b>(260)</b>	<b>(223)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>68 537</b>	<b>65 812</b>	<b>61 752</b>

Cette ventilation inclut les titres de transaction dont la durée restant à courir n'est pas pertinente.

### Note 5.3 - Effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/2000
	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	Encours bruts	Encours douteux	Provisions	
France (y compris DOM-TOM)	28 519	18	91	30 540	13	82	28 224
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	20 901	5	7	16 350	9	12	20 682
Autres pays d'Europe	607		3	649			188
Amérique du Nord	4 885	3	39	5 139	6	31	3 308
Amériques Centrale et du Sud	2 692	31	17	2 386	22	26	2 036
Afrique et Moyen-Orient	1 453			1 315		3	1 536
Asie et Océanie (hors Japon)	2 932	47	42	3 371	112	106	1 780
Japon	6 067			5 630			3 352
<b>Total en principal</b>	<b>68 056</b>	<b>104</b>	<b>199</b>	<b>65 380</b>	<b>162</b>	<b>260</b>	<b>61 106</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>680</b>			<b>692</b>	<b>23</b>		<b>869</b>
<b>Provisions</b>	<b>(199)</b>			<b>(260)</b>			<b>(223)</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>68 537</b>	<b>104</b>	<b>199</b>	<b>65 812</b>	<b>185</b>	<b>260</b>	<b>61 752</b>

La ventilation par zone géographique des encours douteux et provisions sur les effets publics, obligations et autres titres à revenu fixe n'est pas disponible au 31 décembre 2000.

## Note 6 - Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme non consolidés

Sont détaillées ci-après les participations non consolidées d'une valeur brute supérieure à 50 millions d'euros.

[en millions d'euros]	Valeur brute comptable			% de capital détenu par des sociétés du Groupe		
	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Banco Bisel <sup>(3)</sup>	131			NA		
Banque Commerciale de Grèce	331	276	276	9,0	6,7	6,7
Bradescio		302	328		3,2	4,0
Crédit Logement	147	111	93	16,5	16,5	16,5
Crédit Lyonnais	2 426	1 037	987	17,8	10,3	10,3
Doumer Euterpe <sup>(1)</sup>		100			100,0	
Gercasa <sup>(2)</sup>		93	93		100,0	100,0
Rallye			66			3,9
SEFA <sup>(1)</sup>	67	67	82	100,0	100,0	100,0
Wafabank	52	52	43	14,8	14,8	13,3
Resona Trust and Banking	86			5,0		
<b>Avances en comptes courants d'associés</b>	<b>829</b>	<b>935</b>	<b>774</b>			
<b>Autres titres</b>	<b>1 995</b>	<b>1 952</b>	<b>2 476</b>			
<b>Valeur brute <sup>(4)</sup></b>	<b>6 064</b>	<b>4 925</b>	<b>5 218</b>			
Provisions	(754)	(591)	(477)			
Créances rattachées	26	40	46			
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>5 336</b>	<b>4 374</b>	<b>4 787</b>			

(1) Titres non consolidés en application du règlement CRC 99-07 (apport non significatif).

(2) Société liquidée en 2002.

(3) Société déconsolidée au 01/01/2002, reprise pour sa valeur à la date de déconsolidation et provisionnée à 100 % ; par ailleurs, dans les comptes individuels, la valeur des titres (236 millions d'euros) est également provisionnée ; concernant le pourcentage de participation, cf 2.4.1

(4) dont établissements de crédit : 3 282 millions d'euros sur 2002 contre 1 907 millions d'euros au 31 décembre 2001.

### Note 6.1 - Valeur estimative des titres de participation

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>						
- Titres non cotés	2 062	1 656	2 044	1 654	1 716	1 606
- Titres cotés	2 834	3 601	1 737	2 050	2 426	2 931
- Avances en comptes courants d'associés	607	542	720	645	774	704
- Provisions	(685)		(554)		(430)	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>4 818</b>	<b>5 799</b>	<b>3 947</b>	<b>4 349</b>	<b>4 486</b>	<b>5 241</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>						
- Titres non cotés	315	296	199	182	286	264
- Titres cotés	25	23	10	9	16	16
- Avances en comptes courants d'associés	221	202	215	215		
- Provisions	(69)		(37)		(47)	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>492</b>	<b>521</b>	<b>387</b>	<b>406</b>	<b>255</b>	<b>280</b>
<b>Créances rattachées</b>	<b>26</b>	<b>26</b>	<b>40</b>	<b>40</b>	<b>46</b>	<b>46</b>
<b>Total</b>	<b>5 336</b>	<b>6 346</b>	<b>4 374</b>	<b>4 795</b>	<b>4 787</b>	<b>5 567</b>

La valeur estimative des titres est déterminée par référence à la valeur d'utilité de ces derniers (cf paragraphe 2.3.3.5 et paragraphe 2.3.3.6).

### Note 7 - Participations et parts dans les entreprises liées mises en équivalence

Sont détaillées ci-après les quote-parts d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

<b>Quote-parts dans les sociétés mises en équivalence</b> (en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Sociétés financières</b>	<b>3 953</b>	<b>3 848</b>	<b>3 181</b>
Al Bank Al Saudi Al Fransi	357	393	343
BES	415	271	302
CAI (Suisse) SA			54
IntesaBci	3 143	3 160	2 322
Filiales de Banco Bixel			131
Autres	38	24	29
<b>Sociétés non financières</b>	<b>279</b>	<b>326</b>	<b>(50)</b>
Partran - Tranquilidade - Tranquilidade Vida	(84)	(38)	
Rue Impériale	335	330	
Autres	28	34	(50)
<b>Total sociétés mises en équivalence</b>	<b>4 232</b>	<b>4 174</b>	<b>3 131</b>

## Note 8 - Immobilisations corporelles et incorporelles

(en millions d'euros)	31/12/02		Valeurs nettes	31/12/01	31/12/00
	Valeurs brutes	Amortissements		Valeurs nettes	Valeurs nettes
Immobilisations corporelles :					
- d'exploitation	7 314	3 850	3 464	3 607	4 062
- données en location simple	1 047	447	600	798	253
Immobilisations incorporelles	1 344	1 030	314	337	353
Créances rattachées <sup>(1)</sup>			0	10	8
<b>Total</b>	<b>9 705</b>	<b>5 327</b>	<b>4 378</b>	<b>4 752</b>	<b>4 676</b>

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

## Note 9 - Variation de l'actif immobilisé

(en millions d'euros)	31/12/00	31/12/01	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions/ échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/02
<b>Titres de participation et parts dans les entreprises liées non consolidées</b>								
Valeur brute	4 143	3 782	309	2 159	(1 324)	(4)	(26)	4 896
Avances en comptes courants d'associés	774	719	(51)	165	(215)	(4)	(7)	607
Provisions	(431)	(555)	(337)	(270)	472		5	(685)
<b>Autres titres détenus à long terme</b>								
Valeur brute	301	209	(4)	133	(14)		16	340
Avances en comptes courants d'associés		215		19	(23)		10	221
Provisions	(46)	(36)		(19)	4		(18)	(69)
Créances rattachées	46	40					(14)	26
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 787</b>	<b>4 374</b>	<b>(83)</b>	<b>2 187</b>	<b>(1 100)</b>	<b>(8)</b>	<b>(34)</b>	<b>5 336</b>
Immobilisations incorporelles	353	338	(19)	(3)	2	(4)		314
Immobilisations corporelles	4 315	4 405	(213)	86	(185)	(31)	2	4 064
Créances rattachées <sup>(1)</sup>	8	9					(9)	0
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>4 676</b>	<b>4 752</b>	<b>(232)</b>	<b>83</b>	<b>(183)</b>	<b>(35)</b>	<b>(7)</b>	<b>4 378</b>

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

## Note 10 - Autres actifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Autres actifs (1)</b>	<b>19 795</b>	<b>18 664</b>	<b>19 881</b>
Instruments conditionnels achetés	6 334	4 938	5 148
Gestion collective des titres CODEVI	2 795	2 728	3 083
Débiteurs divers	7 408	8 171	8 638
Comptes de règlements	3 256	2 825	3 010
Capital souscrit non versé	2	2	2
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>11 826</b>	<b>14 897</b>	<b>12 527</b>
Impôts différés	471	626	984
Comptes d'encaissement et de transfert	1 893	3 348	1 808
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	791	1 549	1 410
Produits à recevoir	6 236	5 971	5 606
Charges constatées d'avance	1 414	1 353	904
Gains latents et pertes à étaler sur instruments financiers à terme	379	640	420
Primes d'émission et de remboursement des emprunts obligataires	232	376	408
Autres comptes de régularisation	410	1 034	987
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>31 621</b>	<b>33 561</b>	<b>32 408</b>

(1) Les montants indiqués sont nets de provisions et incluent les créances rattachées.

## Note 11 - Provisions inscrites en déduction de l'actif

(en millions d'euros)	31/12/00	31/12/01	Variations de périmètre	Fusion	Dotations	Reprises et utilisations	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Sur interbancaire	130	122			178	(99)	(27)	15	189
Sur créances clientèle	9 055	8 929	(257)	(3)	2 704	(2 844)	(267)	118	8 380
Sur opérations de crédit-bail	164	201			105	(93)	(1)	2	214
Sur portefeuilles titres (placement, TAP et investissement)	444	573	(1)		492	(245)	(34)	1	786
Sur participations et autres titres détenus à long terme	477	591	337		291	(476)	(2)	13	754
Autres	183	194	(26)		39	(54)	(3)	4	154
<b>Total</b>	<b>10 453</b>	<b>10 610</b>	<b>53</b>	<b>(3)</b>	<b>3 809</b>	<b>(3 811)</b>	<b>(334)</b>	<b>153</b>	<b>10 477</b>

## Note 12 - Ecarts d'acquisition

Sont détaillés ci-après les écarts d'acquisition d'une valeur supérieure à 50 millions d'euros.

[en millions d'euros]	31/12/02		Valeurs nettes	31/12/01	31/12/00
	Valeurs brutes	Amortissements		Valeurs nettes	Valeurs nettes
<b>Durée d'amortissement de 1 à 5 ans inclus</b>					
Banco Bisel			0	0	15
CPR Online <sup>(1)</sup>	84	(53)	31	61	92
IntesaBci	101	(101)	0	20	40
<b>Durée d'amortissement de 5 à 10 ans inclus</b>					
CAI (Suisse) SA	62	(15)	47	53	53
CPR AM <sup>(1)</sup>	126	(70)	56	65	
Autres filiales de CPR <sup>(1)</sup>	29	(13)	16	23	106
EFL	169	(20)	149	101	
Filiales de Banco Bisel			0	46	71
Lukas	287	(53)	234	265	
Sofinco	990	(452)	538	662	785
<b>Durée d'amortissement de 10 à 15 ans inclus</b>					
BES	62	(15)	47	52	66
<b>Durée d'amortissement de 15 à 20 ans inclus</b>					
IntesaBci	51	(6)	45	47	23
Rue Impériale	243	(19)	224	247	
Autres sociétés	326	(143)	183	168	132
<b>Total</b>	<b>2 530</b>	<b>(960)</b>	<b>1 570</b>	<b>1 810</b>	<b>1 383</b>

(1) A partir de 2002, les filiales de CPR sont consolidées de manière individuelle, CPR ayant fusionné avec CAI. Au 31 décembre 2001, elles figuraient en cumul dans la durée d'amortissement de 5 à 10 ans pour un total net de 88 millions d'euros. Au 31 décembre 2000, elles figuraient en cumul dans la durée d'amortissement de 5 à 10 ans pour un total net de 198 millions d'euros.

## Note 13 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle

[en millions d'euros]	31/12/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	< 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans				Total	
<b>Etablissements de crédit</b>									
Comptes et emprunts									
- A vue	12 805				12 805	5	12 810	12 289	13 711
- A terme	23 189	5 079	3 399	3 604	35 271	417	35 688	43 199	41 078
Valeurs données en pension	28	143	230	4 485	4 886	157	5 043	5 201	5 241
Titres donnés en pension livrée	12 718	4 084	157	299	17 258	69	17 327	9 595	13 361
<b>Total</b>	<b>48 740</b>	<b>9 306</b>	<b>3 786</b>	<b>8 388</b>	<b>70 220</b>	<b>648</b>	<b>70 868</b>	<b>70 284</b>	<b>73 391</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>							<b>70 868</b>	<b>70 284</b>	<b>73 391</b>



### Note 14 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans					
Comptes ordinaires créditeurs	68 539				68 539	31	68 570	70 299	60 880
Comptes d'épargne à régime spécial :									
- A vue	56 627				56 627	5	56 632	51 414	48 152
- A terme	10 458	10 996	58 237	8 345	88 036	79	88 115	87 784	89 525
Autres dettes envers la clientèle	30 041	4 511	5 783	923	41 258	828	42 086	48 937	42 460
Titres donnés en pension livrée	14 646	89			14 735	26	14 761	8 240	9 082
<b>Total</b>	<b>180 311</b>	<b>15 596</b>	<b>64 020</b>	<b>9 268</b>	<b>269 195</b>	<b>969</b>			
<b>Valeurs au bilan</b>							<b>270 164</b>	<b>266 674</b>	<b>250 099</b>

### Note 14.1 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par zone géographique

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
France (y compris DOM-TOM)	234 534	223 716	214 526
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	14 087	15 375	10 954
Autres pays d'Europe	4 031	4 560	2 969
Amérique du Nord	2 805	4 279	2 530
Amériques Centrale et du Sud	1 366	3 985	3 166
Afrique et Moyen-Orient	8 967	8 742	9 006
Asie et Océanie (hors Japon)	3 919	5 034	4 156
Japon	455	983	1 349
<b>Total en principal</b>	<b>270 164</b>	<b>266 674</b>	<b>248 656</b>
<b>Dettes rattachées</b>			<b>1 443</b>
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>270 164</b>	<b>266 674</b>	<b>250 099</b>

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque zone géographique à partir de l'exercice 2001.

### Note 14.2 - Comptes créditeurs de la clientèle - Analyse par agents économiques

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Particuliers	201 417	197 306	192 101
Agriculteurs	5 436	5 998	5 278
Autres professionnels	7 513	7 927	5 488
Sociétés financières	22 227	16 861	13 884
Entreprises et autres agents économiques	32 859	36 372	32 189
Collectivités publiques	712	2 210	1 159
<b>Valeurs nettes au bilan</b>	<b>270 164</b>	<b>266 674</b>	<b>250 099</b>

## Note 15 - Dettes représentées par un titre - Analyse par durée résiduelle

(en millions d'euros)	31/12/02				Total en principal	Dettes rattachées	Total	31/12/01	31/12/00
	3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans					
Bons de caisse	136	89	55	21	301	5	306	482	225
Titres du marché interbancaire	2 456	3 376	95		5 927	272	6 199	4 784	4 847
Titres de créances négociables									
- Emis en France	15 446	3 241	3 895	755	23 337		23 337	16 838	19 542
- Emis à l'étranger	9 887	2 611	111		12 609		12 609	18 400	13 665
Emprunts obligataires (note 15.1)	762	1 860	9 489	9 553	21 664	451	22 115	23 339	23 338
Autres dettes	102	7	9		118		118	188	138
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>63 956</b>	<b>728</b>	<b>64 684</b>	<b>64 031</b>	<b>61 755</b>

### Note 15.1 - Emprunts obligataires (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	Echéancier de l'encours au 30 septembre 2002 <sup>(1)</sup>			Encours au 31/12/02	Encours au 31/12/01	Encours au 31/12/00
	1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans			
<b>Euro</b>	<b>2 388</b>	<b>8 400</b>	<b>8 983</b>	<b>19 771</b>	<b>21 673</b>	<b>21 094</b>
- Taux fixe	1 826	5 224	7 639	14 689	16 317	16 330
- Taux variable	562	3 176	1 344	5 082	5 356	4 764
<b>Autres devises de l'UE</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Taux fixe				0		
- Taux variable				0		
<b>Dollar</b>	<b>130</b>	<b>529</b>	<b>29</b>	<b>688</b>	<b>439</b>	<b>985</b>
- Taux fixe	57	240	10	307	324	87
- Taux variable	73	289	19	381	115	898
<b>Yen</b>	<b>85</b>	<b>449</b>	<b>522</b>	<b>1 056</b>	<b>538</b>	<b>507</b>
- Taux fixe	5	74	22	101	13	237
- Taux variable	80	375	500	955	525	270
<b>Autres devises</b>	<b>19</b>	<b>111</b>	<b>19</b>	<b>149</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
- Taux fixe	19	44	19	82		
- Taux variable		67		67		
<b>Total en principal</b>	<b>2 622</b>	<b>9 489</b>	<b>9 553</b>	<b>21 664</b>	<b>22 650</b>	<b>22 586</b>
- Taux fixe	1 907	5 582	7 690	15 179	16 654	16 654
- Taux variable	715	3 907	1 863	6 485	5 996	5 932
<b>Dettes rattachées</b>				<b>451</b>	<b>689</b>	<b>752</b>
<b>Valeurs au bilan</b>				<b>22 115</b>	<b>23 339</b>	<b>23 338</b>

(1) Avant prise en compte de toute opération de couverture pouvant modifier les caractéristiques des emprunts.

## Note 16 - Autres passifs et comptes de régularisation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>25 163</b>	<b>23 449</b>	<b>25 793</b>
Opérations de contrepartie (titres de transaction)	6 662	5 273	5 667
Dettes représentatives de titres empruntés	4 025	3 742	3 740
Instruments conditionnels vendus	4 551	3 803	5 452
Créditeurs divers	7 873	8 020	7 991
Comptes de règlements	1 918	2 548	2 885
Versements restant à effectuer	110	38	34
Autres	24	25	24
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>16 572</b>	<b>14 040</b>	<b>13 071</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	1 744	1 216	821
Comptes d'ajustement et d'écarts	2 807	875	1 002
Produits constatés d'avance	2 692	2 721	2 463
Charges à payer	8 180	8 023	7 334
Pertes latentes et gains à étaler sur instruments financiers	277	255	261
Autres comptes de régularisation	872	950	1 190
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>41 735</b>	<b>37 489</b>	<b>38 864</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

## Note 17 - Provisions pour risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/01	Variations de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/02
Risques pays	449	599	(11)	92	(246)	(30)	(34)	370
Risques d'exécution des engagements par signature	359	314	(3)	116	(187)	(7)	(2)	231
Retraites et assimilées	520	824	4	78	(409)	(1)	2	498
Instruments financiers	107	107	4	46	(11)	(1)	(93)	52
Autres risques et charges (1)	3 429	2 992	(156)	997	(1 150)	(60)	(119)	2 504
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>4 864</b>	<b>4 836</b>	<b>(162)</b>	<b>1 329</b>	<b>(2 003)</b>	<b>(99)</b>	<b>(246)</b>	<b>3 655</b>

(1) Principales provisions pour autres risques et charges

(en millions d'euros)	31/12/2000	31/12/01	31/12/02
- le provisionnement des surcoûts anticipés au titre du passage à la monnaie unique	153	45	
- les provisions pour risques sectoriels et autres risques de crédit	1 147	1 172	952
- les provisions pour charges de regroupement de moyens	271	76	40
- les provisions pour situation nette négative des participations	49	311	168
- les provisions pour retraite et congés de fin de carrière	124	101	78
- les provisions pour risques opérationnels		92	99
- les provisions pour médailles du travail	48	53	53
- les provisions pour litiges divers	1 064	769	596
- les écarts d'acquisition passif	7	9	66

## Note 18 - Fonds pour risques bancaires généraux

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Epargne-logement <sup>(1)</sup>	1 676	1 881	1 467
CODEVI	17	17	24
Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité <sup>(2)</sup>	610	610	
Autres	1 996	1 620	748
<b>Valeurs au bilan</b>	<b>4 299</b>	<b>4 128</b>	<b>2 239</b>

(1) En 2001, seule la part de provision épargne-logement couvrant un risque économique ou de taux global relevant de l'activité bancaire sur l'épargne-logement est maintenue en FRBG.

(2) Ce fonds de garantie a été mis en place dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

## Note 19 - Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle (en monnaie d'émission)

(en millions d'euros)	31/12/02					Total	31/12/01	31/12/00
	3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Dettes rattachées			
<b>Dettes subordonnées à terme</b>	<b>206</b>	<b>182</b>	<b>1 329</b>	<b>7 841</b>	<b>149</b>	<b>9 707</b>	<b>7 865</b>	<b>5 754</b>
Euro	197	182	1 179	7 695	147	9 400	7 545	5 363
Autres devises de l'UE								
Dollar			128	146	1	275	285	380
Yen	9					9	9	11
Autres devises			22		1	23	26	
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée</b>				<b>518</b>	<b>2</b>	<b>520</b>	<b>442</b>	<b>583</b>
Euro				415	2	417	338	484
Autres devises de l'UE								
Dollar				23		23	17	5
Yen				80		80	87	94
Autres devises								
<b>Titres et emprunts participatifs</b>				<b>22</b>	<b>1</b>	<b>23</b>	<b>88</b>	<b>84</b>
<b>Total en principal</b>	<b>206</b>	<b>182</b>	<b>1 329</b>	<b>8 381</b>	<b>152</b>	<b>10 250</b>	<b>8 395</b>	<b>6 421</b>
<b>Dettes rattachées</b>								<b>170</b>
<b>Valeurs au bilan</b>					<b>152</b>	<b>10 250</b>	<b>8 395</b>	<b>6 591</b>

Les dettes rattachées ont été affectées à chaque catégorie d'opérations à partir du 31 décembre 2001.

## Note 20 - Variation des capitaux propres hors FRBG

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Ecart de conversion	Total		
<b>Solde au 31 décembre 1999 retraité</b>	<b>3 887</b>	<b>18 921</b>	<b>90</b>	<b>93</b>	<b>22 991</b>	<b>1 324</b>	<b>24 315</b>
Dividendes versés en 2000		(196)			(196)	(62)	(258)
Variation de capital	(21)				(21)		(21)
Incorporation de réserves au capital	56	(56)					
Conversion du capital en euros	1	(1)					
Variation des primes d'émission		155			155		155
Variation des réserves et primes de fusion		7			7		7
Variation de l'écart de conversion				82	82		82
Variation des réserves de réestimation		(1)			(1)	24	23
Résultat de l'exercice 2000		2 762			2 762	38	2 800
Effet lié au changement de méthode de consolidation du groupe SOFINCO <sup>(1)</sup>						(140)	(140)
Acquisition des minoritaires de C.P.R.						(329)	(329)
Effet lié à l'application du règlement CRC 99-07 <sup>(2)</sup>		17			17		17
Autres variations		2	(6)		(4)	39	35
<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>3 923</b>	<b>21 610</b>	<b>84</b>	<b>175</b>	<b>25 792</b>	<b>894</b>	<b>26 686</b>
Dividendes versés en 2001 <sup>(3)</sup>		(213)			(213)	(48)	(261)
Conversion du capital en euros	2	(2)					
Variation de capital	(26)				(26)		(26)
Elimination des actions propres <sup>(6)</sup>	(6)	(28)			(34)		(34)
Cession des actions Crédit Agricole SA par les Caisses Régionales <sup>(4)</sup>	591	2 144			2 735		2 735
Rachat de CCI par Crédit Agricole SA	(51)	(510)			(561)		(561)
Augmentation de capital réservée aux salariés	51	134			185		185
Variation des réserves et primes de fusion		(32)			(32)		(32)
Variation de l'écart de conversion				36	36	(37)	(1)
Variation des réserves de réestimation		(19)			(19)		(19)
Variation des réserves de réévaluation		19			19		19
Résultat de l'exercice 2001		1 158			1 158	89	1 247
Changement de méthode relatif au FRBG épargne-logement <sup>(5)</sup>		(737)			(737)		(737)
Autres variations		56	29		85	(242)	(157)
<b>Solde au 31 décembre 2001</b>	<b>4 484</b>	<b>23 580</b>	<b>113</b>	<b>211</b>	<b>28 388</b>	<b>656</b>	<b>29 044</b>

(1) Le groupe Crédit Agricole a pris au début de l'exercice 2000 le contrôle total du groupe Sofinco.

(2) La mise en œuvre du règlement de consolidation CRC 99-07 a entraîné : d'une part, des changements de méthodes de consolidation ; d'autre part, des modifications dans le calcul des impôts différés dont l'effet à l'ouverture de l'exercice a été imputé aux réserves de consolidation.

(3) Les distributions effectuées en 2001 au titre de l'exercice 2000 comprennent :

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires pour 109 millions d'euros ;

- les intérêts versés par les Caisses Régionales à leurs sociétaires hors Caisses Locales et les intérêts versés aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissement pour 64 millions d'euros ;

- les dividendes versés par Crédit Agricole SA à ses actionnaires hors Caisses Régionales pour 40 millions d'euros.

(4) Dont 1300 millions d'euros de plus-values de cession nettes des frais de cotation.

(5) Suite à une demande de justification formulée par la COB, le groupe Crédit Agricole ne constate plus d'impôt différé relatif aux provisions épargne-logement ; l'effet calculé à l'ouverture de l'exercice est imputé aux réserves de consolidation.

(6) 2 009 482 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par d'autres sociétés du groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02).

**Groupe Crédit Agricole**  
**Comptes consolidés 2002**

(en millions d'euros)	Capitaux propres hors FRBG (part du groupe)					Total des intérêts minoritaires	Total des capitaux propres hors FRBG
	Capital	Primes et réserves	Subvention	Ecart de conversion	Total		
<b>Solde au 31 décembre 2001</b>	<b>4 484</b>	<b>23 580</b>	<b>113</b>	<b>211</b>	<b>28 388</b>	<b>656</b>	<b>29 044</b>
Dividendes versés en 2002 <sup>(1)</sup>		(319)			(319)	(38)	(357)
Variation de capital	28				28		28
Variation des primes		57			57		57
Elimination de titres d'auto-contrôle <sup>(2)</sup>	(88)	(462)			(550)		(550)
Variation de l'écart de conversion				(161)	(161)	(26)	(187)
Variation des réserves de réestimation		2			2		2
Résultat au 31.12.2002		2 297			2 297	(4)	2 293
Provisions imputées sur les réserves		10			10		10
Variations des subventions			9		9		9
Autres variations		(4)			(4)	(227)	(231)
<b>Solde au 31 décembre 2002</b>	<b>4 424</b>	<b>25 161</b>	<b>122</b>	<b>50</b>	<b>29 757</b>	<b>361</b>	<b>30 118</b>

*(1) Les distributions effectuées en 2002 au titre de l'exercice 2001 comprennent :*

- les intérêts aux parts sociales versés par les Caisses Locales à leurs sociétaires pour 115 millions d'euros
- les intérêts versés par les Caisses Régionales à leurs sociétaires hors Caisses Locales, Crédit Agricole S.A. et les intérêts versés aux porteurs de Certificats coopératifs d'investissement hors Crédit Agricole S.A. pour 62 millions d'euros
- les dividendes versés par Crédit Agricole S.A. à ses actionnaires hors SAS La Boétie et les filiales du Groupe pour 142 millions d'euros.

*(2) 31 238 087 actions de Crédit Agricole S.A. détenues par elle-même ou par d'autres sociétés du Groupe, ne répondant pas aux conditions réglementaires de maintien au bilan consolidé (cf règlement CRC 2000-02)*

### Note 20.1 - Actions de préférence

Entité émettrice	Date d'émission	Montant de l'émission (en millions de dollars)	31/12/02 (en millions d'euros)	31/12/01 (en millions d'euros)	31/12/00 (en millions d'euros)
Indosuez Holding SCA <sup>(1)</sup>	décembre 91	150	0	0	161
<b>Total</b>		<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>161</b>

Société déconsolidée au 31 décembre 2001.

### Note 21 - Composition des fonds propres

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Capitaux propres hors FRBG	30 118	29 044	26 686
Fonds pour risques bancaires généraux	4 299	4 128	2 239
Dettes subordonnées	10 250	8 395	6 591
Autres fonds propres	14 549	12 523	8 830
<b>Total des fonds propres</b>	<b>44 667</b>	<b>41 567</b>	<b>35 516</b>

### Note 22 - Contributions par devise au bilan consolidé

(en milliards d'euros)	Actif			Passif		
	31/12/02	31/12/01	31/12/00	31/12/02	31/12/01	31/12/00
Euro	498,8	468,0	448,3	496,0	458,4	442,4
Autres devises de l'Union Européenne	4,6	7,1	7,5	13,5	14,5	9,7
Dollar	41,2	52,5	51,6	56,9	71,0	66,0
Yen	20,7	19,5	11,7	3,0	5,7	7,2
Autres devises	15,5	16,2	16,6	11,4	13,7	10,4
<b>Total</b>	<b>580,8</b>	<b>563,3</b>	<b>535,7</b>	<b>580,8</b>	<b>563,3</b>	<b>535,7</b>

### Note 23 - Engagements hors-bilan (hors entreprises d'assurance)

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01
<b>Engagements donnés (hors entreprises d'assurances)</b>	<b>124 470</b>	<b>101 116</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>73 246</b>	<b>67 290</b>
Engagement en faveur d'établissements de crédit	5 088	3 033
Engagement en faveur de la clientèle	68 158	64 257
- Ouvertures de crédits confirmés	60 538	57 523
- Autres engagements en faveur de la clientèle	7 620	6 734
<b>Engagements de garantie</b>	<b>49 282</b>	<b>31 405</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	7 072	8 121
- Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	764	756
- Autres garanties	6 308	7 365
Engagements d'ordre de la clientèle	42 210	23 284
- Cautions, avals et autres garanties	4 773	3 504
• Cautions immobilières	751	690
• Garantie de remboursement de crédit	4 022	2 814
- Autres garanties d'ordre de la clientèle <sup>(1)</sup>	37 437	19 780
<b>Engagements sur titres</b>	<b>1 942</b>	<b>2 421</b>
Titres acquis avec la faculté de rachat ou de reprise	1	6
Autres engagements donnés	1 941	2 415
<b>Engagements reçus (hors entreprises d'assurances)</b>	<b>40 367</b>	<b>35 793</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>5 357</b>	<b>1 774</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	2 999	1 277
Engagements reçus de la clientèle	2 358	497
<b>Engagements de garantie</b>	<b>31 334</b>	<b>30 447</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	4 301	4 009
Engagements reçus de la clientèle	27 033	26 438
- Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	17 807	10 948
- Autres garanties reçues	9 226	15 490
<b>Engagements sur titres</b>	<b>3 676</b>	<b>3 572</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		73
Autres engagements reçus	3 676	3 499

La ventilation détaillée du hors bilan n'est pas disponible pour l'exercice 2000.

*(1) Ces engagements tiennent compte de la garantie donnée par Crédit Agricole Indosuez dans le cadre de l'offre publique d'achat et d'échange sur le capital du Crédit Lyonnais déposée le 16 décembre 2002.*



### Note 23.1 - Opérations de change et emprunts en devises non dénoués

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>	<b>16 545</b>	<b>16 805</b>	<b>14 698</b>	<b>14 758</b>	<b>15 269</b>	<b>15 792</b>
Devises	12 899	12 760	10 900	10 417	10 816	10 406
Euros <sup>(1)</sup>	3 646	4 045	3 798	4 341	4 453	5 386
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>534 146</b>	<b>536 093</b>	<b>472 684</b>	<b>473 144</b>	<b>310 634</b>	<b>310 311</b>
Devises	411 143	408 988	380 276	372 949	226 092	216 364
Euros <sup>(1)</sup>	123 003	127 105	92 408	100 195	85 542	93 947
<b>Prêts et emprunts en devises</b>	<b>2 970</b>	<b>2 276</b>	<b>2 514</b>	<b>347</b>	<b>3 080</b>	<b>940</b>
<b>Total</b>	<b>553 661</b>	<b>555 174</b>	<b>489 896</b>	<b>488 249</b>	<b>328 983</b>	<b>327 043</b>

(1) Aux 31 décembre 2000 et 2001, il ne s'agissait pas d'euros mais de francs (ici en contrevalet euros).

### Note 23.2 - Opérations de titrisation et de fonds dédiés

#### Opérations de titrisation assurées pour le compte de la clientèle :

Crédit Agricole Indosuez réalise des opérations pour le compte de sa clientèle de différentes natures :

- un portefeuille de 2.1 milliards d'euros fait, au 31 décembre 2002, l'objet de titrisations réalisées sur l'Amérique du Nord avec le concours de la banque dans le cadre de 4 véhicules non consolidés (Indosuez Capital Funding IIA, Limited, Indosuez Capital Funding III, Limited, Porticoes Funding, L.P., et Indosuez Capital Funding VI, Limited) et d'un véhicule consolidé (Serves) sur lesquels la banque détient à cette date 57,3 millions d'euros de parts subordonnées, montant net de provisions ;
- Crédit Agricole Indosuez gère un véhicule non consolidé créé en 1998, Hexagon Finance a.r.l., pour

des opérations faites en Europe pour le compte de sa clientèle. Crédit Agricole Indosuez garantit, par l'émission de lettres de crédit dont le total s'élève à 178 millions d'euros au 31 décembre 2002, le risque de défaut attaché aux créances titrisées par ses clients pour lesquelles Hexagon Finance a.r.l. se finance par des billets de trésorerie émis sur le marché. Aucune provision n'est nécessaire au 31 décembre 2002.

La banque a, par ailleurs, accordé des lignes de liquidité aux fonds intervenant dans les opérations, pour un montant total de 2.8 milliards au 31 décembre 2002.

#### Opérations de titrisation pour compte propre :

Crédit Agricole Indosuez a réalisé depuis 2000, 6 opérations de titrisation synthétique (CHLOE 1 à 5 et DAPHNE 1) dont les échéances vont du 31 juillet 2005 au 31 décembre 2007 dans le cadre de la gestion du portefeuille de Crédit Agricole Indosuez SA et de ses succursales, portant sur 13.8 milliards d'euros d'encours essentiellement sur des grandes entreprises européennes et américaines et sur lesquelles elle a conservé des risques de « premières pertes » (tranches les plus subordonnées de chaque opération, qui n'ont pas un rating initial « investment grade ») à hauteur de 3,4 % en moyenne.

S'agissant d'opérations synthétiques, les encours concernés sont conservés à l'actif du bilan ou au hors-bilan de la banque tandis que la protection est pour l'essentiel inscrite au hors-bilan parmi les instruments financiers (dérivés de crédit achetés, cf note 24, opérations de couverture).

Les parts de risque non « investment grade » conservées par la banque s'élèvent à 474 millions d'euros, auxquelles s'ajoute une part résiduelle des tranches « investment grade » de 647 millions d'euros.

**Fonds dédiés :**

Crédit Agricole Indosuez détient, par le biais de sa filiale Crédit Agricole Indosuez Cheuvreux, 51% de Korea 21st Century TR, fonds sud coréen non consolidé, ayant au 31 décembre 2002 un encours géré total de 119 millions d'euros.

Crédit Agricole Indosuez détient, par ailleurs, des parts de fonds non consolidés, sans intention de détention durable, classés en titres de placement, dont le détail est le suivant au 31 décembre 2002 :

(en millions d'euros)

Nom du fonds	Année de création (agrément)	Montant de l'investissement CAI	Montant des encours gérés par le fonds
Liberty View European Merger Arbitrage	2000	25,0	25,6
Liberty View European Convertible Arbitrage	2000	60,0	110,8
Liberty View Pair Trading	2000	25,0	40,2
CPR Alternatif M T	1992	6,4	28,9
CPR Alternatif L T	2001	3,5	27,0
Liberty View Trend Following	2002	25,8	31,3
Liberty View Global Macro	2001	30,0	30,2
Liberty View Statistical Arbitrage	2002	60,0	62,2
Liberty View Fixed Income Arbitrage	2002	125,0	125,8
Liberty View Plus funds		181,0	363,0 au 30/9/02
Liberty View Income funds		52,3	112,0 au 30/9/02

## Note 24 - Opérations sur instruments financiers à terme

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01	31/12/00
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>32 323</b>	<b>2 601 083</b>	<b>2 633 406</b>	<b>2 228 015</b>	<b>1 611 001</b>
<b>Opérations sur marchés organisés <sup>(1)</sup></b>	<b>3 519</b>	<b>187 280</b>	<b>190 799</b>	<b>411 228</b>	<b>210 911</b>
Contrats à terme de taux d'intérêt	3 287	170 908	174 195	173 251	198 982
Contrats à terme de change		9 762	9 762	157	193
Instruments à terme sur actions et indices boursiers	232	6 610	6 842	227 846	11 736
Autres contrats à terme			0	9 974	0
<b>Opérations de gré à gré <sup>(1)</sup></b>	<b>28 804</b>	<b>2 413 803</b>	<b>2 442 607</b>	<b>1 816 787</b>	<b>1 400 090</b>
Swaps de taux	26 193	1 801 257	1 827 450	1 471 249	1 180 923
FRA	148	407 651	407 799	213 096	123 051
Instruments à terme sur actions et indices boursiers		9 032	9 032	132 442	6 090
Autres contrats à terme	2 463	195 863	198 326	0	90 026
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>6 887</b>	<b>451 944</b>	<b>458 831</b>	<b>254 204</b>	<b>235 758</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>	<b>754</b>	<b>14 567</b>	<b>15 321</b>	<b>25 475</b>	<b>6 908</b>
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés	23	15	38	9 100	903
Vendus	24	959	983	8 151	2 172
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés	2	8 046	8 048	3 377	1 489
Vendus	223	5 158	5 381	4 593	1 597
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	247	192	439	204	374
Vendus	235	197	432	50	373
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>6 133</b>	<b>437 377</b>	<b>443 510</b>	<b>228 729</b>	<b>228 850</b>
Option de swaps de taux					
Achetés	611	30 835	31 446	12 561	23 897
Vendus	88	31 894	31 982	13 525	26 432
Instruments de taux d'intérêt à terme					
Achetés	1 738	74 804	76 542	67 942	56 266
Vendus	587	68 491	69 078	61 349	53 793
Instruments sur actions et indices boursiers					
Achetés	88	8 187	8 275		4 080
Vendus	357	37 419	37 776		7 457
Instruments de taux de change à terme					
Achetés	144	89 812	89 956	23 640	28 510
Vendus	142	89 674	89 816	23 448	28 415
Autres instruments à terme					
Achetés			0	7 551	
Vendus			0	18 713	
Dérivés de crédits					
Achetés	1 304	3 465	4 769		
Vendus	1 074	2 796	3 870		
<b>Total</b>	<b>39 210</b>	<b>3 053 027</b>	<b>3 092 237</b>	<b>2 482 219</b>	<b>1 846 759</b>

(1) Les montants indiqués sur les opérations fermes correspondent au cumul des positions prêteuses et emprunteuses (swaps de taux et options de swap de taux), ou au cumul des achats et ventes de contrats (autres contrats).

### Note 24.1 - Opérations sur instruments financiers à terme - Analyse par durée résiduelle

Encours notionnels (en millions d'euros)	Opérations de gré à gré			Opérations sur marchés organisés			31/12/02 Total	31/12/01 Total	31/12/00 Total
	1 an	> 1 an 5 ans	> 5 ans	1 an	> 1 an 5 ans	> 5 ans			
<b>Instruments de taux d'intérêt</b>	<b>1 195 095</b>	<b>761 317</b>	<b>487 893</b>	<b>152 769</b>	<b>22 447</b>	<b>0</b>	<b>2 619 521</b>	<b>2 026 122</b>	<b>1 666 420</b>
- Futures	8			151 748	22 447		174 203	169 149	198 982
- FRA	366 862	40 869	68				407 799	213 096	123 051
- Swaps de taux d'intérêts	763 985	610 634	452 831				1 827 450	1 471 248	1 180 924
- Options de taux	29 162	25 652	8 614				63 428	26 086	50 329
- Caps-floors-collars	33 687	82 948	25 962				142 597	121 251	100 146
- Autres instruments conditionnels	1 391	1 214	418	1 021			4 044	25 292	12 987
<b>Instruments de devises et or</b>	<b>272 933</b>	<b>72 213</b>	<b>32 945</b>	<b>9 993</b>	<b>590</b>	<b>51</b>	<b>388 725</b>	<b>184 119</b>	<b>147 890</b>
- Opérations fermes de change	100 325	65 274	32 719	9 762			208 080	136 803	90 218
- Options de change	172 608	6 939	226	231	590	51	180 645	47 316	57 672
<b>Autres Instruments</b>	<b>28 743</b>	<b>29 941</b>	<b>5 037</b>	<b>20 266</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>83 991</b>	<b>271 978</b>	<b>32 450</b>
- Dérivés sur actions et indices boursiers	27 700	22 953	4 247	408			55 308	261 705	32 330
- Dérivés sur métaux précieux	182			19 858	4		20 044	145	85
- Dérivés sur produits de base							0		35
- Dérivés de crédits	861	6 988	790				8 639	10 128	
<b>Sous-total</b>	<b>1 496 771</b>	<b>863 471</b>	<b>525 875</b>	<b>183 028</b>	<b>23 041</b>	<b>51</b>	<b>3 092 237</b>	<b>2 482 219</b>	<b>1 846 759</b>
- Opérations de change à terme	1 043 651	26 501	87				1 070 239	945 828	620 946
<b>Total général</b>	<b>2 540 422</b>	<b>889 972</b>	<b>525 962</b>	<b>183 028</b>	<b>23 041</b>	<b>51</b>	<b>4 162 476</b>	<b>3 428 047</b>	<b>2 467 705</b>

### Note 24.2 - Opérations sur instruments financiers à terme - Risque de contrepartie

(en millions d'euros)	31/12/02		31/12/01		31/12/00	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés	462	225	343	183	63	79
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	56 191	19 422	22 903	15 118	16 983	11 485
Risques sur les autres contreparties	4 087	2 334	3 105	2 110	2 222	1 431
<b>Total par contrepartie</b>	<b>60 740</b>	<b>21 981</b>	<b>26 351</b>	<b>17 411</b>	<b>19 268</b>	<b>12 995</b>
Risques sur contrats de :						
- taux d'intérêt, change et matières premières	51 310	20 123	24 035	15 872	18 048	12 166
- dérivés actions et sur indices	9 430	1 858	2 316	1 539	1 220	829
<b>Incidences des accords de compensation</b>	<b>45 174</b>	<b>9 754</b>	<b>13 255</b>	<b>5 641</b>	<b>11 156</b>	<b>4 747</b>
<b>Total après effets des accords de compensation</b>	<b>15 566</b>	<b>12 227</b>	<b>13 096</b>	<b>11 770</b>	<b>8 112</b>	<b>8 248</b>

## Note 25 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Sur opérations avec les établissements de crédit	9 774	8 381	7 080
Sur opérations avec la clientèle	15 552	17 077	15 893
Sur opérations de crédit-bail et de location	812	705	581
Sur obligations et autres titres à revenu fixe (Note 26)	2 648	2 776	2 969
Autres intérêts et produits assimilés	47	52	77
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>28 833</b>	<b>28 991</b>	<b>26 600</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	(11 139)	(10 466)	(9 363)
Sur opérations avec la clientèle	(6 889)	(7 872)	(7 506)
Sur opérations de crédit-bail et de location	(319)	(251)	(219)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(3 230)	(3 937)	(3 707)
Autres intérêts et charges assimilées	(208)	(30)	(29)
<b>Intérêts et charges assimilées</b>	<b>(21 785)</b>	<b>(22 556)</b>	<b>(20 824)</b>
<b>Produits nets d'intérêts et revenus assimilés</b>	<b>7 048</b>	<b>6 435</b>	<b>5 776</b>

## Note 26 - Revenus des titres

(en millions d'euros)	Titres à revenu fixe			Titres à revenu variable		
	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Titres de participation, parts dans les entreprises liées et autres titres détenus à long terme				130	194	163
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	700	688	578	48	72	92
Codevi	154	149	181			
Titres d'investissement	1 457	1 604	1 939			
Opérations diverses sur titres	337	335	271			
<b>Revenus des titres</b>	<b>2 648</b>	<b>2 776</b>	<b>2 969</b>	<b>178</b>	<b>266</b>	<b>255</b>

## Note 27 - Produits nets des commissions

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00 retraité		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	165	(102)	63	130	(61)	69	95	(52)	43
Sur opérations avec la clientèle	1 611	(162)	1 449	1 585	(130)	1 455	1 322	(105)	1 217
Sur opérations sur titres	335	(97)	238	339	(69)	270	551	(98)	453
Sur opérations de change	41	(7)	34	69	(5)	64	66	(6)	60
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors bilan	97	(86)	11	72	(50)	22	61	(61)	0
Prestations de services bancaires et financiers (Note 28)	2 830	(900)	1 930	2 902	(701)	2 201	3 099	(802)	2 297
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>5 079</b>	<b>(1 354)</b>	<b>3 725</b>	<b>5 097</b>	<b>(1 016)</b>	<b>4 081</b>	<b>5 194</b>	<b>(1 124)</b>	<b>4 070</b>

## Note 28 - Prestations de services bancaires et financiers

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Produits nets de gestion d'OPCVM et de titres pour le compte de la clientèle	1 123	1 149	1 316
Produits nets sur moyens de paiement	894	786	740
Autres produits (charges) nets de services financiers	(87)	266	241
<b>Prestations de services bancaires et financiers</b>	<b>1 930</b>	<b>2 201</b>	<b>2 297</b>

## Note 29 - Solde des opérations sur portefeuilles de négociation

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Solde des opérations sur titres de transaction et sur instruments financiers à terme	1 246	2 150	1 720
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	553	352	485
<b>Produits nets sur portefeuilles de négociation</b>	<b>1 799</b>	<b>2 502</b>	<b>2 205</b>

## Note 30 - Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
<b>Titres de placement</b>			
Dotations aux provisions	(317)	(217)	(195)
Reprises de provisions	143	158	104
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>(174)</b>	<b>(59)</b>	<b>(91)</b>
Plus-values de cession réalisées <sup>(1)</sup>	837	952	1 195
Moins-values de cession réalisées	(353)	(349)	(115)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>484</b>	<b>603</b>	<b>1 080</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>310</b>	<b>544</b>	<b>989</b>

### Titres de l'activité de portefeuille

Dotations aux provisions	(129)	(69)	
Reprises de provisions	49	35	
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>(80)</b>	<b>(34)</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession réalisées	189	409	569
Moins-values de cession réalisées	(17)	(8)	(44)
<b>Solde des plus et moins-values de cession</b>	<b>172</b>	<b>401</b>	<b>525</b>
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>	<b>92</b>	<b>367</b>	<b>525</b>
<b>Solde des opérations sur titres de placement et de l'activité de portefeuille</b>	<b>402</b>	<b>911</b>	<b>1 514</b>

La ventilation des dotations ou reprises de provisions entre titres de placement et titres de l'activité de portefeuille n'est pas disponible au 31 décembre 2000. Les montants ont été portés forfaitairement sur la ligne titres de placement.

(1) dont 65 millions d'euros de plus-values de cession des titres de placement issus du transfert de titres d'investissement (cf note 5).

## Note 31 - Charges générales d'exploitation

### Note 31.1 - Frais de personnel

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Salaires et traitements	(3 601)	(3 760)	(3 577)
Charges sociales	(1 471)	(1 496)	(1 458)
Intéressement	(242)	(232)	(173)
Participation	(95)	(99)	(158)
Impôts et taxes sur rémunérations	(306)	(309)	(307)
<b>Frais de personnel</b>	<b>(5 715)</b>	<b>(5 896)</b>	<b>(5 673)</b>

Au titre de l'exercice 2002, la rémunération des organes d'administration et de direction du groupe Crédit Agricole s'élève à 17 millions d'euros.

### Note 31.2 - Effectif moyen <sup>(1)</sup>

Catégorie de personnel	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Cadres	25 103	24 782	23 627
Agents de maîtrise	32 239	33 576	33 060
Employés	38 195	43 901	34 346
<b>Total</b>	<b>95 537</b>	<b>102 259</b>	<b>91 033</b>
dont : France	84 292	85 821	83 836
Etranger	11 245	16 438	7 197

(1) La diminution des effectifs s'explique notamment par la déconsolidation du groupe Bisel (6 043 personnes).

### Note 31.3 - Autres frais administratifs

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Impôts et taxes	(380)	(458)	(404)
Services extérieurs	(4 160)	(4 033)	(3 443)
Autres frais administratifs	472	465	173
<b>Total</b>	<b>(4 068)</b>	<b>(4 026)</b>	<b>(3 674)</b>

### Note 32 - Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
<b>Dotations aux provisions</b>	<b>(3 387)</b>	<b>(5 021)</b>	<b>(3 220)</b>
Provisions sur créances douteuses	(2 713)	(3 075)	(2 106)
Autres provisions	(674)	(1 946)	(1 114)
<b>Reprises de provisions</b>	<b>3 624</b>	<b>4 868</b>	<b>3 507</b>
Reprises de provisions sur créances douteuses	2 684	3 114	2 505
Autres reprises de provisions	940	1 754	1 002
<b>Variation des provisions</b>	<b>237</b>	<b>(153)</b>	<b>287</b>
Créances irrécouvrables non provisionnées	(116)	(138)	(224)
Créances irrécouvrables provisionnées	(1 027)	(1 215)	(1 115)
Récupérations sur créances amorties	110	153	192
<b>Coût du risque</b>	<b>(796)</b>	<b>(1 353)</b>	<b>(860)</b>

### Note 33 - Résultat net sur actifs immobilisés

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
<b>Immobilisations financières</b>			
<b>Dotations aux provisions</b>			
Sur titres d'investissement	(10)	(11)	(5)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(291)	(119)	(67)
<b>Reprises de provisions</b>			
Sur titres d'investissement	2	9	1
Sur participations et autres titres détenus à long terme	306	203	296
<b>Dotation ou reprise nette aux provisions</b>	<b>7</b>	<b>82</b>	<b>225</b>
Sur titres d'investissement	(8)	(2)	(4)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	15	84	229
<b>Plus-values de cession réalisées</b>			
Sur titres d'investissement	16	8	9
Sur participations et autres titres détenus à long terme	248	671	155
<b>Moins-values de cession réalisées</b>			
Sur titres d'investissement	(3)	(9)	(2)
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(371)	(653)	(68)
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>(110)</b>	<b>17</b>	<b>94</b>
Sur titres d'investissement	13	(1)	7
Sur participations et autres titres détenus à long terme	(123)	18	87
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>(103)</b>	<b>99</b>	<b>319</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>			
Plus-values de cession	31	67	22
Moins-values de cession	(22)	(44)	(19)
<b>Solde (en perte) ou en bénéfice</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>3</b>
<b>Résultat net sur immobilisations</b>	<b>(94)</b>	<b>122</b>	<b>322</b>



### Note 34 - Impôt sur les bénéfices

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Impôt courant de l'exercice	(1 198)	(1 435)	(1 415)
(Charge) ou produit d'impôt différé de l'exercice	(124)	105	410
<b>Total</b>	<b>(1 322)</b>	<b>(1 330)</b>	<b>(1 005)</b>

### Taux effectif d'impôt au 31 décembre 2002

(exprimé en millions d'euros et en taux)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, amortissement des écarts d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	3 905	35,43 %	(1 384)
Effet des différences permanentes		3,18 %	(124)
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-0,77 %	30
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-4,23 %	165
Effet de l'imposition à 19 %		-0,20 %	8
Effet des autres éléments		0,44 %	(17)
Taux et charge effectif d'impôt		33,84 %	(1 322)

Le montant des actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable s'élève à 47 millions d'euros au 31 décembre 2002.

La charge fiscale de l'exercice 2002 se ventile de la façon suivante :

- sur résultat courant : charge d'impôt de 1 391 millions d'euros
- sur résultat exceptionnel : produit d'impôt de 69 millions d'euros

### Note 35 - Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Sociétés non financières	(36)	(31)	(18)
Sociétés financières	44	314	171
<b>Total</b>	<b>8</b>	<b>283</b>	<b>153</b>

### Note 36 - Résultat exceptionnel

(en millions d'euros)	31/12/02	31/12/01	31/12/00 retraité
Primes et indemnités d'assurance	(3)		
Pré-retraite et congés de fin de carrière	(19)	(532)	(196)
Euro	(6)	7	(72)
Systèmes d'informations et charges de restructuration	(154)	(72)	(138)
Litiges	6	(48)	(111)
Cotisations au Fonds de garantie - dépôts et titres	(12)	(33)	(23)
Amende de place au titre de la Direction de la Concurrence			(69)
Diminution du « taux de perte interne »		759	
Provision pour risque Argentine		(98)	
Indemnisation des biens juifs		(9)	
Risques opérationnels		(66)	
Divers (dont écart de conversion négatif sur la déconsolidation de Banco Bisel)	(67)	(24)	(13)
<b>Total</b>	<b>(255)</b>	<b>(116)</b>	<b>(622)</b>

## Note 37 - Informations relatives aux résultats des activités bancaires

### Note 37.1 - Produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique (1) (2)

(en millions d'euros)	31/12/02					31/12/01	
	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers	Ensemble des métiers
France (y compris DOM-TOM)	11 207	1 220	1 107	28	16	13 578	13 495
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	0	147	549	209	0	905	1 041
Autres pays d'Europe	0	148	67	270	0	485	316
Amérique du Nord	0	15	284	0	0	299	323
Amériques Centrale et du Sud	0	14	0	23	0	37	584
Afrique et Moyen-Orient	0	0	158	0	0	158	180
Asie et Océanie (hors Japon)	0	4	190	0	0	194	250
Japon	0	4	67	0	0	71	70
<b>Produit net bancaire</b>	<b>11 207</b>	<b>1 552</b>	<b>2 422</b>	<b>530</b>	<b>16</b>	<b>15 727</b>	<b>16 259</b>

(1) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) La décomposition du produit net bancaire par secteur d'activité et zone géographique pour l'exercice 2000 retraité n'est pas disponible.

### Note 37.2 - Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2002 (1)

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	<b>11 207</b>	<b>1 552</b>	<b>2 422</b>	<b>530</b>	<b>16</b>	<b>15 727</b>
Charges de fonctionnement	(7 040)	(862)	(1 858)	(373)	(372)	(10 505)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>4 167</b>	<b>690</b>	<b>564</b>	<b>157</b>	<b>(356)</b>	<b>5 222</b>
Coût du risque	(655)	(12)	(171)	(136)	178	(796)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 512</b>	<b>678</b>	<b>393</b>	<b>21</b>	<b>(178)</b>	<b>4 426</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		3	52	(18)	(29)	8
Résultat net sur actifs immobilisés			32	(33)	(93)	(94)
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 512</b>	<b>681</b>	<b>477</b>	<b>(30)</b>	<b>(300)</b>	<b>4 340</b>
Résultat exceptionnel	(131)	(6)	(28)	(55)	(35)	(255)
Impôt	(1 206)	(202)	(117)	(6)	209	(1 322)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(270)	(2)	5	(3)	99	(171)
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>1 905</b>	<b>471</b>	<b>337</b>	<b>(94)</b>	<b>(27)</b>	<b>2 592</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(127)	(29)	(35)	(79)	(29)	(299)
<b>Résultat net</b>	<b>1 778</b>	<b>442</b>	<b>302</b>	<b>(173)</b>	<b>(56)</b>	<b>2 293</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>1 779</b>	<b>435</b>	<b>315</b>	<b>(185)</b>	<b>(47)</b>	<b>2 297</b>
Part des minoritaires	(1)	7	(13)	12	(9)	(4)

**Note 37.2 - Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2001 (1) (2) (3)**

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 527</b>	<b>1 532</b>	<b>2 712</b>	<b>911</b>	<b>577</b>	<b>16 259</b>
Charges de fonctionnement	(6 881)	(810)	(2 013)	(665)	(332)	(10 701)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 646</b>	<b>722</b>	<b>699</b>	<b>246</b>	<b>245</b>	<b>5 558</b>
Coût du risque	(627)	(1)	(161)	(274)	(290)	(1 353)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 019</b>	<b>721</b>	<b>538</b>	<b>(28)</b>	<b>(45)</b>	<b>4 205</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		2	56	251	(26)	283
Résultat net sur actifs immobilisés					122	122
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 019</b>	<b>723</b>	<b>594</b>	<b>223</b>	<b>51</b>	<b>4 610</b>
Résultat exceptionnel	(130)	(2)	(34)	(136)	186	(116)
Impôt	(962)	(222)	(133)	23	(36)	(1 330)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(397)	(8)			(1 210)	(1 615)
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>1 530</b>	<b>491</b>	<b>427</b>	<b>110</b>	<b>(1 009)</b>	<b>1 549</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(127)	(16)	(58)	(75)	(26)	(302)
<b>Résultat net</b>	<b>1 403</b>	<b>475</b>	<b>369</b>	<b>35</b>	<b>(1 035)</b>	<b>1 247</b>

**Note 37.2 - Résultat net par secteur d'activité au 31 décembre 2000 retraité (1) (2) (3)**

(en millions d'euros)	Banque de proximité en France	Gestion d'actifs, assurances et banque privée	Banque de grande clientèle	Banque de détail à l'étranger	Gestion pour compte propre et divers	Ensemble des métiers
<b>Produit net bancaire</b>	<b>10 214</b>	<b>1 380</b>	<b>2 982</b>	<b>358</b>	<b>505</b>	<b>15 439</b>
Charges de fonctionnement	(6 678)	(741)	(1 961)	(345)	(319)	(10 044)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 536</b>	<b>639</b>	<b>1 021</b>	<b>13</b>	<b>186</b>	<b>5 395</b>
Coût du risque	(489)	(47)	(256)	(153)	85	(860)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>3 047</b>	<b>592</b>	<b>765</b>	<b>(140)</b>	<b>271</b>	<b>4 535</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	1	1	49	115	(13)	153
Résultat net sur actifs immobilisés					322	322
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>3 048</b>	<b>593</b>	<b>814</b>	<b>(25)</b>	<b>580</b>	<b>5 010</b>
Résultat exceptionnel	(379)		(136)	6	(113)	(622)
Impôt	(1 070)	(143)	(218)	48	378	(1 005)
Solde dotations / reprises provisions FRBG	(259)	(3)			(109)	(371)
<b>Résultat avant amortissement des écarts d'acquisition</b>	<b>1 340</b>	<b>447</b>	<b>460</b>	<b>29</b>	<b>736</b>	<b>3 012</b>
Amortissement des écarts d'acquisition	(125)	(11)	(12)	(64)		(212)
<b>Résultat net</b>	<b>1 215</b>	<b>436</b>	<b>448</b>	<b>(35)</b>	<b>736</b>	<b>2 800</b>

(1) La décomposition du résultat net par secteur d'activité est pour partie issue d'informations de gestion.

(2) L'activité Moyens de la Banque est affectée au pôle Gestion pour compte propre et divers alors qu'elle était répartie sur chacun des pôles concernés les exercices précédents. Les données 2001 et 2000 tiennent compte de cette nouvelle répartition.

(3) La ventilation entre intérêts minoritaires et part du groupe n'est pas disponible au 31 décembre 2001 et au 31 décembre 2000 retraité.

**Note 37.3 - Résultat net par zone géographique (1)**

[en millions d'euros]	PNB	Charges de fonctionnement	Résultat brut d'exploitation	31/12/02		Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	Résultat net sur actifs immobilisés	Résultat courant avant impôt
				Coût du risque	Résultat d'exploitation			
France (y compris DOM-TOM)	13 578	(8 858)	4 720	(589)	4 131	6	(97)	4 040
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	905	(781)	124	(100)	24	(66)	5	(37)
Autres pays d'Europe	485	(269)	216	(24)	192	0	(2)	190
Amérique du Nord	299	(215)	84	(68)	16	0	(1)	15
Amériques Centrale et du Sud	37	(37)	0	(30)	(30)	4	0	(26)
Afrique et Moyen-Orient	158	(103)	55	(26)	29	64	0	93
Asie et Océanie (hors Japon)	194	(198)	(4)	40	36	0	0	36
Japon	71	(44)	27	1	28	0	1	29
<b>Totaux</b>	<b>15 727</b>	<b>(10 505)</b>	<b>5 222</b>	<b>(796)</b>	<b>4 426</b>	<b>8</b>	<b>(94)</b>	<b>4 340</b>

[en millions d'euros]	31/12/02							31/12/01		31/12/00	
	Résultat courant avant impôt	Résultat exceptionnel	Impôt	Solde dotations/ reprises/ provisions FRBG	Résultat avant amortis. des écarts d'acquisition	Amortis. écarts d'acquisition	Résultat net	Part des minoritaires	Part du groupe	Résultat net pro forma	Résultat net pro forma
France (y compris DOM-TOM)	4 040	(189)	(1 213)	(167)	2 471	(200)	2 271	4	2 267	935	2 264
Autres pays de l'Espace Economique Européen (EEE)	(37)	(10)	(39)	0	(86)	(36)	(122)	(25)	(97)	345	333
Autres pays d'Europe	190	(3)	(38)	(4)	145	(59)	86	9	77	72	79
Amérique du Nord	15	8	(8)	0	15	(8)	7	0	7	(119)	(100)
Amériques Centrale et du Sud	(26)	(49)	0	0	(75)	6	(69)	(7)	(62)	(22)	147
Afrique et Moyen-Orient	93	(2)	(7)	0	84	(2)	82	15	67	70	51
Asie et Océanie (hors Japon)	36	(7)	(9)	0	20	0	20	0	20	(50)	31
Japon	29	(3)	(8)	0	18	0	18	0	18	16	(5)
<b>Totaux</b>	<b>4 340</b>	<b>(255)</b>	<b>(1 322)</b>	<b>(171)</b>	<b>2 592</b>	<b>(299)</b>	<b>2 293</b>	<b>(4)</b>	<b>2 297</b>	<b>1 247</b>	<b>2 800</b>

(1) La décomposition du résultat net par zone géographique est pour partie issue d'informations de gestion.

## Note 38 - Notes spécifiques à l'activité d'assurance

Les méthodes et règles d'évaluation des postes spécifiques à l'activité d'assurance sont celles prévues par le Code des assurances, conformément à la réglementation française.

### Note 38.1 - Ventilation des placements des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00		
	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation	Valeur brute	Valeur nette	Valeur de réalisation
1-Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	2 416	2 403	2 566	2 093	2 080	2 172	1 634	1 623	1 641
2-Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	3 128	3 102	2 623	2 717	2 716	3 343	2 313	2 312	3 758
3-Parts d'OPCVM autres que celles visées en 4	5 946	5 942	5 059	4 321	4 320	4 703	3 246	3 245	4 418
4-Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	8 037	8 037	9 368	6 426	6 426	7 607	6 385	6 385	7 278
5-Obligations et autres titres à revenu fixe	61 656	60 992	65 577	58 944	58 311	61 095	53 468	52 894	55 382
6-Prêts hypothécaires	6	6	6	6	6	6	6	6	6
7-Autres prêts et effets assimilés	171	171	171	133	133	133	126	126	126
8-Dépôts auprès des entreprises cédantes									
9-Dépôts autres que ceux visés au 8, cautionnements en espèces et autres placements	131	131	138	596	593	608	348	348	348
10-Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	6 162	6 162	6 162	6 762	6 762	6 762	6 882	6 882	6 882
<b>Total</b>	<b>87 653</b>	<b>86 946</b>	<b>91 670</b>	<b>81 998</b>	<b>81 347</b>	<b>86 429</b>	<b>74 408</b>	<b>73 821</b>	<b>79 839</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>		<b>(1 650)</b>			<b>(1 655)</b>			<b>(1 691)</b>	
<b>Total</b>		<b>85 296</b>			<b>79 692</b>			<b>72 130</b>	

### Note 38.2 - Ventilation des autres actifs d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Créances nées d'opérations d'assurance directe	310	170	480	263	147	410	209	92	301
Créances nées d'opérations de réassurance	1	156	157		141	141	0	98	98
Frais d'acquisition reportés		61	61		50	50		21	21
Evaluations techniques de réassurance			0		1	1			0
Différence de conversion-actif	2		2	2		2	2	0	2
Autres actifs			0			0		2	2
<b>Total</b>	<b>313</b>	<b>387</b>	<b>700</b>	<b>265</b>	<b>339</b>	<b>604</b>	<b>211</b>	<b>213</b>	<b>424</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>			<b>(149)</b>			<b>(108)</b>			<b>(85)</b>
<b>Total</b>			<b>551</b>			<b>496</b>			<b>339</b>

### Note 38.3 - Ventilation des provisions techniques d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Provisions pour primes non acquises		323	323		280	280		174	174
Provisions d'assurance-vie	74 274		74 274	67 845		67 845	61 145		61 145
Provisions pour sinistres	814	578	1 392	818	484	1 302	766	293	1 059
Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes	1 814	82	1 896	1 326	65	1 391	1 243	44	1 287
Provisions pour égalisation	11	117	128	22	97	119	20	8	28
Autres provisions techniques	1	376	377	2	311	313	1	255	256
<b>Total des provisions techniques brutes (hors contrats en unités de compte)</b>	<b>76 914</b>	<b>1 476</b>	<b>78 390</b>	<b>70 013</b>	<b>1 237</b>	<b>71 250</b>	<b>63 175</b>	<b>774</b>	<b>63 949</b>
Provisions techniques des contrats en unités de compte	6 163		6 163	6 769		6 769	6 896		6 896
<b>Total des provisions techniques d'assurance brutes</b>	<b>83 077</b>	<b>1 476</b>	<b>84 553</b>	<b>76 782</b>	<b>1 237</b>	<b>78 019</b>	<b>70 071</b>	<b>774</b>	<b>70 845</b>
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	84	87	171	64	67	131	55	44	99
<b>Total des provisions techniques nettes</b>	<b>82 993</b>	<b>1 389</b>	<b>84 382</b>	<b>76 718</b>	<b>1 170</b>	<b>77 888</b>	<b>70 016</b>	<b>730</b>	<b>70 746</b>

Les contrats stipulés au profit du Groupe en couverture de ses engagements vis-à-vis de son personnel représentent environ 1 % des provisions techniques d'assurance.

### Note 38.4 - Ventilation des autres passifs d'assurance

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et récessionnaires en représentation d'engagements techniques								2	2
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	212	62	274	184	38	222	161	25	186
Dettes nées d'opérations de réassurance	11	207	218	4	162	166	1	125	126
Dettes envers les établissements de crédit			0						
Evaluations techniques de réassurance			0						0
Report de commissions reçues des réassureurs			0						0
Différence de conversion-passif	1		1	1		1	1		1
<b>Total</b>	<b>224</b>	<b>269</b>	<b>493</b>	<b>189</b>	<b>200</b>	<b>389</b>	<b>163</b>	<b>152</b>	<b>315</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>			<b>(41)</b>			<b>(26)</b>			<b>(18)</b>
<b>Total</b>			<b>452</b>			<b>363</b>			<b>297</b>

**Note 38.5 - Ventilation de la marge brute des activités d'assurance**

(en millions d'euros)	31/12/02			31/12/01			31/12/00		
	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total	Vie	Non-vie	Total
Primes	9 528	1 069	10 597	9 276	933	10 209	9 957	591	10 548
Part réassurée des primes	(12)	(64)	(76)	(11)	(49)	(60)	(2)	(16)	(18)
<b>Primes nettes</b>	<b>9 516</b>	<b>1 005</b>	<b>10 521</b>	<b>9 265</b>	<b>884</b>	<b>10 149</b>	<b>9 955</b>	<b>575</b>	<b>10 530</b>
Produits des placements	4 839	71	4 910	4 217	61	4 278	4 132	43	4 175
Ajustement ACAV (plus-values)	8		8	11		11	(43)		(43)
Autres produits techniques			0			0			0
<b>Total des produits techniques et financiers des produits d'assurance</b>	<b>14 363</b>	<b>1 076</b>	<b>15 439</b>	<b>13 493</b>	<b>945</b>	<b>14 438</b>	<b>14 044</b>	<b>618</b>	<b>14 662</b>
Sinistres - Remboursements	(4 738)	(477)	(5 215)	(4 254)	(405)	(4 659)	(4 031)	(429)	(4 460)
Part réassurée des sinistres		25	25	6	26	32	0	82	82
<b>Sinistres - remboursements nets</b>	<b>(4 738)</b>	<b>(452)</b>	<b>(5 190)</b>	<b>(4 248)</b>	<b>(379)</b>	<b>(4 627)</b>	<b>(4 031)</b>	<b>(347)</b>	<b>(4 378)</b>
Charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	(2 837)	(178)	(3 015)	(3 578)	(188)	(3 766)	(5 134)	(17)	(5 151)
Part réassurée des charges des provisions d'assurance et autres provisions techniques	11	6	17	4	(8)	(4)	5	88	93
<b>Charges nettes des provisions techniques</b>	<b>(2 826)</b>	<b>(172)</b>	<b>(2 998)</b>	<b>(3 574)</b>	<b>(196)</b>	<b>(3 770)</b>	<b>(5 129)</b>	<b>71</b>	<b>(5 058)</b>
Participation aux résultats	(3 421)	(131)	(3 552)	(3 284)	(108)	(3 392)	(3 149)	(43)	(3 192)
Charges des placements	(834)	(16)	(850)	(548)	(11)	(559)	(693)	(7)	(700)
Ajustements ACAV (moins-values)	(1 485)		(1 485)	(919)		(919)	(327)		(327)
Autres charges techniques			0			0			0
<b>Total des charges techniques et financières des activités d'assurance</b>	<b>(13 304)</b>	<b>(771)</b>	<b>(14 075)</b>	<b>(12 573)</b>	<b>(694)</b>	<b>(13 267)</b>	<b>(13 329)</b>	<b>(326)</b>	<b>(13 655)</b>
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>	<b>1 059</b>	<b>305</b>	<b>1 364</b>	<b>920</b>	<b>251</b>	<b>1 171</b>	<b>715</b>	<b>292</b>	<b>1 007</b>
<b>Retraitements de consolidation</b>			<b>(111)</b>			<b>330</b>			<b>(142)</b>
<b>Marge brute des activités d'assurance</b>			<b>1 253</b>			<b>1 501</b>			<b>865</b>

Les sociétés d'assurance du groupe Crédit Agricole détiennent dans leurs portefeuilles de placement des titres émis par d'autres sociétés du Groupe ; ces titres et leurs revenus sont éliminés des états financiers consolidés. Pour donner une vision économique réaliste de l'activité d'assurance dans le compte de résultat consolidé, les revenus (57,6 millions d'euros) de ces titres ont été ensuite réintégrés dans la marge brute d'assurance, en contrepartie des produits d'intérêts.

## » Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole Exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés du groupe Crédit Agricole relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Comme indiqué dans la note 2.1, les comptes consolidés du groupe Crédit Agricole sont établis sur la base d'une entité consolidante, représentative d'une communauté d'intérêts et composée de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales et Crédit Agricole S.A.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les Caisses Locales, les Caisses Régionales, Crédit Agricole S.A. et leurs filiales, formant le groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 27 mai 2003

Les commissaires aux comptes

Barbier Frinault et Autres  
Ernst & Young  
Valérie Meeus          René Proglio

Cabinet Alain Lainé  
Alain Lainé





**CRÉDIT AGRICOLE S.A.**